

Société Générale Marocaine de Banques

NOTE D'INFORMATION



EMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNEE COTEE ET NON COTEE
DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
MONTANT MAXIMUM DE L'OPERATION : 800 000 000,00 MAD
MATURITE : 10 ANS

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée	Tranche C Cotée	Tranche D Non Cotée
Plafond	800 000 000 MAD			
Nombre de titres	8.000 obligations subordonnées			
Valeur Nominale / prix d'émission	100 000 MAD			
Taux	Taux fixe.	Taux fixe.	Révisable annuellement	Révisable annuellement
	4,77% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque de 110 bps soit 4,77%)	4,77% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque de 110 bps soit 4,77%)	3,51% (Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 2,61% augmenté d'une prime de risque de 90 bps, soit 3,51% pour la première année)	3,51% (Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 2,61% augmenté d'une prime de risque de 90 bps, soit 3,51% pour la première année)
Prime de Risque	110 bps	110 bps	90 bps	90 bps
Maturité	10 ans			
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Remboursement	In fine			
Période de souscription	Du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus			
Méthode d'allocation	Au prorata			

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

ORGANISME CONSEIL	ORGANISME CENTRALISATEUR ET CHARGE DU PLACEMENT	ORGANISME CHARGE DE L'ENREGISTREMENT
 الشركة العامة SOCIETE GENERALE	 الشركة العامة SOCIETE GENERALE	 Sogécapital Bourse الشركة العامة SOCIETE GENERALE

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visée par le CDVM en date du 05/06/2015 sous la référence n° VI/EM/013/2015

Abréviations

AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Générale des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)
CLIPRO	Clientèle composée de profession libérale et de très petite et moyenne entreprises
CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de BILLETS
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GLT	Global Leaders for Tomorrow

GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
HSBC	Hong Kong and Shanghai Banking Corporation
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme
M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SGF	Sogefinancement
SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

Sommaire

ABREVIATIONS.....	2
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.....	8
II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques	9
III. L'Organisme Conseil	17
IV. Le Conseil Juridique	18
V. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques.....	19
VI. Coordonnées de l'agence de notation	19
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	20
I. Cadre de l'opération.....	21
II. Structure de l'offre	21
III. Objectifs de l'opération.....	22
IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre	22
V. Cotation en Bourse	36
VI. Calendrier de l'opération	36
VII. Organisme chargé du placement et intermédiaires financiers.....	37
VIII. Modalités de souscription des obligations subordonnées	37
IX. Modalités de traitement des ordres.....	39
X. Modalités de règlement et de livraison des titres	40
XI. Modalités d'enregistrement	40
XII. Modalités de publication des résultats de l'opération.....	40
XIII. Fiscalité	40
XIV. Charges relatives à l'opération (supporté par l'émetteur)	41
XV. Commissions à facturer au souscripteur	42
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.....	43
I. Renseignements à caractère général	44
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur	48
III. Marché des titres de Société Générale Marocaine de Banques	51
IV. Organes d'administration et de surveillance.....	57
V. Organes de direction	59
VI. Gouvernement d'entreprise.....	62
PARTIE IV. ACTIVITE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	67
I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques	68
II. Appartenance de Société Générale Marocaine de Banques au groupe Société Générale	71
III. Principales Participations de Société Générale Marocaine de Banques	84
IV. Activité	130
V. Organisation	147
VI. Contrôle Interne	152
VII. Le recouvrement	154
VIII. Politique Qualité de la Banque	155
IX. Stratégie de développement	156
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	159
PARTIE VI. PERSPECTIVES.....	180
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES	182
I. Risques de crédit	183
II. Risques de marché	184
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS	191
PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	193
PARTIE X. ANNEXES	195

Avertissement

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM, ni Société Générale Marocaine de Banques n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par les membres du syndicat de placement.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Société Générale Marocaine de Banques conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournies par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date de visa;
- Les procès verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les rapports de gestion pour les exercices 2012, 2013 et 2014 ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date de visa;
- Les procès verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date de visa;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- ✓ Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- ✓ Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment au siège de la Société Générale Marocaine de Banques:

	Adresse	Numero de téléphone	Numéro de télécopieur
Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca	05.22.43.88.88	05.22.29.88.09

- elle est disponible sur demande auprès des points de collecte du réseau de placement

Par ailleurs elle sera également :

- disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca et sur son site internet



PARTIE I. Attestations et Coordonnées

I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine De Banques
Représentant légal	Khalid Chami
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 43 88 88
Numéro de télécopieur	05 22 29 88 09
Adresse électronique	khalid.chami@socgen.com

Attestation

Le Président du Directoire atteste qu'à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Président du Directoire s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

Pour le Directoire
Khalid Chami
Président du Directoire

II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Ernst & Young
Représentant légal	Fawzi BRITEL Associé	Abdeslam BERRADA ALLAM Associé
Adresse	288, Boulevard Mohamed Zerkoutouni - Casablanca	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 22 47 34	05 22 95 79 00
Numéro de télécopieur	05 22 22 47 59	05 22 39 02 26
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2014	2008
Date de renouvellement du mandat / désignation	AGO du 14/05/2014	AGO du 14/05/2014
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux des exercices 2012, 2013 et 2014 : note d'information pour une émission obligataire subordonnée

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités par les soins des cabinets Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2012 et 2013 et par nos soins au titre de l'exercice 2014.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux tels que audités pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banque, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ITIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.725.695 dont un bénéfice net de KMAD 547.612.

Responsabilité de direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banque au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 22 mai 2015

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 4 Mai 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.449.097 dont un bénéfice net de KMAD 534.307.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2014

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 4 Mai 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.198.439 dont le bénéfice net de KMAD 859.429.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 13 mars 2013

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Expert comptable

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés en normes IFRS des exercices 2012, 2013 et 2014 : note d'information pour une émission obligataire subordonnée

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS audités par les soins des cabinets Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2012 et 2013 et par nos soins au titre de l'exercice 2014.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS tels que audités pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9.465.358 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 634.567.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 mai 2015

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9.081.153 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 571.704.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement de la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe société Générale Marocaine de Banques au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 avril 2014

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8.774.012 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.006.928.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement de la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe société Générale Marocaine de Banques au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 13 mars 2013

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Expert-Comptable

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé Gérant

III. L'Organisme Conseil

Coordonnées des organismes Conseil

Organisme conseil	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	M. Hamza BEKKALI
Fonction	Directeur de la Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 43 85 91
Numéro de télécopieur	05 22 29 88 09
Adresse électronique	hamza.bekkali@socgen.com

Attestation de l'organisme conseil

Le présent dossier d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et qui ont été fournies par le management de SGMB et les commissaires aux comptes.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Société Générale Marocaine de Banques à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournies par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent dossier ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Les procès verbaux des Conseils de Surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Les rapports de gestions pour les exercices 2012, 2013 et 2014
- Les procès verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014.

La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandaté.

Hamza BEKKALI

IV. Le Conseil Juridique

Raison sociale	Cabinet Saaïdi & Hdid Consultants
Représentant légal	Mohamed Hdid
Fonction	Associé Gérant
Adresse	4, Place Maréchal - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 27 99 16
Numéro de télécopieur	05 22 22 10 24
Adresse électronique	m.hdid@saaidihdid.com

Attestation du Conseiller Juridique

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt. Toutefois, en cas de liquidation de SGMB, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Mohamed Hdid
Associé Gérant

V. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Responsable de la communication	Sophia Zemmama
Fonction	Secrétariat du Conseil de Surveillance
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 43 88 30
Numéro de télécopieur	05 22 29 88 09
Adresse électronique	Sophia.zemmama@socgen.com

VI. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch
Adresse	60 rue Monceau Paris – 75008
Numéro de téléphone	+33 (0) 1 44 29 91 29
Numéro de télécopieur	+33 (0) 1 44 29 91 49



PARTIE II. *Présentation de l'opération*

I. Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/05/2015, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, autorise le Directoire et toute personne dûment habilitée par lui avec faculté de subdélégation par ce dernier à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, dans la limite de un milliard de Dirhams (1.000.000.000,00) ou sa contre-valeur en devises. Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31/12/2016.

L'assemblée Générale Ordinaire limite le montant de chaque émission au montant souscrit.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n°20-05, au Directoire et à toute personne dûment habilitée par lui avec faculté de subdélégation par ce dernier tous pouvoirs à l'effet:

- de fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émission(s) obligataire(s) autorisée(s), sous réserve du respect des modalités déjà arrêtées par la présente Assemblée Générale Ordinaire, et notamment ;
- déterminer la date d'émission des obligations ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
- fixer le taux d'intérêts des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
- fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions et prendre toute disposition utile pour conclure tout accord pour réaliser définitivement la ou lesdites émission(s).

Dans le cadre de cette délégation de pouvoir, le Directoire lors de la réunion tenue le 01/06/2015 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonnée d'un montant global de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD). Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information et a donné les pouvoirs les plus étendus à son Président à l'effet d'accomplir toutes formalités matérielles nécessaires à l'émission des obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et à l'admission des obligations des tranches A et C qui seront cotées à la cote de la Bourse de Casablanca.

Les modalités et caractéristiques définitives dudit emprunt obligataire, sont présentées dans la présente note d'information.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tel que présenté dans la présente note d'information.

II. Structure de l'offre

L'opération objet de la présente note d'information porte sur un montant global de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD).

La SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES envisage l'émission de 8.000 obligations subordonnés d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams cotés à la Bourse de Casablanca et non cotés.

Elle se décompose en quatre tranches :

- Une tranche A à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100.000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100.000) dirhams ;

- Une tranche C à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche D à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100.000) dirhams ;

Le montant total adjugé au titre des quatre tranches ne devra en aucun cas dépasser la somme de huit cent millions de dirhams (800.000.000,00 MAD).

III. Objectifs de l'opération

La présente émission a pour principaux objectifs de :

- Renforcer les fonds propres de SGMB.
- Financer le développement de l'activité de SGMB;
- Suivre la dynamique de croissance de crédits que connaît le pays ;
- Diversifier les sources de financement à long terme et d'améliorer les coûts de financement ;
- Permettre à SGMB de se préparer à des opportunités de financement long terme;
- Consolider l'image de SGMB vis-à-vis des principaux partenaires ainsi que son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche A : Obligations subordonnée à taux fixe cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités
Forme juridique	Au porteur
Procédure de 1ère cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Plafond de la tranche	800 000 000,00 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus
Date de jouissance	29/06/2015
Date d'échéance	29/06/2025
Prime de risque	110 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000,00 Dh.
Méthode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A, sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de

<p>Cotation des titres</p>	<p>l'émission à la libre négociabilité des titres de la tranche A.</p> <p>Les obligations subordonnées de la tranche A seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 24/06/2015 sur le compartiment obligataire, sous le code 990182 et le ticker OB182.</p> <p>Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et C doit être supérieur ou égal à 20 Mdh. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué aux tranches A et C est inférieur à 20 Mdh, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
<p>Taux d'intérêt facial</p>	<p>Taux fixe, soit 4,77%</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque de 110 bps soit 4,77%</p> <p>La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).</p>
<p>Intérêt</p>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 29 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial.</p>
<p>Remboursement du principal</p>	<p>L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.</p>
<p>Remboursement anticipé</p>	<p>La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire (tel que ce terme est défini ci-après).</p> <p>Toutefois, la SGMB se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank Al Maghrib.</p>

Tout remboursement anticipé ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil de Surveillance de la SGMB et de Bank Al Maghrib et ce conformément à l'article 18 de la circulaire 07/G/2010 de Bank Al Maghrib:

- Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de la SGMB et après accord de Bank Al Maghrib ;
- Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par la SGMB d'une indemnité compensatrice ;
- Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de la SGMB, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.

En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie des titres subordonnés, la SGMB aura la faculté de procéder au remboursement anticipé des titres subordonnés, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre des titres subordonnés.

Par "Changement Réglementaire", il convient d'entendre une modification des réglementations applicables à la SGMB et/ou à ses actionnaires, à savoir les réglementations relatives au calcul des fonds propres, aux exigences des fonds propres ou à l'adéquation des fonds propres, ou un changement dans leur interprétation ou leur application officielle (incluant une décision judiciaire) à la suite desquelles l'emprunt obligataire subordonné ne serait plus, en tout ou partie, pris en compte pour les besoins du calcul des fonds propres prudentiels de la SGMB.

En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.

Clauses d'assimilation

Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure.

Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche A, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Rang de l'emprunt

Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.

En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Maintien du rang de l'emprunt

SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune

	priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par la SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide, sous réserve de l'approbation du Conseil de Surveillance, de désigner Cabinet Saaidi & Hdid Consultants, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche B : Obligations subordonnées à taux fixe non cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Cotation	Non cotée à la Bourse de Casablanca
Plafond de la tranche	800 000 000,00 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus
Date de jouissance	29/06/2015
Date d'échéance	29/06/2025
Prime de risque	110 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh.
Méthode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse.) Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.

Taux d'intérêt facial	<p>Taux fixe soit 4,77%</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque de 110 bps soit 4,77%.</p> <p>La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 29 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial.</p>
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.</p>
Remboursement anticipé	<p>La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire (tel que ce terme est défini ci-après).</p> <p>Toutefois, la SGMB se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank Al Maghrib.</p> <p>Tout remboursement anticipé ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil de Surveillance de la SGMB et de Bank Al Maghrib et ce conformément à l'article 18 de la circulaire 07/G/2010 de Bank Al Maghrib:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de la SGMB et après accord de Bank Al Maghrib ; - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par la SGMB d'une indemnité compensatrice ; - Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de la SGMB, subordonné au

	<p>remboursement de toutes les autres dettes.</p> <p>En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie des titres subordonnés, la SGMB aura la faculté de procéder au remboursement anticipé des titres subordonnés, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre des titres subordonnés.</p> <p>Par "Changement Réglementaire" il convient d'entendre une modification des réglementations applicables à la SGMB et/ou à ses actionnaires, à savoir les réglementations relatives au calcul des fonds propres, aux exigences des fonds propres ou à l'adéquation des fonds propres, ou un changement dans leur interprétation ou leur application officielle (incluant une décision judiciaire) à la suite desquelles l'emprunt obligataire subordonné ne serait plus, en tout ou partie, pris en compte pour les besoins du calcul des fonds propres prudentiels de la SGMB.</p>
Clauses d'assimilation	<p>Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche B, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>
Rang de l'emprunt	<p>Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.</p> <p>En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.</p>
Maintien du rang de l'emprunt	<p>SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.</p>
Garantie de remboursement	<p>Les obligations subordonnées émises par SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Droit applicable Juridiction compétente	<p>Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca</p>
Représentant de la masse des obligataires	<p>Le Directoire décide, sous réserve de l'approbation du Conseil de Surveillance, de désigner Cabinet Saaidi & Hdid Consultants, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la</p>

tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche C : Obligations subordonnées à taux révisable cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Procédure de 1ère cotation	La cotation de la tranche C sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Plafond de la tranche	800 000 000,00 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus
Date de jouissance	29/06/2015
Date d'échéance	29/06/2025
Prime de risque	90 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000,00 Dh.
Méthode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche C, sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des titres de la tranche C.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche C seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 24/06/2015 sur le compartiment obligataire, sous le code 990183 et le ticker OB183. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et C doit être supérieur ou égal à 20 Mdh. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué aux tranches A et C est inférieur à 20 Mdh, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Taux d'intérêt facial	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des

	<p>taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 02/06/2015, soit 2,61%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque de 90 pbs, soit 3,51%.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la dernière courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 90 pbs et sera communiqué à la Bourse d'au moins 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire.</p>
Mode de calcul du taux de référence	<p>La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).</p> <p>Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)} - 1) \times 360/k$; où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 29 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial x nombre de jours exact / 360.</p>
Date de détermination du taux d'intérêt	<p>Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 29 juin de chaque année ou le premier jour ouvré si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Le nouveau taux sera communiqué à la Bourse de Casablanca au moins 5 jours de bourse avant la date anniversaire de l'emprunt par l'émetteur. Le taux révisé fera l'objet d'une annonce au bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca</p>
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.</p>
Remboursement anticipé	<p>La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au</p>

remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire (tel que ce terme est défini ci-après).

Toutefois, la SGMB se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank Al Maghrib.

Tout remboursement anticipé ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil de Surveillance de la SGMB et de Bank Al Maghrib et ce conformément à l'article 18 de la circulaire 07/G/2010 de Bank Al Maghrib:

- Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de la SGMB et après accord de Bank Al Maghrib ;
- Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par la SGMB d'une indemnité compensatrice ;
- Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de la SGMB, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.

En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie des titres subordonnés, la SGMB aura la faculté de procéder au remboursement anticipé des titres subordonnés, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre des titres subordonnés.

Par "Changement Réglementaire", il convient d'entendre une modification des réglementations applicables à la SGMB et/ou à ses actionnaires, à savoir les réglementations relatives au calcul des fonds propres, aux exigences des fonds propres ou à l'adéquation des fonds propres, ou un changement dans leur interprétation ou leur application officielle (incluant une décision judiciaire) à la suite desquelles l'emprunt obligataire subordonné ne serait plus, en tout ou partie, pris en compte pour les besoins du calcul des fonds propres prudentiels de la SGMB.

En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la bourse des obligations annulées.

Clauses d'assimilation

Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure.

Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche C, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Rang de l'emprunt

Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation

	<p>des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.</p> <p>En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.</p>
Maintien du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par la SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide, sous réserve de l'approbation du Conseil de Surveillance, de désigner Cabinet Saaidi & Hdid Consultants, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche D : Obligations subordonnées à taux révisable non cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
--------------------------	---

Forme juridique	Au porteur
Cotation	Non cotée à la Bourse de Casablanca
Plafond de la tranche	800 000 000,00 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus
Date de jouissance	29/06/2015
Date d'échéance	29/06/2025
Prime de risque	90 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh.
Méthode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse.) Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 2,61%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque de 90 pbs, soit 3,51%.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la dernière courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 90 points de base et sera communiqué aux investisseurs au moins 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire dans un journal d'annonce légale.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 29 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial x nombre de jours exact / 360.</p>
Mode de calcul du taux de référence	<p>La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)} - 1) \times 360/k$; où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>

Date de détermination du taux d'intérêt

Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 29 juin de chaque année ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Le nouveau taux sera communiqué, par l'émetteur dans un journal d'annonce légale.

Remboursement du principal

L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.

En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB.

Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.

Remboursement anticipé

La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire (tel que ce terme est défini ci-après).

Toutefois, la SGMB se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank Al Maghrib.

Tout remboursement anticipé ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil de Surveillance de la SGMB et de Bank Al Maghrib et ce conformément à l'article 18 de la circulaire 07/G/2010 de Bank Al Maghrib:

- Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de la SGMB et après accord de Bank Al Maghrib ;
- Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par la SGMB d'une indemnité compensatrice ;
- Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de la SGMB, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.

En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie des titres subordonnés, la SGMB aura la faculté de procéder au remboursement anticipé des titres subordonnés, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre des titres subordonnés.

Par "Changement Réglementaire" il convient d'entendre une modification des réglementations applicables à la SGMB et/ou à ses actionnaires, à savoir les réglementations relatives au calcul des fonds propres, aux exigences des fonds propres ou à l'adéquation des fonds propres, ou un changement dans leur interprétation ou leur application officielle (incluant une décision judiciaire) à la suite desquelles l'emprunt obligataire subordonné ne serait plus, en tout ou partie, pris en compte pour les besoins du calcul des fonds

	propres prudentiels de la SGMB.
Clauses d'assimilation	<p>Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche D, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>
Rang de l'emprunt	<p>Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.</p> <p>En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.</p>
Maintien du rang de l'emprunt	<p>SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.</p>
Garantie de remboursement	<p>Les obligations subordonnées émises par SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Droit applicable Jurisdiction compétente	<p>Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca</p>
Représentant de la masse des obligataires	<p>Le Directoire décide, sous réserve de l'approbation du Conseil de Surveillance, de désigner Cabinet Saaidi & Hdid Consultants, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.</p>

V. Cotation en Bourse

Les obligations subordonnées de la tranche A et de la tranche C émises dans le cadre de cet emprunt seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

Date d'introduction et de cotation en Bourse	24/06/2015
Code	Tranche A : 990182 Tranche C : 990183
Ticker	Tranche A : OB182 Tranche C : OB183
Mode de cotation	Au fixing
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement centralisateur	Société Générale Marocaine de Banques
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse

VI. Calendrier de l'opération

Ordres	Etapes	Date
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	04/06/2015
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	05/06/2015
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par le CDVM	05/06/2015
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au Bulletin de la cote	10/06/2015
5	Publication de l'extrait de la note d'information par SGMB dans un journal d'annonces légales	12/06/2015
6	Ouverture de la période de souscription	17/06/2015
7	Clôture de la période de souscription	19/06/2015
8	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca	22/06/2015
9	<ul style="list-style-type: none"> • Admission des obligations • Enregistrement de l'opération en Bourse • Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la cote 	24/06/2015
10	Règlement / Livraison	29/06/2015
11	Publication des résultats de l'opération par la SGMB dans un journal d'annonces légales	29/06/2015

VII. Organisme chargé du placement et intermédiaires financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller et coordinateur global de l'opération	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Organisme centralisateur et en charge du placement	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse	Sogécapital Bourse	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca

VIII. Modalités de souscription des obligations subordonnées

VIII.a. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission obligataire subordonnée débutera le 17/06/2015 et sera clôturée le 19/06/2015 inclus.

VIII.b. Souscripteurs

Les souscripteurs visés sont les investisseurs qualifiés de droit marocain tels listés ci-après¹ :

- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir portant loi n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi 34-03 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés ;
- les établissements de crédit visés au niveau du Dahir portant loi n°1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances ;
- la Caisse de Dépôt et de Gestion ; et
- les organismes de retraite et de pension.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirent acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.c. Identification des souscripteurs

L'organisme chargé du placement doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, il doit obtenir une copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription. L'organisme chargé du placement doit s'assurer que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

Pour chaque catégorie de souscripteur les documents d'identification à produire se présentent comme suit :

¹ Sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Catégorie des souscripteurs	Documents à joindre
OPCVM de droit marocain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la décision d'agrément, et en plus : ▪ Pour le fonds communs de placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ▪ Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs de droit marocain hors OPCVM (cf. liste P.VIII.b)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant et la nature de la tranche souscrite. Celles-ci (les demandes de souscription) sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles. Les souscripteurs adresseront leur demande de souscription à leurs dépositaires respectifs (sans avoir besoin d'ouvrir un compte auprès de SGMB). Ces derniers se chargeront de les transmettre à SGMB, seul organisme chargé du placement.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées objet de la présente note d'information dans la limite du montant de l'opération, soit 800 000 000 MAD (huit cents millions de dirhams).

Chaque souscripteur pourra soumissionner pour les tranches cotées et/ou non cotées, à taux fixe et/ou révisable.

SGMB est tenue de recueillir les ordres de souscription auprès des souscripteurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en annexe.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

SGMB s'engage à ne pas accepter d'ordres de souscription collectés en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscriptions.

Durant la période de souscription, le souscripteur devra (avant 16h) :

- formuler son (ses) ordre(s) en spécifiant le nombre de titre, le montant et la tranche souhaitée
- remettre un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de SGMB ou l'envoyer par fax au numéro suivant : 05 22 22 36 39.

Le souscripteur est tenu de confirmer la transmission de son ordre via une communication téléphonique enregistrée au numéro suivant : 05 22 43 84 14.

Tout bulletin de souscription doit être signé et daté par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme chargé du placement. Toutes les souscriptions se feront en numéraire, doivent être exprimées en montant et en nombre de titres en faisant référence à la tranche souhaitée.

IX. Modalités de traitement des ordres

IX.a. Modalités de centralisation des ordres

SGMB doit recueillir les ordres de souscription à l'aide d'un bulletin de souscription ferme et irrévocable (modèle joint en Annexe).

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions reçues pendant la journée sera préparée par SGMB.

En cas de non - souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention «Néant».

A la clôture de la période de souscription soit le 19/06/2015, SGMB devra établir un état récapitulatif, définitif, détaillé et consolidé de toutes les souscriptions reçues.

Il sera alors procédé le 19/06/2015 à 16h30, au siège de l'émetteur à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation des obligations subordonnées selon la méthode définit ci-dessous.

IX.b. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations subordonnées sera effectuée à la clôture de la période de souscription qui s'étale du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus.

Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de Huit Cents Millions de dirhams (800 000 000,00 dhs), le montant adjugé pour les quatre tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser Huit Cents Millions de dirhams (800 000 000,00 MAD) pour l'ensemble de l'émission.

Les demandes recevables seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Dans le cas où le nombre des obligations subordonnées demandées est inférieur au nombre de titres offerts les demandes recevables seront entièrement satisfaites.

Dans le cas où le nombre des obligations subordonnées demandé est supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation calculé comme suit :

Quantité offerte / Quantité demandée

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres ainsi calculé sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation subordonnée par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et C est inférieur à 20.000.000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.

Dans ce cas, l'allocation des souscriptions reçues déduction faite des souscriptions annulées des tranches A et C se fera au prorata sur la base du taux d'allocation suivant :

« Quantité offerte / Quantité demandée déduction faite des souscriptions des tranches A et C »

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Le montant de l'opération est limité aux souscriptions effectivement reçues.

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation sera établi par l'organisme chargé du placement.

L'allocation sera déclarée et reconnue définitive et irrévocable à l'issue de ladite séance et suite à la signature dudit procès verbal.

IX.c. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par l'organisme chargé du placement.

X. Modalités de règlement et de livraison des titres

X.a. Règlement livraison

Le règlement livraison entre SGMB et les teneurs de comptes des souscripteurs se fera dans le cadre de la filière ajustement en ce qui concerne les tranches A et C cotées et se fera dans le cadre de la filière de gré à gré à la date de jouissance en ce qui concerne les tranches B et D non cotées, prévue le 29/06/2015

Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 29/06/2015 et inscrit sur le compte du souscripteur le jour même.

SGMB se chargera à la date de jouissance de l'inscription en compte des obligations subordonnées.

X.b. Domiciliaire de l'émission

La Société Générale Marocaine de Banques est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

XI. Modalités d'enregistrement

L'Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées A et C est la société de bourse Sogécapital Bourse.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100 000 dirhams par obligation.

XII. Modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 24/06/2015, ainsi que dans un journal d'annonces légales par SGMB, le 29/06/2015.

XIII. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIII.a. Revenus

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas soit à l'IR, soit à l'IS.

XIII.a.1. Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
 - leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

XIII.b. Plus-values

Personnes morales résidentes

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

XIV. Charges relatives à l'opération (supporté par l'émetteur)

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés au maximum à près de 0,2% hors taxes du montant de l'opération.

La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le conseil juridique;
- Le placement;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La Bourse de Casablanca;
- Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières;
- Le Dépositaire Central.

XV. Commissions à facturer au souscripteur

A l'exception de la commission d'admission à la bourse de Casablanca pour les tranches cotées qui s'établit à 0,05 ‰ HT du montant de l'opération plafonnée à 10 KDH HT², aucune autre commission ne sera facturée au souscripteur.

² TVA de 10% à appliquer



PARTIE III. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques

I. Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	05 22 43 88 88
Fax	05 22 29 88 09
Site web	www.sgmaroc.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05.
Date de constitution	21 juin 1962
Durée de vie	99 ans
Numéro d'inscription au registre de commerce	28987 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	<p>« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toutes sortes d'engagements résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, actions, obligations, part bénéficiaires, etc ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toutes

	<p>affectations hypothécaires, ou toutes autres garanties ; souscrire tous engagements de garanties, cautions ou avals ; opérer toutes acquisitions, vente immobilière ou mobilière ou toute prise à bail ou location d'immeubles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tous titres émis par des collectivités publiques ou privées ; soumissionner tous emprunts de ces collectivités, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts, obligations, bons ou effets de toute nature de ces collectivités ; recevoir en dépôts tous titres, valeur et biens quelconques ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toutes matières premières ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tous produits financiers ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toutes autres personnes physiques ou morales et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursales, filiales et tous autres établissements de quelle que forme qu'ils soient ; prendre sous toutes ses formes, tout intérêts ou participation dans toutes sociétés, groupements ou entreprises, marocaines ou étrangères ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
<p>Capital social (au 31/12/2014)</p>	<p>MAD 2.050.000.000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100.</p>

<p>Documents juridiques</p>	<p>Tous les documents juridiques relatifs à Société Générale Marocaine de Banques peuvent être consultés au siège social de la Banque, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les statuts ▪ Le registre de commerce ▪ Les rapports des commissaires aux comptes ▪ Les procès verbaux des assemblées générales ▪ Les rapports de gestion ▪ Les publications financières
<p>Liste des textes législatifs et réglementaires applicables</p>	<p>De par sa forme juridique, Société Générale Marocaine de Banques est régie par le droit marocain et la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir N° n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05.</p> <p>De par son activité, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés ; <p>De par son appel public à l'épargne, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables modifié par le Dahir 1-08-95 du 20 octobre 2008 portant promulgation de la loi 33-06 relative à la titrisation des créances ; ▪ Le Dahir N° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ; ▪ Le règlement général du CDVM approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 822-08 du 7 Rabii II 1429 (14 Avril 2008) ; ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 et 43 09 ; ▪ Règlement général de la Bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 07/07/2008 ; ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ;

	<ul style="list-style-type: none">Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt.
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

II.a. Capital social

Le capital social de Société Générale Marocaine des Banques s'élève au 31/12/2014 à 2.050.000.000 Dh, divisé en 20.500.000 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

II.b. Historique du capital

Au cours des cinq dernières années, le capital de Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet de trois augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la Banque de 1.170.000.000 MAD à 1.560.000.000 MAD. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de 100 MAD. Cette opération a porté le capital social de la Banque de 1.560.000.000 MAD à 1.800.000.000 MAD. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a également décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 250.000.000 MAD par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la Banque de 1.800.000.000 MAD à 2.050.000.000 MAD. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération	Opération sur le capital				Capital après opération	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant incorporé (en MAD)		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	100	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	100	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
07/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	300	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000

Source : Société Générale Marocaine de Banques

I.I.c. Evolution de l'actionariat

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les cinq dernières années :

Actionnaire	2010		2011		2012		2013		2014	
	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote
Société Générale France	11.667.202	56,91%	11.667.202	56,91%	11.667.202	56,91%	11.687.416	57,01%	11.687.416	57,01%
Groupe DEVECO SOUSS	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%
Divers actionnaires	3.188.004	15,55%	3.188.004	15,55%	3.188.004	15,55%	3.167.788	15,45%	3.167.788	15,45%
TOTAL	20.500.000	100%	20.500.000	100%	20.500.000	100%	20.500.000	100%	20.500.000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

I.I.d. Structure de l'actionariat

Le capital de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à MAD 2.050.000.000 au 31/12/2014, composé de 20.050.000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD. L'actionariat de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Société Générale France	11 687 418	57,01 %	57,01 %
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54 %	27,54 %
Divers actionnaires ³	3 167 788	15,45 %	15,45 %
TOTAL	20 500 000	100 %	100 %

Source : Société Générale Marocaine de Banques

³ Divers actionnaire : Cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains.

II.e. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la Banque Française Société Générale et par la Holding familiale DEVECO SOUSS. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

Société Générale France	
Activité	L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs. ▪ La Banque de financement & d'investissement
PNB au 31/12/2014	23,6 Mds EUR
Résultat Net part du groupe au 31/12/2014	2,7 MdS EUR
Capitaux propres (part du Groupe) au 31/12/2014	55,2 Md EUR
Actionnariat au 10/02/2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7,45% Salariés ▪ 6,43% Lyxor International Asset Management ▪ 4,95% Blackrock ▪ 2,82% Autocontrôle ▪ 2,52% Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ▪ 1,39% Meiji Yasuda Life Insurance ▪ 1,02% CNP ▪ 73,42% Autres

Source : AMF

Groupe DEVECO SOUSS	
Activité	Holding de participation
Chiffre d'affaires au 31/12/2014	MAD 0
Résultat Net au 31/12/2014	MMAD 101
Capitaux Propres au 31/12/2014	MMAD 1 062
Actionnariat au 31/12/2014	100% : Famille OUNEJJAR MZALI

Source : Société Générale Marocaine de Banques

II.f. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires liant les actionnaires de Société Générale Marocaine de Banques.

II.g. Restrictions en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière de négociabilité des actions que sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques étant précisé que les cessions d'actions sont libres au profit :

- des actionnaires ;
- d'un conjoint ;
- d'un ascendant ou descendant jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;

- d'une personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier. La notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les noms, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le Président du Conseil de Surveillance, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Si le Conseil de surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, le Président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la Société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la Société par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le Président du Tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.

III. Marché des titres de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôts pour un montant global de 1.500.000.000 MAD (un milliard et demi de dirhams). Après avoir procédé à une levée de fonds initiale de 926 MMAD et pour profiter des conditions de marché favorables, la Banque par le biais du Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de 3.000.000.000 MAD (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à 6.000.000.000 MAD (six milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à 8.000.000.000 MAD (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 MAD (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 MAD (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 MAD (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conféré, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 13.000.000.000 MAD (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 MAD (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Montant du programme	13.000.000.000 MAD
Montant de l'encours au 31/04/2015	5.405.000 .000 MAD
Catégorie A&B	5.405.000.000 MAD
Catégorie C	0 MAD
Valeur nominale des titres	100.000 MAD

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôts, les titres non échus présentent les caractéristiques suivantes :

Date de jouissance	Date d'échéance	Maturité	Taux	Nombre de titres émis	Nominal (MAD)
28/11/2014	28/06/2016	19 mois	3,27%	5 000	500 000 000
05/09/2014	05/09/2016	2 ans	3,75%	5 000	500 000 000
31/03/2014	31/03/2016	2 ans	4,11%	3 000	300 000 000
31/03/2014	31/05/2016	26 mois	4,17%	4 000	400 000 000
12/03/2014	11/09/2015	18 mois	4,08%	4 000	400 000 000
12/03/2014	12/11/2015	20 mois	4,14%	4 000	400 000 000
12/03/2014	12/01/2016	22 mois	4,20%	4 000	400 000 000
05/03/2014	05/08/2015	17mois	4,06%	3 750	375 000 000
05/03/2014	05/10/2015	19 mois	4,12%	3 750	375 000 000
05/03/2014	04/12/2015	21 mois	4,18%	3 750	375 000 000
05/03/2014	05/02/2016	23 mois	4,25%	3 750	375 000 000
14/03/2012	14/03/2016	4 ans	4,60%	1 400	140 000 000
18/08/2011	18/08/2016	5 ans	4,45%	400	40 000 000
08/06/2011	08/06/2016	5 ans	4,50%	1 000	100 000 000
27/04/2011	27/04/2016	5 ans	4,45%	5 000	500 000 000
27/06/2008	27/06/2015	7 ans	4,70%	750	75 000 000
21/05/2008	21/05/2015	7 ans	4,70%	1 500	150 000 000
Total				54 050	5 405 000 000

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.b. Emission obligataire subordonnée

En décembre 2008, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt subordonné en placement privé pour 100.000.000 MAD.

En mars 2009, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.900.000.000 MAD et d'une maturité de 10 ans. Cette émission a été décomposée en quatre tranches non cumulables :

- Une tranche A à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 MAD) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 MAD) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche C à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 MAD) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams;
- Une tranche D à taux fixe, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 MAD) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

Tranche	Montant de l'émission	Date de l'émission	Nominal en DH	Taux	Prime de risque	Maturité
Tranche A	1.900.000	03/2009	100.000	Révisable annuellement, indexé à la courbe des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 (4,84%)	100 pbs	10ans
Tranche B	1.900.000	03/2009	100.000	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009 (5,60%)	115 pbs	10ans
Tranche C	1.900.000	03/2009	100.000	Révisable annuellement, indexé à la courbe des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 (4,84%)	100 pbs	10ans
Tranche D	1.900.000	03/2009	100.000	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009 (5,60%)	115 pbs	10ans

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières⁴, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

Historique des taux relatifs aux tranches révisables :

Années	Taux
2009	4,84%
2010	4,66%
2011	4,46%
2012	4,67%
2013	5,23%
2014	4,39%
2015	3,62%

Source : SGMB

A l'issue de la période de souscription, seules les tranches B, C et D ont été souscrites. La répartition des allocations de l'opération se présente comme suit :

Répartition des allocations :

Nature des souscripteurs	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée	Total
Etablissement de crédit (A)	-	12.000.000	-	8.8000.000	20.800.000
OPCVM (B)	-	-	680.700.000	596.600.000	1.277.300.000
Société d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance (C)	-	365.300.000	-	236.600.000	601.900.000
Fonds d'investissement, fonds de pension (D)	-	-	-	-	-
Autres (compagnies financières et la CDG) (E)	-	-	-	-	-
Total	0	377.300.000	680.700.000	842.000.000	1.900.000.000

En Décembre 2012, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500.000.000 MAD et d'une maturité de 10 ans. Cette émission a été décomposée en deux tranches :

- Une tranche A à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de cinq cent millions de dirhams (500 000 000 MAD) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, non cotée, d'un plafond de cinq cent millions de dirhams (500 000 000 MAD) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;

⁴ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

Tranche	Montant de l'émission (en MAD)	Date de l'émission	Nominal en MAD	Taux	Prime de risque	Maturité
Tranche A	500.000.000	12/2012	100.000	Taux fixe 5,98%	110 pbs	10 ans
Tranche B	500.000.000	12/2012	100.000	Taux fixe 5,98%	110 pbs	10 ans

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières⁵, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

A l'issue de la période de souscription, la répartition des allocations de l'opération se présentent comme suit :

Allocation par tranche

Tranche	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Taux	Part des montants alloués en %	Taux de satisfaction en %
Tranche A : Obligations à taux fixe cotées	330 000 000	324 200 000	5,98%	65%	98,24%
Tranche B : Obligations à taux fixe non cotées	179 000 000	175 800 000	5,98%	35%	98,21%
Total	509 000 000	500 000 000	5,98%	100%	98,23%

Allocation par catégorie de souscripteurs

Catégorie de souscripteurs	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Part des montants alloués en %
OPCVM	49 000 000	48 100 000	10%
Entreprise d'assurance et de réassurance	360 000 000	353 700 000	70%
Caisse de Dépôts et de Gestion	100 000 000	98 200 000	20%
Total	509 000 000	500 000 000	100%

⁵ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.

Notation (extraits)

Fitch Rating

En mai 2015, la notation crédit attribuée par Fitch Rating à Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Note long terme	Note court terme	Perspective de la note	Note de soutien
AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2

L'extrait du communiqué de presse de l'agence de notation se présente comme suit :

Fitch Ratings a révisé la perspective de la note nationale à long terme de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), qui est passée de Négative à Stable. Dans le même temps, Fitch a confirmé les notes nationales à long terme et à court terme de l'entité, ainsi que sa note de soutien extérieur.

La révision de la perspective de SGMB fait suite aux actions dont ont fait l'objet les notes de la maison-mère de la banque, Société Générale (SG; A/Stable ; cf. 'Fitch Affirms Societe Generale at 'A', Upgrades Viability Rating' en date du 19 mai 2015 sur www.fitchratings.com).

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALES ET NOTE DE SOUTIEN EXTERIEUR DE SGMB

Les notes de SGMB reposent sur la conviction de Fitch qu'il existerait une haute probabilité de soutien de la part de son actionnaire majoritaire (57%), SG, si nécessaire. Ceci reflète l'aptitude de SG (comme l'indiquent ses notes) et sa volonté d'apporter son soutien, compte tenu de ses antécédents en la matière vis-à-vis d'entités du groupe, ainsi que de l'importance stratégique que représentent pour SG les marchés de détail méditerranéens.

Selon Fitch, SGMB revêt une importance stratégique pour le développement de l'activité de banque de détail de SG dans le bassin méditerranéen. SGMB est la plus grande filiale de SG en Afrique du Nord, bien qu'elle soit de taille limitée comparée à sa maison-mère. SG détient depuis longtemps un bloc de contrôle dans SGMB et Fitch ne prévoit pas de diminution de la présence de SG au Maroc. SGMB affiche une rentabilité constante et est solidement implantée sur le marché marocain de la banque de détail (elle est la quatrième plus grande banque par le total d'actifs et détient environ 8% des dépôts).

SGMB est fortement intégrée dans SG. Cette dernière contrôle étroitement sa filiale marocaine dont les fonctions de direction sont largement partagées avec les membres du groupe SG. SG supervise les risques de crédit, pays, de marché, opérationnel et de liquidité de SGMB, tandis que la filiale bénéficie largement de l'organisation, des procédures, des systèmes et des outils de SG.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTES NATIONALES ET DE SOUTIEN EXTERIEUR DE SGMB

Sauf si l'intégration de SGMB dans SG, ou son importance stratégique pour cette dernière, diminue, un abaissement d'un cran de la note IDR à long terme de SG déclencherait une action similaire sur la note nationale à long terme de SGMB. La note de soutien extérieur de SGMB serait abaissée si la note du plafond souverain du Maroc était abaissée d'au moins deux crans, ce que Fitch considère comme peu probable.

Les conditions d'un relèvement de la note de soutien extérieur de SGMB seraient à la fois un relèvement de la note IDR à long terme de SG et une révision à la hausse de deux crans du plafond souverain du Maroc.

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

- Note nationale à long terme : confirmée à 'AAA(mar)'; perspective revue de Négative à Stable
- Note nationale à court terme : confirmée à 'F1+(mar)'
- Note de soutien extérieur : confirmée à '2'

Tableau récapitulatif de la notation de la SGMB durant les trois dernières années :

Date	National long term rating	National short term rating	Outlook	Support rating
26 mai 2015	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
11 avril 2014	AAA (mar)	F1+ (mar)	Négative	2
12 aout 2013	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
11 avril 2013	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
10 mai 2012	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
17 mai 2011	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2

IV. Organes d'administration et de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au 30/05/2014, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut	Prénoms, Noms	Date de l'AGO ayant ratifié le mandat	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Nombre d'actions détenues
Président	Jean Louis MATTEI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
Président d'honneur	Abdelaziz TAZI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	10.003
Vice - Président	Marc VIENOT		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
Membres	Layla M'ZALI	08 juin 2010	-	AGO statuant sur les comptes 2015	2
	Didier ALIX		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
	Mohamed Ben Thami TAZI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	3
	Abdellatif HAKAM		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	56
	Jean François SAMMARECELLI		14 mai 2014	AGO statuant sur les comptes 2019	2
	Jean-Louis MATTEI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
	Bernardo SANCHEZ INCERA	08 juin 2010	-	AGO statuant sur les comptes 2015	2
	Abdeljalil CHRAIBI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	3
	Caroline GUILLAUMIN	3 mai 2012	-	AGO statuant sur les comptes 2017	2
Jean-Luc PARER	14 mai 2013	-	AGO statuant sur les comptes 2018	2	
Secrétaire du conseil	Sophia ZEMMAMA				

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Les conseillers suivants collaborent avec le Conseil de Surveillance

Conseillers	Brahim ZNIBER Alexandre MAYMAT
Secrétaire du Conseil	Sophia ZEMMAMA

La rémunération annuelle de chacun des conseillers du Conseil de surveillance est de 200 000 MAD bruts.

Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 et au dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne.

IV.a. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « Les Assemblées Générales Ordinaire des actionnaires sont convoquées par le Conseil de Surveillance. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de la loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne (...) »

IV.b. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. (...). Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la Société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ».

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.»

IV.c. Conditions d'exercice des droits de vote

Les conditions d'exercice du droit de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

V. Organes de direction

V.a. Pouvoir des organes de direction

L'article 13 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule que : « (...)Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.(...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. (...)»

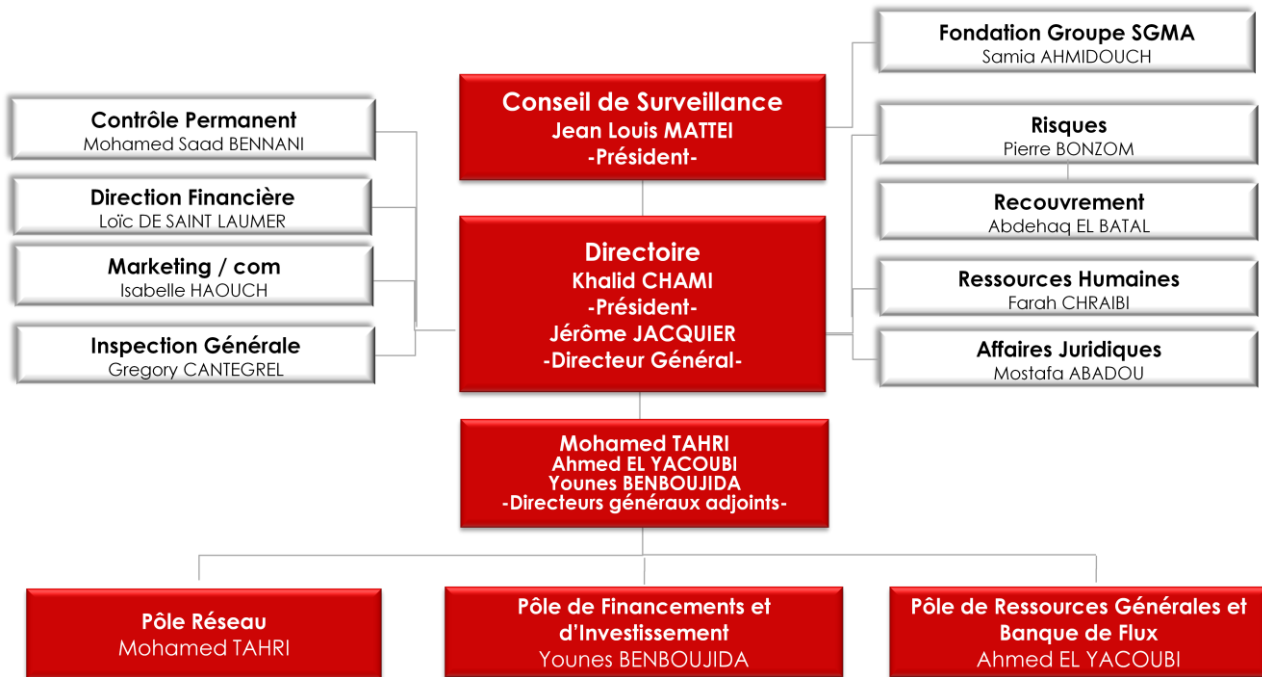
V.b. Le Directoire

La liste des membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Khalid CHAMI	Président	Novembre 2012	Mars 2015	Mars 2018
Jérôme JACQUIER	Directeur Général	Juin 2014	-	Juin 2017

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Au 20/03/2015, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : Société Générale Marocaine de Banques

V.c. CV des principaux dirigeants

Jean Louis MATTEI, Président Du Conseil de Surveillance.

Titulaire d'une DES en Droit Privé et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et du CESB, Monsieur Jean Louis MATTEI a débuté sa carrière en 1973 à la Société Générale où il a occupé plusieurs postes. Depuis 1998, il est Directeur de BHFM (Banque de détail Hors France Métropolitaine).

Monsieur Jean Louis MATTEI est membre du Comité Exécutif du groupe Société Générale. Il est également administrateur puis membre du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques depuis 1993.

Agé de 68 ans, Monsieur MATTEI est marié et père de deux enfants.

Khalid CHAMI, Président du Directoire

Diplômé de H.E.C à Paris en 1991, il intègre le Département des dérivés sur actions et indices de Société Générale Investment Banking en 1992 où il occupe le poste de commercial chargé du suivi des clients basés en France puis de directeur des ventes et du marketing France & Benelux en 1995, ensuite il occupe le poste de Partenaire, co-directeur mondial des ventes et du marketing en 1999.

Il rejoint Société Générale Marocaine de Banques en 2001, où il occupe le poste de Directeur Adjoint de la Direction des Grandes Entreprises puis Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2003.

En 2004, il est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil et de l'Ingénierie Financière, de la Direction des Change, Taux et Trésorerie.

En 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire chargé de la supervision des Pôles Grandes Entreprises et PME.

En 2011, il est nommé Directeur Général de SGMB puis Président du Directoire en 2012.

Agé de 48 ans, Monsieur CHAMI est marié et père de deux enfants.

Jérôme JACQUIER, Directeur Général

Diplômé de HEC Paris en 1997, Jérôme Jacquier a démarré sa carrière à la direction financière de Cegelec (groupe Alcatel-Alstom), en Afrique du Sud et en Belgique, avant d'intégrer en 1999 l'Inspection Générale du groupe Société Générale, où il a effectué des missions d'audit et de conseil dans les différents Pôles du groupe en France et à l'étranger.

Jérôme Jacquier rejoint le Réseau Société Générale en 2005, au sein de l'Agence Grandes Entreprises « Paris Opéra », en tant que Directeur Adjoint. En 2009, il est nommé Directeur Général Adjoint et Membre du Conseil d'Administration de la NSGB (Egypte) ; il participe notamment au développement du réseau d'agences de la NSGB et à son management.

Il prend en septembre 2012 la direction de la DEC de Brest, dans l'Ouest de la France, pour développer l'audience de Société Générale sur les marchés des Particuliers, Professionnels et Entreprises.

En juillet 2014, Mr. Jacquier est nommé Directeur Général de SGMA.

Agé de 40 ans, Monsieur Jacquier est marié et père de cinq enfants.

Younes BENBOUJIDA, Directeur du Pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Titulaire d'un diplôme d'Expertise Comptable, Monsieur Younes BENBOUJIDA rejoint la Société Générale Marocaine de Banques en 2005, où il occupe le poste de Chargé d'affaires Senior à la Direction des Grandes Entreprises puis de Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2006.

En 2011, il est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements et de la Direction des marchés de capitaux.

En 2013, il est nommé Directeur du Pôle Banque de Financement et d'Investissement, en charge de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements, de la Direction des marchés de capitaux, de Sogecapital Bourse et de Sogecapital Gestion.

Agé de 44 ans, Monsieur BENBOUJIDA est marié et père de trois enfants.

Mohamed TAHRI, Directeur Général Adjoint, en charge du Pôle Réseau

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques, Monsieur Mohamed TAHRI a débuté sa carrière en 1985 à la Société Générale Marocaine de Banques où il a occupé le poste d'inspecteur puis d'Inspecteur Principal en 1995, ensuite il occupe le poste de Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration de la banque, chargé des filiales et des participations. En 1999, il occupe le poste d'adjoint au Directeur de l'Agence Centrale puis il est nommé Directeur du Groupe Abdelmoumen.

En 2003, il est nommé Directeur Régional de Rabat, puis il est nommé Directeur du Pôle Banque des PME-PMI en 2007. En 2009 Monsieur TAHRI est nommé Directeur du Pôle Réseau puis Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau en 2012.

Agé de 52 ans, Monsieur TAHRI est marié et père de deux enfants.

Ahmed EL YACOUBI, Directeur Général Adjoint, en charge du Pôle Ressources et Banque de Flux

Titulaire d'un DESS en Informatique et d'un MBA de H.E.C Paris, Monsieur Ahmed EL YACOUBI a débuté sa carrière en 1996 à la Société Générale Marocaine de Banques où il a occupé plusieurs postes.

En 2002, il est nommé Directeur des Systèmes d'Information puis Secrétaire Général Adjoint en 2006. En 2007, il est nommé Secrétaire Général puis Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources et Banque de Flux en 2012.

Agé de 46 ans, Monsieur EL YACOUBI est marié et père de deux enfants.

VI. Gouvernement d'entreprise**VI.a. Rémunération octroyée aux membres des organes de surveillance et de direction**

La rémunération brute annuelle des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15,4 MMAD bruts.

VI.b. Conventions entre Société Générale Marocaine de Banques et les membres de ses organes de surveillance et de direction

Néant

VI.c. Prêts accordés aux membres des organes de surveillance et de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire au 31/12/2014 s'élève à 16,9 MMAD.

VI.d. Intéressement et participation du personnel

Néant

VI.e. Comités techniques

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre des tiers conseillers, actionnaires ou non.

Il peut en outre constituer en son sein, et avec le concours de ces conseillers, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banques compte trois comités techniques :

VI.e.1. Comité des Risques

Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du conseil de surveillance (Président du comité) ; ▪ Un représentant de la société Générale, membre du conseil de surveillance ; ▪ Un membre indépendant.
Participants obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la supervision SG de la région ; ▪ Président du Directoire ; ▪ Directeur Général ; ▪ Direction des Risques (Secrétaire du Comité) ; ▪ Direction des Risques du groupe SG.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle Réseau ; ▪ Direction du Recouvrement ; ▪ Pôle Banque de Financement et d'Investissement.
Périodicité	Deux fois par an
Attributions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ; ▪ Valider les orientations de la politique de crédit de la banque ; ▪ Examiner le portefeuille d'engagements : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ; ○ Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ; ○ Suivi des engagements irréguliers ; ○ Suivi des principaux risques sensibles ; ○ Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ; ○ Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement. ▪ Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ; ▪ Suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...)

VI.e.2. Comité d'Audit

Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du conseil de surveillance (Président du comité) ; ▪ Trois membres du conseil de surveillance dont un membre indépendant ;
Participants obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la supervision SG de la région ; ▪ Président du Directoire ; ▪ Directeur Général ; ▪ Responsable du Contrôle Permanent ; ▪ Responsable du Contrôle Périodique ; ▪ Secrétaire du Directoire (secrétaire du comité).
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commissaires aux comptes (si arrêtés des comptes) ; ▪ Direction financière ; ▪ Responsable du pôle Ressources Générales et Banque des flux ; ▪ Responsable du pôle Réseau ; ▪ Responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement ; ▪ Représentant de la supervision SG du contrôle permanent ; ▪ Représentant de la supervision SG du contrôle périodique ;
Périodicité	Au moins deux fois par an

Attributions

- Donne périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et proposer au conseil de surveillance les adaptations pertinentes ;
- Examine les travaux du Contrôle Permanent :
 - Suivi de l'efficacité de la Surveillance Permanente :
 - ✓ Respect des procédures ;
 - ✓ Surveillance des comptes sensibles ;
 - ✓ Gestion des suspens ;
 - Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels :
 - ✓ Risques de fraude internes et externes ;
 - ✓ Risques d'exécution ;
 - ✓ Sécurité du personnel et des équipements ;
 - ✓ Gestion de la continuité d'activité et gestion de crise ;
 - ✓ Sécurité des systèmes d'information ;
 - Suivi des risques de non-conformité :
 - ✓ Suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ;
 - ✓ Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ;
 - ✓ Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ;
 - Suivi des Risques juridiques majeurs.
- Examine les travaux du Contrôle Périodique :
 - Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ;
 - Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne ;
 - Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés ;
 - Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique.
- Autres sujets entrant dans les attributions du comité :
 - Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ;
 - Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
 - Proposer au conseil de surveillance la nomination des commissaires aux comptes ;
 - Examiner, via la présentation des commissaires aux comptes, le projet d'arrêté des comptes et les conditions de leur établissement (principes, méthodes), les réserves éventuelles ;
 - Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place.

VI.e.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du comité (membre du conseil de surveillance indépendant) ; ▪ Trois membres du conseil de surveillance dont un indépendant.
Participants obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la supervision SG de la région ; ▪ Président du Directoire ; ▪ Directeur Général ; ▪ Directeur des Ressources Humaines (secrétaire du comité) ; ▪ Directeur des Ressources Humaines du groupe SG.
Périodicité	<p>Au moins une fois par an</p>
Attributions	<p>Le Comité des nominations et des rémunérations est en charge de conseiller et d'assister le conseil de surveillance dans le processus de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que ceux du Directoire et du Comité de Direction de la banque. Ce comité est chargé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du conseil de surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ; ▪ De proposer la désignation des membres du conseil de surveillance et des comités d'Audit et des Risques ; ▪ D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ; ▪ Fixer la rémunération du Président du Conseil de Surveillance ; ▪ Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et du Comité de Direction de la banque) ; ▪ Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'assemblée générale, entre les membres du conseil de surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions ; ▪ Proposer la liste des bénéficiaires de stock options. <p>Le comité est en charge également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ; ▪ Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Epargne salariale...) ; ▪ Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires...).



PARTIE IV. *Activité de Société Générale Marocaine de Banques*

I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques

Société Générale a procédé à l'ouverture de sa première agence à Casablanca en 1913.

A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale restait une petite Banque, avec 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.

En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.

La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.

En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques au sein de la Société Générale Marocaine de Banques .

En 1974, Société Générale Marocaine de Banques crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

En 1981, Société Générale Marocaine de Banques crée SOGELEASE société de financement par crédit-bail.

En 1995, Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEBOURSE société d'intermédiation en bourse.

En 1996, Société Générale Marocaine de Banques crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR a été certifiée AIMR en 2002.

En 1999, Société Générale France rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.

L'année 1999 a aussi été marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.

En juillet 2001, SOGECAP 4ème assureur français spécialisé en assurances de personnes et Société Générale Marocaine de Banques filiales du Groupe Société Générale, acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.

L'année 2001 a également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD.

En Mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale a racheté la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Ensuite, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.

En 2002, Société Générale Marocaine de Banques crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.

Dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, Société Générale Marocaine de Banques réaménage en 2003 son réseau et met en place neuf directions régionales.

En 2004, Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEFINANCEMENT, société spécialisée dans le crédit à la consommation.

En 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une nouvelle organisation à quatre pôles afin d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des principaux métiers de la Banque :

- Le pôle Réseau
- Le pôle Banque de Financement et des Grandes Entreprises
- Le pôle Gestions Privée et Institutionnelle
- Le pôle Secrétariat Général

L'année 2005 a vu la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.

En 2006, Société Générale France rachète des actions détenues par la Mutuelle d'assurance des transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.

L'année 2006 a également été marquée par la création de SOGECONTACT, 1er centre d'appels dans le secteur bancaire.

L'année 2007 a été marquée par la création d'ECS Maroc, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de solutions et matériels informatiques.

Au 31 décembre 2007, Société Générale Marocaine de Banques compte près de 3 200 collaborateurs répartis entre des filiales en forte croissance et un réseau en perpétuelle expansion.

Cette même année, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et la dénomination commerciale du groupe se soumet à une nouvelle appellation : Société Générale succède à Société Générale Marocaine de Banques.

En 2008, deux opérations sur le capital : Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires ont été effectuées portant ainsi le capital de Société Générale Marocaine de Banques au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.

En février 2009, SGMB et SOGECAP initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de La Marocaine Vie dont la radiation de la coté a été effective le 22 mai 2009.

En mars 2009, Société Générale émet un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.900.000.000 MAD.

En septembre 2010 Société Générale Maroc cède ses participations dans ECS Maroc au groupe ECS.

Au 31 décembre 2010, Société Générale Maroc décide de changer la dénomination sociale des sociétés Gestar, Sogébourne, Sogéplacement par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL PLACEMENT et SOGECAPITAL BOURSE

En 2011, Société Générale Marocaine de Banques a effectué une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%.

En septembre 2012, Société Générale Marocaine de Banques signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro.

En 2012, Société Générale Maroc a ouvert un bureau de représentation en Italie, situé à Milan. Avec cette représentation, la Société Générale Maroc compte améliorer son positionnement auprès de la forte communauté des Marocains Résidant en Italie.

L'année 2013 est une année symbolique puisqu'elle marque les 100 ans de présence du Groupe Société Générale au Maroc. A cette occasion, plusieurs célébrations ont eu lieu à travers tout le Maroc, qui compte 400 agences Société Générale Maroc à fin 2013. Cette même année, des travaux de rénovation ont été entrepris au sein de l'agence historique, sise Boulevard Mohammed V à Casablanca qui avait ouvert ses portes en 1923. Par la même

occasion, des célébrations ont eu lieu au siège SGMA. Les collaborateurs du siège, des Directions Régionales de Casablanca et des filiales Société Générale ont été conviés pour fêter les 100 ans de la banque. Une journée de l'art spéciale 100 ans a été également organisée au club de loisirs de la SGMA au profit des enfants des collaborateurs, avec au programme, animation, jeux et ateliers pédagogiques.

En 2013, Société Générale Maroc a procédé à une réorganisation de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI), ainsi qu'à la création d'une structure dédiée à l'activité de Gestion Privée. L'année 2013 a également vu la création de la filière internationale, regroupant l'ensemble des activités de Société Générale Maroc à l'international.

En 2013, Société Générale Maroc a signé un partenariat avec le site Internet Jumia.com, permettant aux porteurs de cartes bancaires Société Générale d'accéder à de nombreux avantages exclusifs.

En février 2013, le Global Custodian Magazine a attribué à SGMA, pour la cinquième fois consécutive, le prix recommandé pour la clientèle étrangère (Cross Boarder Non Affiliated) et pour la seconde fois le prix recommandé pour les institutionnels marocains. Ces prix sont décernés annuellement par le magazine suite à l'enquête réalisée auprès des différents clients ayant recours aux services de sous-conservation et compensation dans plus de 60 pays. Le Global Custodian Magazine est une publication dédiée à l'industrie des Titres et considérée comme étant l'une des références mondiales dans ce domaine.

En Mars 2013, SGMA lance un nouveau service de paiement de factures téléphonique, d'eau et d'électricité sur GAB. Tous les clients de Société Générale Maroc porteurs de cartes bancaires de retrait et de paiement, peuvent régler leurs factures sur GAB. Ce service simple, rapide et disponible 7j/7 et 24h/24.

En juin 2013, SGMA signe un accord de partenariat avec BHFMBL et Société Générale Private Banking (SGPB). Le partenariat permettra à Société Générale Maroc de bénéficier de l'expertise de Société Générale Private Banking lors du lancement de l'offre de Banque Privée destinée aux clients fortunés.

Ce partenariat, qui incarne la première alliance entre SGPB et BHFMBL sur le continent africain, a couvert à son lancement début juillet, un portefeuille de près de 2 000 clients. Dans un premier temps, Société Générale Maroc ouvrira 8 agences Banque Privée dans les principales villes du royaume afin de permettre à la clientèle fortunée d'accéder à des services et conseils à haute valeur ajoutée pour la gestion de ses avoirs et la protection de son patrimoine.

En août 2013, Fitch rating maintient la notation de SGMA. Suite à l'édition d'une revue réalisée en août par l'agence de notation FITCH, les notes de SGMA ont été maintenues :

- Note nationale long terme : AAA (mar) avec perspectives stables
- Note nationale court terme : F1+ (mar)

L'agence britannique soutient : «SGMA est constamment rentable et possède une solide présence sur le marché marocain de détail. Elle est la quatrième banque par l'actif total, 8,6% des dépôts».

Autre événement ayant marqué l'année 2013, Société Générale Maroc, partenaire historique de l'association « SOS Villages d'Enfants », a participé au forum des métiers qui s'inscrit comme une étape importante dans le processus d'autonomisation des jeunes pris en charge par cette association ; leur permettant de développer leurs compétences et de recevoir les outils et informations nécessaires à la réussite de leur insertion future dans la vie professionnelle.

En juin 2014, Société Générale Maroc nomme Mr. Jérôme Jacquier au poste de Directeur Général, en remplacement de Mr. Dominique Poignon suite au départ de ce dernier à la retraite.

En novembre 2014, le Groupe Société Générale crée la filiale Société Générale Africa Technologie & Services, rattachée à la direction des activités de marché du Groupe Société Générale.

En Mars 2015, lancement de la solution de bourse en ligne www.sogebourse-net.com et ouverture de la première agence Société Générale à Dakhla.

II. Appartenance de Société Générale Marocaine de Banques au groupe Société Générale

II.a. Présentation du Groupe Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients. Avec un ancrage solide en Europe, et une présence dans les régions à fort potentiel, les 148 000 collaborateurs du Groupe et ses filiales, présents dans 76 pays, accompagnent au quotidien plus de 30 millions⁶ de clients particuliers, grandes entreprises, investisseurs institutionnels, dans le monde entier, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- la **Banque de détail en France** avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama qui proposent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanale à la pointe de l'innovation numérique ;
- la **Banque de détail à l'international**, services financiers et assurances, avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- la **Banque de financement & d'investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs et Métier titres**, avec leurs expertises reconnues, leurs positions internationales clés et des solutions intégrées.

Au 19 mai 2015, la notation long terme de Société Générale est A chez Standard & Poor's et Fitch Ratings, AA (low) chez DBRS, A2 chez Moody's.

⁶ Hors clientèle des compagnies d'assurance du Groupe.

CHIFFRES CLES

	2014	2013	2012 ⁷	2011	2010
Résultats en M EUR					
Produit Net Bancaire	23 561	22 433	23 110	25 636	26 418
dont Banque de détail en France	8 275	8 437	8 161	8 174	7 791
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	7 456	7 762	8 432	8 451	8 469
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	8 726	8 382	8 349	8 149	10 106
dont Hors Pôles	-896	-2 147	-1 832	862	52
Résultat brut d'exploitation	7 545	6 386	6 692	8 600	9 873
Coefficient d'exploitation (hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA)	67,7%	67,0%	67,4%	69,7%	63,7%
Résultat d'exploitation	4 578	2 336	2 757	4 270	5 713
Résultat net part du Groupe	2 692	2 044	790	2 385	3 917
Fonds Propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	55,2	50,9	49,3	47,1	46,4
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	58,8	54,0	53,5	51,1	51,0
ROE après impôt ⁸	5,3%	4,1%	1,2%	6,0%	9,8%
Ratio international de solvabilité⁹	14,3%	13,4%	12,7%	11,9%	12,1%
Crédits et dépôts (en Md EUR)					
Crédits clientèle	330	317	327	352	359
Dépôts clientèle	328	314	305	289	310

Source : Société Générale - Document de référence 2015

■ **Banque de détail en France**

La Banque de détail en France propose une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de 11 millions de clients particuliers et de près de 777 000 clients professionnels, entreprises et associations. S'appuyant sur le savoir-faire d'une équipe de près de 39 900 professionnels, soit 34 500 ETP¹⁰, un dispositif multicanal performant, dont 3 128 agences, la mutualisation des bonnes pratiques et la simplification des processus, la Banque de détail en France combine la force de trois enseignes complémentaires: Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Ces réseaux disposent de l'appui de GTPS (Global Transaction and Payment Services) pour la gestion des flux et des paiements. Les réseaux de Banque de détail innovent pour construire la banque relationnelle de demain. La Banque de détail en France s'illustre par :

- ✓ son esprit d'innovation ;
 - un service client reconnu et primé,
 - un statut de leader de la banque en ligne et mobile en France ;
- ✓ son dynamisme commercial ;

⁷ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Frais de personnel pour 20 M EUR, les Gains ou pertes nets sur autres actifs pour 3 M EUR et les Impôts sur les bénéfices pour - 7 M EUR.

⁸ ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à la durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

⁹ Chiffres 2014 déterminés selon les règles CRR/CRD4 ; 2013 : chiffres proforma Bâle 3 ; 2011 et 2012 en Bâle 2.5 ; 2010 en Bâle 2.

NB : Les données relatives à l'exercice 2012 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. De même, les données relatives à l'exercice 2013 ont été ajustées pour tenir compte de l'entrée en application au 1^{er} janvier 2014 des normes IFRS 10 et 11 avec effet rétrospectif. Informations relatives à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à la DVA en page 41 du document de référence 2014.

¹⁰ Effectif en Équivalent Temps Plein.

- ✓ son adaptation continuelle aux besoins et attentes de ses clients, par exemple au travers du déploiement d'un nouveau dispositif de Banque Privée.

Elle s'emploie, pour toutes les clientèles, à améliorer la satisfaction clients, mais aussi à poursuivre le développement de services à valeur ajoutée et à accompagner les entreprises dans leur croissance à l'international. Au travers de ses trois enseignes, Société Générale dispose de solides positions sur le marché français tant sur les dépôts et crédits de particuliers avec près de 7 % de parts de marché¹¹ globalement, que sur les dépôts (environ 12 %) et crédits d'entreprises non financières (environ 8 %).

Dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la Banque de détail en France poursuit avec succès sa politique de collecte de dépôts bilanciaux. Les réseaux continuent de soutenir l'économie et d'accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets ; toutefois, en raison d'un contexte économique difficile, la demande ralentit, principalement de la part des entreprises qui limitent leurs investissements. La dynamique de collecte des dépôts a permis d'améliorer le ratio crédits sur dépôts en cohérence avec les contraintes réglementaires.

■ **Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)**

Le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) regroupe :

- ✓ les activités de Banque de détail à l'International : les réseaux bancaires avec les activités de crédit à la consommation (organisés en trois zones géographiques : Europe, Russie, Afrique, Asie, bassin méditerranéen et Outre-mer)
- ✓ et trois métiers spécialisés : activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnels.

Au travers de ce pôle, le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, en veillant à s'adapter aux évolutions d'environnement économique et social, ainsi que d'accompagner le développement des clients du Groupe à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif présent dans des zones de croissance.

La stratégie d'IBFS s'appuie sur le modèle relationnel de la Banque universelle, la valorisation du fonds de commerce par une gamme de produits élargie ainsi que la diffusion et la combinaison des savoir-faire permettant de développer les revenus dans un souci constant d'optimisation de l'allocation des ressources rares et de maîtrise des risques.

Avec plus de 78 000 collaborateurs et une présence dans 64 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à plus de 31 millions de clients, particuliers, professionnels et entreprises (dont 1 million d'entreprises, et 12 millions d'assurés). Fort de la complémentarité de ses expertises, IBFS dispose de positions solides et reconnues sur ses différents marchés.

■ **Banque de détail à l'international**

La Banque de détail à l'International allie les services des réseaux bancaires à l'International et des activités du crédit à la consommation. L'offre de la banque a ainsi été élargie et propose désormais des solutions de financements multi-produits aux clients particuliers et aux entreprises partenaires : financements affectés en concession automobile et en magasin, prêts personnels non affectés (à travers des réseaux de points-crédit, de prescripteurs ou via l'exploitation de fichiers qualifiés).

Ainsi, les réseaux de banque de détail à l'international poursuivent leur politique de croissance et occupent aujourd'hui des positions de premier plan dans différentes zones d'implantation telles que l'Europe, la Russie, le bassin méditerranéen ou encore l'Afrique subsaharienne. Ils contribuent au financement des économies des différentes régions dans lesquelles ils se développent. Ainsi le Groupe continuera d'appuyer le développement de ses activités sur ce dispositif géographique à potentiel.

¹¹ À fin décembre 2014, parts de marché du Groupe, sources Société Générale, Banque de France.

➤ Europe

En Europe de l'ouest, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, les encours de crédits sont en légère hausse (+ 1,1 %¹²) sur l'année 2014 à 13,8 Md EUR dans un contexte de ralentissement économique.

La filiale française, CGI, a signé un partenariat avec le constructeur automobile Tesla, concernant le financement des véhicules électriques pour les particuliers. Dans ce cadre CGI favorisera l'accès aux voitures « vertes » par le biais d'offres de location avec option d'achat compétitives. En République tchèque, Komerční banka (KB) se positionne au troisième rang des banques du pays en termes de taille de bilan, avec des encours de crédits de 18,2 Md EUR, près de 400 agences et 8 131 collaborateurs (ETP) à décembre 2014.

Créée en 1990, KB, devenue une filiale de Société Générale en 2001, a développé ses activités de Banque universelle destinées aux particuliers et a renforcé sa présence traditionnellement importante auprès des entreprises et des municipalités. Le Groupe KB propose également une gamme de crédits à la consommation avec ESSOX et des services de financements et d'investissement en partenariat avec la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Komerční banka a remporté le titre de « Meilleure Banque 2014 », décerné par le journal Hospodářské noviny, dans le cadre de son classement pour le secteur financier.

En Roumanie, BRD reste le premier réseau bancaire privé du pays avec 860 agences et la deuxième banque par la taille du bilan, avec des parts de marché de l'ordre de 14 % en crédits et en dépôts à novembre 2014. Le Groupe Société Générale est devenu l'actionnaire principal de BRD en 1999 avec une participation à hauteur de 60,2 % en 2014. L'activité du Groupe BRD est organisée autour de 3 grandes lignes métiers : la Banque de détail BRD (particuliers, professionnels, PME), la Banque de Financement et d'Investissement en partenariat avec la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (SG CIB) et le crédit à la consommation avec BRD Finance.

SG CIB et BRD sont intervenus en tant que coordinateur global et teneur de compte, afin de réaliser l'introduction à la Bourse de Bucarest et de Londres de Electrica. Il s'agit de la plus grande introduction en Bourse réalisée en Roumanie à ce jour. Dans les autres pays d'Europe, Société Générale est présent dans 11 pays, avec des positions concurrentielles fortes à fin 2014 : la Banque est 4e en Serbie par les crédits, 6e en Croatie et 7e en Bulgarie par la taille du bilan. À décembre 2014, les encours de dépôts s'établissent à 10,2 Md EUR et les encours de crédits à 10,9 Md EUR. En Croatie, Splistka Banka a reçu le prix « Best Custody Bank » - décerné par le Global Custodian Magazine en 2014.

➤ Russie

Le groupe Rosbank représente en Russie le premier groupe bancaire à capitaux étrangers, le premier réseau privé par les encours de crédits aux particuliers et le quatrième réseau privé par la taille du bilan à octobre 2014. Ce socle de Banque universelle couvre tous les marchés de particuliers et d'entreprises en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (crédit à la consommation avec Rusfinance Bank, crédit immobilier avec DeltaCredit Bank, crédit-bail avec Rosbank Leasing, ainsi que les activités de financement et d'investissement en partenariat avec SG CIB).

Société Générale est présent en Russie au travers de plusieurs entités : l'ensemble SG Russie est composé de Rosbank, DeltaCredit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et de leurs filiales consolidées. Le plan de transformation de cet ensemble se poursuit, avec notamment le renforcement de la spécialisation de chaque marque : Rosbank vers la banque au quotidien, DeltaCredit sur les activités de prêts immobiliers et Rusfinance dans le crédit automobile.

En ce qui concerne la clientèle d'entreprises, l'accent est mis sur la clientèle des grandes entreprises (grandes entreprises russes ou multinationales) et les transactions en roubles. Parallèlement, une attention particulière continue d'être portée tant à l'efficacité opérationnelle qu'à la maîtrise et à la réduction du profil de risques.

¹² À périmètre et taux de change constants.

➤ Bassin Méditerranéen, Afrique Subsaharienne et Outre-Mer

Dans le bassin méditerranéen, le Groupe est présent notamment au Maroc depuis 1913, au Liban (1969), en Algérie (1999) et en Tunisie (2002). Au total ce dispositif compte 734 agences et un fonds de commerce de plus de 2,3 millions de clients. Au 31 décembre 2014, les encours de dépôts s'élèvent à 8,7 Md EUR et les encours de crédits à 9,4 Md EUR, essentiellement portés par les filiales au Maroc où le Groupe se positionne en quatrième position par la taille du bilan à septembre 2014.

En Afrique subsaharienne le Groupe bénéficie d'une présence historique dans 12 pays importants avec des positions locales fortes, notamment en Côte d'Ivoire (leader par les crédits et les dépôts à juin 2014), au Sénégal (2e par les crédits et les dépôts à septembre 2014) et Cameroun (1re banque par les encours de crédits à septembre 2014). Sur l'année 2014, la zone affiche une croissance soutenue des encours de crédits à 3,6 Md EUR (+ 16,3 %¹³) et des dépôts à 5,1 Md EUR (+ 13,2%¹⁴).

Les autorités de tutelle ont accordé leur agrément pour l'ouverture de Société Générale Togo. L'ouverture est prévue pour le second trimestre 2015. Société Générale a reçu le prix de « Meilleure Banque » en Côte d'Ivoire et au Cameroun (attribués par le magazine EMEA Finance en décembre 2014).

▪ Assurances et Services Financiers aux Entreprises

Les Services Financiers aux entreprises et Assurances regroupent un ensemble des métiers capables de répondre aux besoins spécifiques des particuliers, professionnels et entreprises en France et à l'international. Ils proposent des solutions d'assurance (Société Générale Insurance), des solutions de financement et de gestion pour les flottes automobiles (ALD Automotive) et des solutions de financement pour les ventes et les équipements des professionnels (Société Générale Equipment Finance).

Ces trois métiers sont des métiers de spécialistes, complémentaires de la Banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et d'accords avec des prescripteurs.

En 2014, les métiers des Services Financiers aux entreprises et Assurances ont encore démontré leur dynamisme et la solidité de leur modèle. Leur rentabilité s'est améliorée de façon significative, atteignant un niveau record en termes de contribution au résultat net part du Groupe.

➤ Assurances (Société Générale Insurance, Groupe Sogécap)

La ligne métier Assurances du Groupe Société Générale, couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises du Groupe en matière d'assurance-vie épargne, d'épargne retraite, d'assurance santé, de protection des personnes et d'assurance dommages aux biens.

Le métier emploie plus de 1 800 collaborateurs (ETP). Selon un modèle de bancassurance intégrée, les compagnies d'assurance-vie et dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance autour de 6 familles de produits : assurance-vie épargne, assurance épargne retraite, prévoyance individuelle (dont assurance santé), assurance des emprunteurs et prévoyance collective, assurances dommages et risques divers.

En 2014, Société Générale Insurance a consolidé son positionnement en assurance-vie épargne sur l'ensemble de ses marchés avec un niveau d'encours historique de 90 Md EUR, tout en accélérant le développement de ses activités de protection (prévoyance et assurance-dommages), dont le chiffre d'affaires ressort en croissance. Société Générale Insurance a accéléré en 2014 le déploiement de son modèle, en poursuivant le développement des synergies avec les réseaux de distribution du Groupe en France et à l'international. Ainsi à l'international, Société Générale Insurance travaille dorénavant pour les activités d'assurance-vie épargne en collaboration avec les réseaux de la Banque Privée au Maroc.

¹³ À périmètre et taux de change constants.

¹⁴ À périmètre et taux de change constants.

Concernant les activités de protection, l'offre a continué à être enrichie notamment par le lancement en Roumanie d'une offre assurance santé collective. En France, 2014 a été particulièrement marqué par le démarrage d'une offre de prévoyance individuelle 100 % en ligne à destination des clients de Boursorama et par le lancement des assurances multirisques habitation et automobile pour la clientèle de Crédit du Nord.

Le 25 février 2015, le groupe Société Générale a annoncé sa décision de dénouer le partenariat en assurance-vie établi entre Aviva France et le Crédit du Nord au sein d'Antarius, et d'exercer ainsi son option d'achat de la participation de 50 % détenue par Aviva France dans Antarius. La réalisation effective de cette opération interviendra au plus tard d'ici deux ans, à l'issue d'une période permettant d'assurer le transfert de la gestion opérationnelle de la compagnie vers Société Générale Insurance.

Société Générale Insurance a démontré également sa capacité d'innovation, et accéléré sa transition numérique avec plusieurs réalisations notables, notamment en assurance dommages avec les applications « SG Drive » et « Claim 2.0 » qui proposent au client l'e-constat et la visio expertise. Par ailleurs, SOGÉCAP a réalisé avec succès une émission publique de dette subordonnée de 800 millions d'euros. Parallèlement à cette opération, SOGÉCAP a fait l'objet d'une notation, l'agence Standard & Poor's lui attribuant la note 'A' confirmant la solidité et la pertinence de son modèle et le caractère stratégique du métier Assurances pour le Groupe Société Générale.

➤ **SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES**

Location longue durée et gestion de flottes de véhicules (ALD)

Avec près de 4 000 collaborateurs, ALD Automotive propose des solutions de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles pour des entreprises de toutes tailles, aussi bien sur des marchés locaux qu'à l'international.

L'activité rassemble les avantages financiers de la location opérationnelle avec un panel complet de services de qualité, comprenant notamment la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules. ALD Automotive bénéficie d'une large couverture géographique, à travers une présence dans 40 pays situés sur quatre continents, d'une expertise unique sur les marchés des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), ainsi que des partenariats avec Wheels, Inc.

En Amérique du Nord et FleetPartners en Australie et Nouvelle-Zélande. L'entité occupe le 2^e rang européen et le 2^e rang mondial en location longue durée de véhicules et gestion de flottes automobiles à septembre 2014. Pour la septième année consécutive, ALD Automotive France a remporté le prix « Élu service client de l'année 2015 » (Étude Inference Operations - Viséo Conseil réalisée de mai à juillet 2014) dans la catégorie Location Longue Durée.

Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels (SGEF)

Société Générale Equipment Finance est spécialisé dans le financement des ventes et des biens d'équipement professionnels.

L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnels), les réseaux bancaires ou en direct. Société Générale Equipment Finance développe son expertise dans trois grands secteurs : Transport, Équipements Industriels et High-Tech.

N° 1 en Europe et n° 3 dans le monde, SGEF est implanté dans 35 pays, emploie plus de 2 200 collaborateurs (ETP), gère un portefeuille de 15,0 M d'EUR d'encours, avec une forte diversité de clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, allié à une offre variée de produits (leasing financier, crédit, location, rachat de créances...) et de services (assurances, location de camions avec services). Souvent primé par l'industrie de leasing, Société Générale Equipment Finance a été reconnu pour la troisième année consécutive en tant que « SME Champion of the Year » lors de la cérémonie des Leasing Life Awards, le 27 novembre 2014 à Varsovie.

▪ **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS)**

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) a pour mission d'exercer au plan mondial les activités de banque de financement et d'investissement, de gestion d'actifs, de banque privée et le métier titres au service d'une clientèle sélectionnée d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs, gestionnaires de patrimoines et family offices, et de clients privés.

Au cœur des flux économiques entre émetteurs et investisseurs, le pôle GBIS accompagne ses clients dans la durée en leur proposant une offre de services variés apportant des solutions intégrées et sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques. GBIS compte plus de 20.000 collaborateurs répartis sur 37 pays.

▪ **Banque de financement & d'investissement**

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec plus de 12 000 collaborateurs répartis dans 34 pays, SG CIB est présent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen- Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. SG CIB propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : banque d'investissement, financements et activités de marché.

- ✓ SG CIB offre à ses clients émetteurs (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public), des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès aux marchés de capitaux pour se financer et couvrir leurs risques ;
- ✓ SG CIB s'adresse également aux investisseurs qui gèrent de l'épargne financière avec des objectifs de rendement et de risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, « family offices », « hedge funds », fonds souverains, organismes publics, Banques Privées, compagnies d'assurance ou distributeurs, la banque leur fournit un accès global aux marchés taux, crédit, changes, matières premières et actions ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils cross asset, s'appuyant sur une expertise marchés et des activités de recherche de premier plan.

L'ambition de SG CIB est de se situer parmi les premières Banques de Financement et d'Investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients.

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB organise ses domaines d'expertise autour de deux métiers :

- ✓ **Les Activités de Marchés** : les Activités de marché regroupent en une plateforme unique et mondiale les activités de marchés « taux, changes et matières premières » et « actions », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions cross asset optimisées.
- ✓ **Les Activités de Financement et de Conseil** : les activités de Financement et Conseil intègrent la gestion et le développement des relations globales avec les clients stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement, le conseil en fusions et acquisitions et autres activités de conseil en opérations de haut de bilan, ainsi que les activités de Banque de financement (financements structurés, solutions de levée de capitaux – dettes ou actions, d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs).

➤ **ACTIVITE DE MARCHÉ**

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts – ingénieurs, vendeurs, opérateurs de marché et spécialistes conseils – au sein d'une plateforme intégrée permettant un accès global aux marchés taux, crédit, changes, matières premières et actions.

Les experts de SG CIB s'appuient sur cette plateforme pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client pour chacun des sous-jacents. Depuis le 7 mai 2014, Société Générale détient 100 % du capital de Newedge facilitant l'intégration dans des métiers d'exécution traditionnelle « à la voix » de Newedge dans les pôles actions, taux et changes et matières premières des activités de marchés.

Le Groupe souhaite ainsi développer pour ses clients une offre « Marchés » unique, totalement intégrée et combinant la force d'une institution financière de premier ordre et l'approche client d'un courtier bénéficiant de positions de leader, notamment en matière de prime brokerage et de services de compensation.

Taux, crédit, changes et matières premières

Ces activités couvrent une gamme complète de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- ❖ **Taux et changes** : basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux et changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Couvrant une variété de sous-jacents (produits de change, obligataires privés et souverains, marchés émergents ou très liquides, cash ou dérivés), elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées. En 2014, SG C IB a pour la cinquième année consécutive été nommé « Meilleur fournisseur de produits de Change en Europe Centrale et Orientale » (Global Finance, 2014).
- ❖ **Matières premières** : fort de plus de vingt ans d'expérience, SG CIB est un acteur significatif sur les marchés de l'énergie (pétrole, produits raffinés, gaz naturel, charbon, émissions de carbone, gaz naturel liquéfié, etc.), des métaux (de base et précieux) et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. Il est actif auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. Dans la sphère des matières premières, SG C IB s'est classé pour la troisième année consécutive en tête du classement Risk & Energy Risk Commodity rankings 2015 (février 2015) et a été reconnu « Meilleur établissement en dérivés sur matières premières » (IFR Awards 2014, janvier 2015).

Actions

La présence historique de SG C IB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités cash, dérivés et recherche actions.

Cette expertise est reconnue sur le marché actions et Société Générale à ce titre été nommé « Établissement financier de l'année sur les dérivés actions » (Risk Awards 2015, janvier 2015) et « Greenwich Share Leader » sur les produits dérivés actions, (Greenwich Associates, octobre 2014).

Les dérivés actions constituent l'un des pôles d'excellence du Groupe ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Le leadership et l'innovation de la banque s'illustrent aussi dans le domaine des produits structurés, où SG C IB s'est distingué à de multiples reprises en 2014.

Pour ses activités de conseil aux clients entreprises, SGCIB a été nommé « Meilleur établissement pour les solutions de gestion du risque » (Risk Awards, janvier 2015). Cette année et pour la première fois, SG C IB a été reconnu « Meilleur établissement en produits dérivés » (Risk Awards, 2015) tous produits confondus.

Cette distinction récompense la cohérence de la stratégie de la Banque dans un marché des dérivés en constante évolution. Par ailleurs, les travaux de Société Générale en matière de recherche qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies sont régulièrement primés. Ainsi, Société Générale a été

nommé pour la quatrième fois consécutive n° 1 en « Idée de trades » et pour la sixième fois en « Stratégies de crédit » dans le cadre de la recherche Fixed Income (Euromoney, 2014).

Pour la recherche actions, la Banque s'est vue attribuer la première place entre autres en analyse indicielle, recherche quantitative ou encore en recherche multi-actifs. (Extel Surveys, 2014).

➤ **FINANCEMENT ET CONSEIL**

Le métier Financement et Conseil regroupe les activités de « Coverage & Investment Banking » et les activités de Banque de Financement.

Banque d'Investissement (Coverage & Investment Banking)

Les équipes de « Coverage & Investment Banking » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- ✓ des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en bourse, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion actif-passif ; et,
- ✓ un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la joint-venture avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

Banque de Financement (Global Finance)

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de la Banque de Financement - ou « Global Finance » - proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change, inflation et matières premières.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées reposent sur la capacité du Groupe à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier.

SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions (n° 1 en France pour les émissions d'actions et à caractère d'actions selon Thomson Reuters à fin 2014). Par ailleurs, la Banque se classe première pour les émissions en euro en Europe centrale et orientale (IFR, année 2014), et globalement 5e pour les émissions en euros sur l'année (IFR, 2014).

La Banque de Financement met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie, commerce international, infrastructures et actifs. Les équipes de financement export de la Banque se sont vu attribuer le titre de « Meilleur établissement financier pour les financement export » pour la cinquième année consécutive (Global Trade Review, Leaders in Trade Awards 2014, janvier 2015).

Pour ses activités de financement de projets en Asie, SG CIB a obtenu les prix de « Best Project Finance Deal - Australia and New Zealand » et « Best Project Financing award in Global Capital Asia », respectivement décernés par Finance Asia (Achievements Awards 2014, décembre 2014 pour le projet minier Greenfield Roy Hill en Australie) et Euromoney (Asiamoney Awards 2014, décembre 2014, pour le financement de la centrale géothermique de Sarulla à Sumatra).

De plus, SG CIB a obtenu le prix prestigieux de « Banque de l'année aux Amériques » attribué par Project Finance International pour l'année 2014 (février 2015). Ce prix s'accompagne de la reconnaissance comme « Opération de financement de l'année » de 12 transactions dans les zones Amériques, Asie-Pacifique, Europe et Afrique-Moyen-Orient.

Dans un contexte de désintermédiation accrue et en vue des nouvelles réglementations à venir, SG CIB a engagé son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies.

▪ **Métiers Titres et Courtage**

➤ **METIERS TITRES**

Présent dans 23 pays dans le monde avec près de 3 000¹⁵ collaborateurs, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- ✓ l'activité de services de compensation, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance back-office titres avec une offre de compensation leader sur le marché ;
- ✓ l'activité de conservation et de banque dépositaire, qui permet aux intermédiaires financiers (banques commerciales et privées, courtiers et banques d'investissement, global custodians) et aux investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, assureurs et mutuelles, caisses de retraite et fonds de pension, institutions nationales et supranationales) de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;
- ✓ les services d'administration de fonds et services destinés aux gestionnaires de produits financiers complexes (notamment produits de gré à gré et structurés) ou asset servicing gèrent les opérations de valorisation et de middle office de produits dérivés complexes (de gré à gré et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque des portefeuilles pour des promoteurs d'Organismes de Placement Collectif (OPC), des sociétés de gestion d'actifs financiers et d'investissement, des banques et investisseurs institutionnels ;
- ✓ les services aux émetteurs, comprenant notamment l'administration de plan de stock-options, d'actionnariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites, la gestion de comptes nominatifs, les services financiers, l'organisation d'Assemblées générales ;
- ✓ les services de gestion de la liquidité (cash et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt-emprunt de titres à la couverture du risque de change ; les activités d'agent de transfert, depuis deux centres situés à Luxembourg et à Dublin, offrent toute une gamme de services de support à la distribution de fonds dédiés à la clientèle institutionnelle et privée.

Avec 3 854 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2014 (contre 3 545 Md EUR au 31 décembre 2013), SGSS se classe au 8e rang des conservateurs mondiaux et au 2e rang européen. Il offre en outre ses services de dépositaire à plus de 3 200 OPC et assure la valorisation de plus de 4 000 OPC pour 549 Md EUR d'actifs administrés en Europe (et 494 Md EUR au 31 décembre 2013).

SGSS confirme l'expertise de ses équipes en étant nommé « Administrateur de fonds de l'année 2014 au Luxembourg » et « conservateur de l'année 2014 en Italie » lors des Custody Risk Awards de novembre 2014.

SGSS a été également récompensé comme « emprunteur le plus innovant de l'année » pour ses services de prêt-emprunt de titres actions lors de la cérémonie 2014 des « Equity Lending Awards » organisée par le magazine Global Investor/ISF (septembre 2014). Dans la catégorie des titres obligataires, il se classe comme « Institution fortement recommandée » dans la zone Amériques.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation structurelle, SGSS a engagé dès fin 2013 un plan de développement pluriannuel et de compétitivité pour dynamiser l'approche commerciale sur l'ensemble des métiers et se renforcer en Europe de l'ouest.

➤ **COURTAGE**

Newedge, auparavant joint-venture codétenue à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, est devenue filiale à 100 % de Société Générale le 7 mai 2014 à la suite de l'acquisition de la participation de 50 % de Crédit Agricole. Newedge compte plus de 2 000¹⁶ collaborateurs répartis sur 14 pays. Cette activité offre à ses clients

¹⁵ Effectifs hors personnel intérimaire, en ETP.

¹⁶ Effectif hors personnel intérimaire, en ETP

une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés cotés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Elle constitue pour ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 85 places financières dans le monde. Les métiers de compensation, de Prime Brokerage, d'exécution pour les clients Global Macro et d'exécution électronique et semi électronique forment le département « Newedge Prime Services ».

En 2014, Newedge a été reconnu comme « Best Global Prime Broker - Excellence in Service ans Solutions » lors des Hedge Fund Journal Awards (février 2014). Les métiers d'exécution traditionnelle « à la voix » de Newedge sont en cours d'intégration dans les pôles Actions, Taux et changes et Matières premières des activités de marchés. Cette nouvelle organisation prendra effet en 2015.

▪ **Gestion d'actifs et Banque Privée**

Cette ligne-métier regroupe la gestion d'actifs avec Lyxor Asset Management et Amundi et la Banque Privée qui s'exerce sous la marque Société Générale Private Banking.

➤ **GESTION D'ACTIFS**

Lyxor Asset Management

Lyxor Asset Management, filiale à 100 % de Société Générale, dispose d'un large éventail de produits et de services d'investissement innovants et performants permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative destinés à une clientèle institutionnelle.

Parmi les acteurs les plus expérimentés du marché, Lyxor est le troisième fournisseur d'ETF (Exchange-Traded Fund ou Fonds Indiciel Coté) en Europe (10,6 % de part de marché(1)), avec 220 ETF cotés sur 13 places financières, Lyxor met à la disposition des investisseurs des solutions d'investissement flexibles afin de diversifier leur allocation à travers l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, marchés monétaires, matières premières).

La plateforme de comptes gérés de Lyxor a été récompensée à plusieurs reprises au cours de l'année 2014 par les principales publications destinées aux hedge funds avec une nouvelle fois le titre de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (HFM Awards 2014, The Hedge Fund Journal, HedgeWeek Awards 2014, Hedge Funds Review). Au 31 décembre 2014, le montant des actifs sous gestion de Lyxor s'élève à 84 Md EUR contre 80 Md EUR à fin 2013.

Amundi

La gestion d'actifs de Société Générale s'exerce également au travers d'Amundi dont il détient aujourd'hui 20%. Dans le cadre de l'opération d'acquisition de la totalité de Newedge intervenue en 2014, Société Générale a cédé à Crédit Agricole, de façon concomitante, 5 % du capital d'Amundi, société de gestion d'actifs commune aux deux Groupes. Cette opération a réduit la participation de Société Générale à 20 % sans effet sur la structure de gouvernance de la société. Amundi demeure le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de Banque de détail de Société Générale. La structure offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.

Banque Privée

Société Générale Private Banking est un acteur majeur de la gestion de fortune. En 2014, il a reçu le prix spécial de la « Meilleure Banque Privée en Europe » (Private Banker International). Il a aussi été désigné « Meilleure Banque Privée en Europe pour ses produits structurés » (Euromoney), pour la 10e année consécutive.

Société Générale Private Banking offre des services de gestion de fortune à une clientèle domestique et internationale, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale, solutions d'investissement et de financement, dans le respect du Code de Conduite Fiscale tel qu'approuvé par la Conseil d'Administration en novembre 2010.

Depuis janvier 2014 et en association avec le pôle Banque de détail en France, Société Générale Private Banking a fait évoluer en profondeur son modèle relationnel en France en étendant son offre à l'ensemble de sa clientèle de particuliers disposant de plus de 500 000 euros dans ses livres. Celle-ci peut bénéficier d'un service alliant une proximité renforcée autour de 80 implantations régionales, des 2 221 agences du Réseau Société Générale et du savoir-faire des équipes d'experts de la Banque Privée.

Société Générale Private Banking a également poursuivi sa stratégie de recentrage sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) avec le renforcement de son dispositif commercial en Europe hors de France, avec la cession de ses activités de banque privée en Asie à DBS et avec la poursuite de la refonte de ses applications informatiques. Un effort particulier a aussi été conduit en matière de service auprès des clients les plus fortunés, en liaison étroite avec les autres Métiers du Groupe. En octobre 2014 Société Générale Private Banking a enfin lancé une offre de Banque Privée en Croatie et a poursuivi son déploiement au Maroc engagé en 2013 en association avec les équipes de la Banque de détail à l'International.

Fin 2014, les encours d'actifs sous gestion de la Banque Privée s'élèvent à 108 Md EUR (contre 84 Md EUR à fin 2013), cette évolution tenant compte notamment de l'entrée en application de la nouvelle organisation de la Banque Privée en France. Société Générale Private Banking regroupe près de 2 000 collaborateurs et son dispositif s'étend sur 14 pays.

II.b. Relation entre Société Générale de Marocaine de Banques et Société Générale

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management, et de produits, et fait bénéficier Société Générale Maroc de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies existent par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SGCIB.

II.b.1. Conventions conclues entre Société Générale France et Société Générale Marocaine de Banques

➤ Convention d'assistance, de conseil et de support

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de ce contrat, la Société Générale France facture à la Société Générale Marocaine de Banques les frais de gestion qui correspondent à la quote part de la Société Générale Marocaine de Banques dans les frais engendrés en France pour les services d'Assistance, de Conseil et du Support aux activités des succursales et des filiales de la Société Générale France

En KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en charges HT	37 902	48 509	71 613
Sommes versées au cours de l'exercice HT	-	91 427	-

Source : SGMA

➤ **Contrat de Garantie**

- ✓ Date de la Convention : 30/03/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de garantie à première demande conclu entre Société Générale France et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de 350 M€.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0,35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fin de mois des risques susmentionnés sur la part excédent le seuil ci-dessus.

En KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en charges HT	8 557	2 423	5 637
Sommes versées au cours de l'exercice HT	-	6 046	4 663

Source : SGMA

➤ **Contrat d'ouverture de crédit**

- ✓ Date de la Convention : 23/10/2007
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de ce contrat, Société Générale France a accepté d'ouvrir en faveur de la Société Générale Marocaine de Banques une ligne de crédit d'un montant maximum de 100 M€ qui ne sera actionné qu'en cas de besoin. La rémunération du présent contrat est fixée à 0,0625% l'an, calculée au prorata temporis et perçu trimestriellement

En KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en charges HT	763	943	777
Sommes versées au cours de l'exercice HT		1 107	943

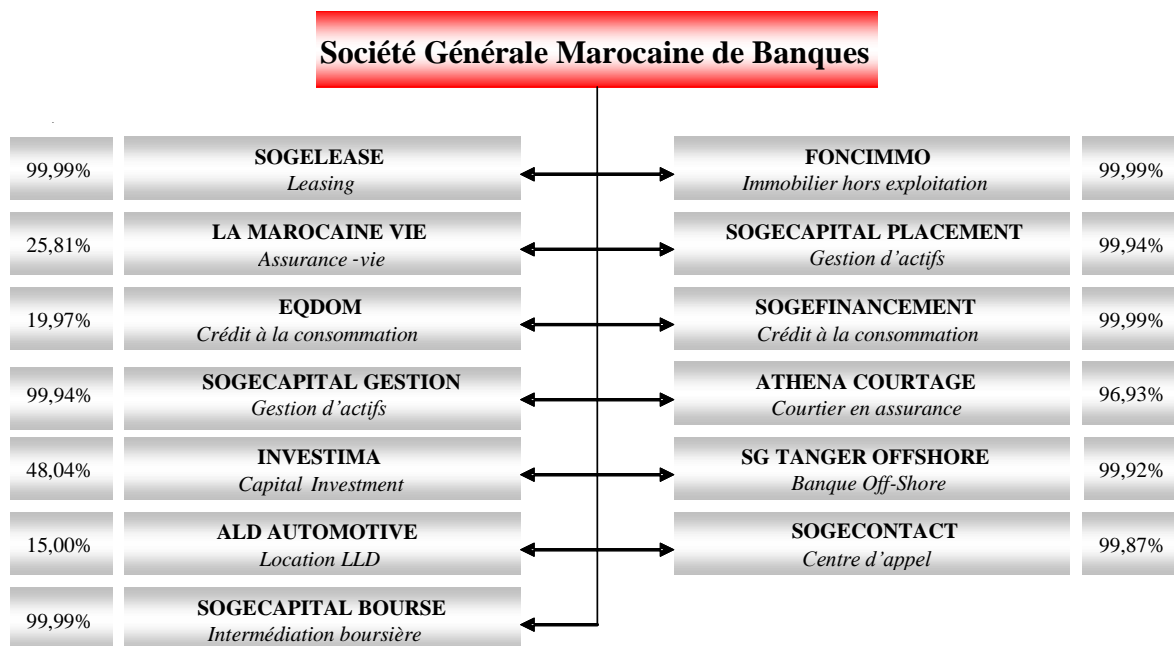
Source : SGMA

III. Principales Participations de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Organigramme

Le Groupe Société Générale au Maroc est le premier groupe financier privé avec un actionnaire de référence internationale. Composé de 13 principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale marocaine de Banques se présente au 31/12/2014 comme suit :



III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie est une compagnie d'assurance spécialisée dans les sûretés de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles. Via les produits de bancassurance, elle profite aujourd'hui de l'ensemble du réseau de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute opération d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation, ▪ La participation en tout pays, à toute opération financière, commerciale, industrielle et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement. ▪ La société s'interdit expressément toutes opérations, autres que celles spécifiées ci-dessus ou étrangères au placement des fonds sociaux.
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2014 :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
SOGECAP ¹⁷	1 718 839	74 ,17%
Société Générale Marocaine de Banques	598 184	25,81%
Autres	477	0,01%
TOTAL	2 317 500	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

¹⁷ SOGECAP : filiale assurances du groupe SOCIETE GENERALE

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 293 106	1 010 842	1 149 417
Résultat net	48 591	32 888	47 547
Dividendes versés à SGMB	1 017	1 196	808
Situation nette	379 584	407 837	452 255

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2012-2013 :

Le chiffre d'affaire de La Marocaine Vie a enregistré en 2013 un recul de 22% par rapport à celui de 2012. Ce recul est attribuable en grande partie à l'activité Epargne Bancassurance qui a enregistré un repli de 22%.

- Le chiffre d'affaires 2013 de l'activité Epargne s'établit à 718 MMAD, soit une baisse de 10,6% par rapport à l'année 2012. Cette baisse est due à la mauvaise performance de la sous-activité Epargne Bancassurance et plus précisément les produits à versements libres.
- En Prévoyance, le chiffre d'affaires ressort à 293 MMAD, en progression de 5,5% par rapport à 2012 (contre 11,1% en 2012). Ce ralentissement de la croissance est assignable à l'activité ADE (Assurance des Emprunteurs) suite au ralentissement de l'activité crédit de nos partenaires EQDOM (crédits à la consommation) et SGMA (crédits immobiliers).

Les frais généraux enregistrent une progression contenue à seulement 1,2% pour s'établir à 91,3 MMAD en 2013. Pour la quatrième année consécutive, La Marocaine Vie dégage un résultat net bénéficiaire. Celui-ci s'élève à 32,9 MMAD en recul de 32,3% comparé à 2012.

Analyse 2013-2014 :

La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires en 2014 qui s'est établi à 1 149 MMAD en progression de 13,7% par rapport à 2013.

Cette forte progression provient principalement de l'augmentation de la production issue de la gamme Epargne Bancassurance, et plus particulièrement des produits patrimoniaux à Versements Libres.

- Le chiffre d'affaires 2014 de l'activité **Epargne** ressort à 845 MMAD, soit une hausse de 17,7% par rapport à l'année 2013. Cette hausse émane de la bonne performance des versements libres, imputables d'une part à la sous-activité Epargne Bancassurance avec une forte contribution des versements libres via la banque privée, et d'autre part, à la sous-activité Epargne Groupe avec la bonne performance du produit « Dynamic Entreprise ».
- Le chiffre d'affaires de la gamme **Prévoyance** a connu une hausse de 4% par rapport à 2013 pour enregistrer 304,3 MMAD en 2014 contre 292,7 MMAD en 2013. Cette progression est motivée d'une part, par la conclusion du nouveau contrat "Individuel Accident" qui a contribué à hauteur de 6,2 MMAD dans le chiffre d'affaires de 2014, et d'autre part, par l'internalisation des contrats groupe SG (ALD, Eqdom, Sogelease & Sogécontact) générant un chiffre d'affaires de 1 MMAD.

Les frais généraux enregistrent une progression de 4,2% à 95,1 MMAD en 2014.

Ainsi, le résultat net progresse de 44,5% pour s'établir à 47,5 MMAD contre 32,9 MMAD en 2013.

III.b.2. SOGELEASE

SOGELEASE est une société de financement par crédit-bail.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGELEASE MAROC S.A
Siège social	Résidence, Elmanar, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	30 Août 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet.</p> <p>La société pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. ▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissements public ou privé ; ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à MAD 140.000.000. Il est divisé en 1.400.000 d'actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.400.000, souscrites en totalité.

Répartition du capital de SOGELEASE au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	1 399 988	99,99%
Autres	12	0,01%
TOTAL	1 400 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
PNB	202 124	207 908	249 421
Résultat net	35 241	25 283	48 607
Dividendes versés à SGMB	16 000	34 999	24 999
Situation nette	454 721	444 980	508 598

Source : SGMB

Analyse 2012-2013 :

En 2013, les financements assurés par Sogelease Maroc ont représenté 1.9 Md MAD, enregistrant une baisse de 13% par rapport à 2012 expliquée par:

- La conjoncture économique difficile: baisse globale de la production du marché
- La nouvelle politique de risque de crédit plus prudente qui s'est traduite par l'abandon du marché des PME non structurées et la suppression du recours aux apporteurs d'affaires

La hausse de 3% du PNB à fin décembre 2013 s'explique principalement par l'effet combiné de l'effritement de l'encours moyen et la baisse des taux de placement (production de plus en plus importante sur des contreparties Grandes Entreprises avec des taux plus bas).

En 2013, le résultat net a régressé de 28% par rapport à 2012 et atteint 25 MMAD. Cette évolution résulte principalement de la hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrance et de la hausse des charges externes liées à la mise en place du nouveau SI CASSIOPAE.

Analyse 2013-2014 :

Dans un contexte de marché difficile, Sogelease Maroc affiche sur l'année une hausse de la production de 8% par rapport à Décembre 2013, en passant de 1 912 MMAD en 2013 à 2 067 MMAD en 2014.

La hausse du PNB de 20% s'explique par la hausse de la marge¹⁸ nette qui a évolué favorablement du fait de la baisse du coût de refinancement liée notamment au recours accru aux émissions de bons de sociétés de financement. De plus, la marge brute¹⁹ a été améliorée de 8% par la facturation plus importante des premiers loyers majorés et s'élève en 2014 à 483,4 MMAD.

En 2014, le résultat net a augmenté de 92% par rapport à 2013 et a atteint 49 MMAD. Cette évolution résulte principalement de la hausse du PNB et la baisse de 1% du CNR qui passe de 115 MMAD en 2013 à 114 MMAD en 2014 suite à l'effort du recouvrement et aux fruits d'une politique d'octroi de crédit plus stricte.

III.b.3. EQDOM**Informations générales :**

¹⁸ Marge nette = loyers-amortissement - coût du refinancement

¹⁹ Marge brute = loyers - amortissements

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute opération de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ; ▪ Toute opération de services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptible de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toute personne physique ou morale, ▪ Et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, à tout acte ou opération de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social au 31/12/2014	<p>Le capital social continue d'être fixé à la somme de MAD 167 025 000. Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.</p>

Répartition du capital d'EQDOM au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
SG CONSUMER FINANCE	583 681	34,95%
Société Générale MAROC	313 560	19,97%
CIMR	100 606	6,02%
INVESTIMA	51 812	3,10%
Autres actionnaires	620 591	38,36%
TOTAL	1 670 250	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
PNB	735 642	615 497	595 384
Résultat net	247 233	175 209	142 449
Dividendes versés à SGMB	33 733	33 733	31 356
Situation nette	1 511 726	1 503 208	1 478 632

Source : SGMB

Analyse 2012-2013 :

Dans un contexte de marché du crédit à la consommation globalement peu favorable, caractérisé par une stagnation de la production, un fort resserrement des marges, notamment sur le financement automobile et le renchérissement des ressources de financement, le Produit Net Bancaire affiche une baisse de 16,3%.

La tendance baissière des charges d'exploitation se confirme, avec un recul de 4,0% par rapport à 2012, mais ne compense que partiellement la baisse de PNB évoquée plus haut.

Le Résultat Brut d'Exploitation est en repli de 22,4% à 383,1 MMAD, entraînant une dégradation du coefficient d'exploitation à 37,8% contre 32,9% en 2012.

La politique prudente de gestion des risques a en revanche permis de limiter le coût du risque à 1,26% au cours de l'exercice 2013.

Compte tenu de la contribution pour l'appui à la cohésion sociale, qui s'élève à 3,6 MMAD, le résultat net s'établit à 175,2 MMAD, en repli de 29,1% par rapport à 2012.

Dans un contexte de crédit à la consommation atone, EQDOM a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour dynamiser ses performances commerciales, en tirant profit d'événements porteurs à venir sur le marché de l'automobile et en mettant en œuvre des solutions innovantes, telle que la nouvelle solution m-banking MOBIFLOUSS, susceptibles de fidéliser davantage sa clientèle et d'augmenter son attractivité vis-à-vis de nouvelles catégories de consommateurs.

Analyse 2013-2014 :

Dans un contexte de tassement du marché du crédit à la consommation, le produit net bancaire et le résultat brut d'exploitation ont enregistré des baisses respectives de 3,3% et 4,6%.

La maîtrise des charges d'exploitation, qui ont reculé de 1,1% par rapport à 2013, a permis de compenser en partie la baisse du PNB avec un coefficient d'exploitation qui ressort à 38,6% à fin 2014 contre 37,5% à fin 2013.

Dans un environnement économique impliquant une prudence en matière de risque, l'effort de provisionnement pour les créances en souffrance a été porté à 151,0 MMAD. A fin 2014, le coût net du risque s'établit à 1,63% contre 1,26% à fin 2013.

Le résultat net s'établit à 142,4 MMAD, en repli de 18,7% par rapport à 2013. Cette baisse du résultat net s'explique principalement par la baisse du PNB de 3% et par l'effort de provisionnement réalisé en 2014 où les dotations nettes de reprises des créances en souffrance se sont élevées à 151 MMAD en 2014 contre 123 MMAD en 2013.

En 2015, EQDOM intensifie sa stratégie de croissance avec des offres de services innovantes et compétitives. En parallèle, EQDOM continuera ses efforts d'efficacité opérationnelle et de maîtrise des coûts. Cette stratégie visant à consolider les parts de marché sur les différents segments de clientèles, sera accompagnée d'un développement accru des synergies intra-groupe.

III.b.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd'hui parmi les principales sociétés du marché de la location longue durée.

Informations générales :

Dénomination sociale	ALD Automotive
Siège social	Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf- Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	30 Août 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La location de tout véhicule automobile ; <p>Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ; ▪ tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, ▪ la création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce, ▪ la création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société, ▪ plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales.
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000.

Répartition du capital d'ALD AUTOMOTIVE au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	30.000	15%
ALD (TEMSYS) ²⁰	70.000	35%
SOPRIAM	50.000	25%
RENAULT MAROC	50.000	25%
TOTAL	200.000	100%

Source : SGMB

²⁰ ALD Automotive, filiale de la Société Générale, est spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules destinée aux entreprises.
<http://www.aldautomotive.fr/>

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	296 095	343 079	407 252
Résultat net	18 350	25 109	27 228
Dividendes versés à SGMB	-	-	-
Situation nette	14 040	39 149	66 377

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

Avec plus de 2 300 nouvelles livraisons enregistrées, ALD Automotive clôture l'année 2013 avec un parc de 6 402 véhicules sur route.

L'année 2013 est une année de référence pour ALD Automotive avec un retour à une rentabilité significative après l'absorption des déficits antérieurs. Le chiffre d'affaire s'est établi à 343 MMAD en hausse de 16% et un résultat net de 25 MMAD en hausse de 37%.

2013 est également une année orientée vers l'amélioration de la satisfaction clients avec le développement des systèmes d'information et la mise en place de plusieurs applications permettant d'améliorer la productivité et d'assurer la fiabilité :

- ALD RES (gestion du parc de remplacement)
- ALD OCCASION (Site de vente des véhicules d'occasion)
- ALD SALE (Reporting clients)
- FRP collect (recouvrement)

Analyse 2013-2014

ALD Automotive conforte sa position sur le marché de la location longue durée au Maroc. Avec un parc dépassant les 7 200 véhicules. (soit +13% par rapport à 2013)

L'année 2014 a connu un niveau record de livraisons de plus de 2 400 véhicules profitant ainsi de la signature de plusieurs contrats d'exclusivité avec plusieurs grandes sociétés marocaines.

Après l'absorption des déficits antérieurs en 2013, l'année 2014 vient conforter la capacité de résilience de la société avec :

- un chiffre d'affaires en augmentation de 19% par rapport à 2013 en corrélation avec l'augmentation du parc et celle du loyer moyen ;
- un résultat d'exploitation en amélioration de 17% par rapport à 2013 ;
- une hausse des charges financière de 9% grâce à une revue à la baisse des conditions de financement ;
- un résultat net en amélioration de 8% par rapport à l'année dernière.

2014 est également une année orientée vers l'optimisation des processus et l'amélioration de la satisfaction clients avec la revue des processus pour les adapter à l'évolution de la société et le développement des systèmes d'information permettant d'améliorer la productivité et d'assurer la fiabilité :

- CRM (gestion de la relation client)
- ALD INSURANCE (Gestion des sinistres clients)

III.b.5. SOGECAPITAL BOURSE

SOGECAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse. Créée en 1995, elle offre aux investisseurs en plus de l'intermédiation boursière, des conseils et des recherches de qualité. Elle a été plusieurs fois primée par Reuters et Euromoney.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL BOURSE
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières.</p> <p>Elle peut également effectuer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; ▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; ▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; ▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; ▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. <p>Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993.</p> <p>En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.</p>
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.

Répartition du capital de SOGECAPITAL BOURSE au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	149 993	99,99%
Autres	7	0,01%
TOTAL	150 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	5 761	8 089	4 470
Résultat net	-861	1 636	-775
Dividendes versés à SGMB	-	-	1 650
Situation nette	17 554	19 191	16 765

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

Le chiffre d'affaires a progressé de 40% grâce à l'augmentation du volume de transactions de SOGECAPITAL BOURSE sur le marché central de 12% et la conclusion d'une importante opération sur le marché de blocs.

Le résultat net a profité de la forte hausse du chiffre d'affaires ainsi que d'une baisse des charges d'exploitation de 8%.

Analyse 2013-2014

Le chiffre d'affaires a baissé de 45% suite à l'effet conjugué de la baisse de 18% des volumes traités sur le marché central et à de l'enregistrement d'une opération exceptionnelle en 2013 sur le marché de bloc.

La baisse de 2,4 MMAD du résultat net entre 2013 et 2014 s'explique par la baisse plus importante du chiffre d'affaires que celle des charges en raison de l'existence de charges incompressibles.

III.b.6. SOGECAPITAL GESTION

SOGECAPITAL GESTION est une société créée en 1996, et spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. SOGECAPITAL GESTION a été certifiée AIMR en 2002.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL GESTION
Siège social	Résidence Ezzahra, angle rue Ibn Khatima et rue Dubreuil, Quartier des Hôpitaux. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec le Dahir portant loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription.

Répartition du capital de SOGECAPITAL GESTION au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	99,94%
Autres	6	0,06%
TOTAL	10 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	38 472	35 158	35 769
Résultat net	17 201	14 949	16 782
Dividendes versés à SGMB	18 977	17 197	14 947
Situation nette	18 305	16 054	17 886

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

En 2013, les encours gérés ont augmenté de 11% passant de 11,3 Mds MAD à fin 2012 à 12,6 Mds MAD à fin 2013. Outre l'évolution de ses actifs, Sogécapital Gestion a étoffé son offre, par le lancement d'un OPCVM dédié pour le compte d'un Institutionnel de premier plan, FCP Sécurité Trésor Plus, de classification Obligataire Court Terme.

Sogécapital Gestion a remporté par ailleurs un Appel d'Offres pour la création et la gestion d'un Fonds Obligataire Moyen et Long Terme dédié à un Institutionnel de premier plan. Le lancement de fonds est prévu au cours du 2ème semestre 2014 avec un encours de 500 MMAD.

Malgré la bonne collecte enregistrée en 2013, le recul des produits d'exploitation est imputable à la répartition moins favorable des encours, l'essentiel de la collecte ayant été réalisé sur les OPCVM monétaires, catégorie la moins rémunératrice et la baisse de l'encours moyen qui constitue la base de calcul des Frais de Gestion, de l'ordre de 1,40% entre 2012 et 2013.

Analyse 2013-2014

En 2014, les encours gérés par Sogécapital Gestion ont augmenté de 12,6% passant de 12,6 Mds MAD à fin 2013 à 14,2 Mds MAD à fin 2014, et ce, sous l'impulsion des fonds dédiés dont la capitalisation a augmenté de 2,2 Mds MAD au titre de l'année 2014.

La catégorie Obligataire Court Terme a le plus contribué à la collecte globale avec 2,8 Mds MAD, suivie de la catégorie Obligataire Moyen et Long Terme avec une collecte nette de 304 MMAD, tandis que les encours des fonds Monétaires ont baissé de 1,9 Mds MAD

Grace à l'effet combiné de la progression du chiffre d'affaires de 2% et de la baisse des charges d'exploitation de l'ordre de 9%, le résultat net s'est amélioré de 12%.

Après avoir remporté en 2013 un Appel d'Offres pour la création et la gestion d'un OPCVM Obligataire Moyen et Long Terme dédié à un Institutionnel de premier plan, Sogécapital Gestion a procédé en 2014 au lancement de ce fonds avec un encours de 500 Millions de MAD.

III.b.7. SG TANGER OFF-SHORE

SG TANGER OFF-SHORE est une Banque off-shore créée en 2002 par le groupe Société Générale au Maroc. Elle se spécialise dans le financement des opérations du commerce extérieur et des projets d'entreprises off-shore.

Informations générales :

Dénomination sociale	SG Tanger OFFSHORE-S.A
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2002
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change.</p> <p>La société peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ; ▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ; ▪ Accorder tout concours financier aux non résidents ; ▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ; ▪ Emettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ; ▪ Délivrer toute forme d'avaux ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; ▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; ▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à la somme de US\$ 500.000 divisé en 10.000 actions de US\$ 50 chacune, numérotées de 1 à 10.000

Répartition du capital de SG TANGER OFF-SHORE au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9.988	99,92%
Autres	12	0,08%
TOTAL	10.000	100%

Source : Société Générale

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
PNB	14 772	18 131	26 974
Résultat net	10 847	9 706	26 580
Dividendes versés à SGMB	-	-	-
Situation nette	39 536	47 895	79 706

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

Le résultat net dégagé est de 9 706 KMAD contre 10 847 en 2012, soit une baisse de 10%. En terme de rendement, le ratio du Résultat net/ Fonds Propres est passé à 27,4% en 2012 à 20,2% en 2013.

Les produits d'exploitation bancaire se sont élevés à 58 627 KMAD contre 54 634 en 2012, soit une hausse globale de 7,3%. Cette hausse est expliquée principalement par l'augmentation des produits de placement auprès de la SGMA et des produits d'intérêts sur les crédits à l'équipement, malgré la baisse des intérêts sur les refinancements des importations.

Les charges d'exploitation bancaire, composées exclusivement des intérêts payés sur l'utilisation de la ligne de crédit SG Paris, des intérêts sur les prêts de trésorerie octroyés par la SGMA et des intérêts relatifs au refinancement des crédits moyen terme, ont atteint 40 496 KMAD contre 39 862 en 2012, soit une hausse de 1,6%.

La marge d'intérêt réalisée sur les crédits d'équipement est passée de 4 760 KUSD en 2012 à 7 345 en 2013, soit un taux de progression de 54 %.

La marge d'intérêt globale réalisée est de 17 241 KMAD et compte tenu de la marge sur commissions et du résultat de change, le PNB est passé à 18 131 KMAD contre 14 722 KMAD en 2012, soit une progression de 22,7%.

Le coût net du risque 2013 s'élève à 3 782 KMAD. Le stock de provisions est passé de 10 354 KMAD à fin 2012 à 14 314 à fin 2013. Il est composé de 5 470 KMAD de provisions sur créances douteuses et 8 844 KMAD de provisions sur créances compromises.

Analyse 2013-2014

Entre 2013 et 2014, le résultat net de SG TOS augmente de 174% passant de 9 706 KMAD en 2013 à 26 580 KMAD en 2014 ce qui a eu pour effet l'amélioration du ratio résultat net / fonds propres qui est passé de 20,2% en 2013 à 33,3% en 2014.

Les produits d'exploitation bancaire augmentent de 6% passant de 58 627 KMAD en 2013 à 62 195 KMAD en 2014. Malgré la baisse de 4% des produits d'exploitations bancaires libellés en USD, ces derniers enregistrent une hausse compte tenue de l'appréciation de 10,9% de la parité USD/MAD au titre de l'année 2014.

La baisse des produits d'exploitation bancaires en USD s'explique principalement par la baisse de 70% des produits de placement auprès de SGMA, et par la baisse des produits sur refinancements et MCNE21 respectivement de 11% et 34% et ce malgré l'augmentation des produits d'intérêts sur les crédits à l'équipement de 43%.

Les charges d'exploitation bancaire, composées exclusivement des intérêts payés sur l'utilisation de la ligne de crédit SG Paris, des intérêts sur les prêts de trésorerie octroyés par la SGMA et des intérêts relatifs au refinancement des crédits moyen terme, ont atteint 35 221 KMAD en 2014 contre 40 496 en 2013, soit une baisse de 13% et ce compte tenu de l'appréciation de l'USD de 10,9% à fin 2014.

²¹ Mobilisation des créances nées à l'étranger

La marge d'intérêt globale réalisée est de 26 003 KMAD à fin 2014 et compte tenu de la marge sur commissions et du résultat de change, le PNB est passé à 26 974 KMAD en 2014 contre 18 130 KMAD en 2013, soit une progression de l'ordre de 49%.

Le coût net du risque à fin 2014 s'élève à -5 728 KMAD contre 3 782 à fin 2013. Le stock de provisions est passé de 14 314 KMAD à fin 2013 à 8 790 à fin 2014. Il est composé de 2 311 KMAD de provisions sur créances pré douteuses et 6 479 KMAD de provisions sur créances compromises.

III.b.8. INVESTIMA

INVESTIMA est une holding de participations créé en 1974. Il vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ; ▪ l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ; ▪ la gestion du portefeuille ainsi acquis ; ▪ l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ; ▪ d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social au 31/12/2014	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000.</p> <p>Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.</p>

Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	504 454	48,04%
Autres ²²	545 546	51,96%
TOTAL	1 050 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Produits de titres de participation	20 847	19 147	19 316
Résultat net	3 489	17 851	21 754
Dividendes versés à SGMB	10 029	10 089	10 089
Situation nette	212 302	209 154	209 908

Source : SGMB

²² Société Générale France : 10,18% ; Société Deveco Souss : 4,45% ; le reste de la catégorie « Autres » est composé d'investisseurs privés marocains

Analyse 2012-2013

En 2013, INVESTIMA a encaissé 19,1 MMAD au titre des dividendes, contre 20,8 MMAD en 2012.

Les frais généraux se sont élevés à près de 2,3 MMAD et sont constitués essentiellement des commissions de bourse (0,8 M.MAD) et de jetons de présence versés aux administrateurs (1 MMAD). Compte tenu de la constatation d'une dotation nette de provisions pour dépréciation de titres de 2,6 MMAD en 2012 contre 15,1 MMAD en 2012, le Résultat net s'est établi à 17,8 MMAD contre 3,5 MMAD au cours de la même période.

Analyse 2013-2014

En 2014, INVESTIMA a encaissé 19,3 MMAD au titre des dividendes, contre 19,1 MMAD en 2013.

Les frais généraux se sont élevés à près de 2,3 MMAD et sont constitués essentiellement des commissions de bourse (0,8 MMAD) et de jetons de présence versés aux administrateurs (0,9 MMAD). En 2014 le résultat net enregistre une hausse de 22% (+3,9 MMAD) qui s'explique principalement par la baisse des charges d'exploitation

III.b.9. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière. Créée en 1998 par la Société Générale Marocaine de Banque, elle a pour activité l'achat et la vente des biens meubles et immeubles.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2014	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000.</p> <p>Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.</p>

Répartition du capital de FONCIMMO au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	499.995	99,99%
Divers	5	0,01%
TOTAL	500.000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 027	73 893	507
Résultat net	-1 893	32 317	-1 650
Dividendes versés à SGMB	-	27 750	-
Situation nette	50 482	82 799	53 399

Source : SGMB

Le chiffre d'affaire réalisé par FONCIMMO résulte essentiellement des cessions de ses actifs immobiliers. Se refusant de vendre à perte courant 2014 dans un contexte difficile, aucune offre n'a été retenue.

Par ailleurs FONCIMMO a pu céder des actifs immobiliers (hors exploitation) de SGMA agissant en tant qu'intermédiaire immobilier. FONCIMMO a été rémunérée pour ces transactions.

III.b.10. SOGECAPITAL PLACEMENT

SOGECAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL PLACEMENT
Siège social	Résidence Ezzahra, Angle rues Ibnou Khatima et Gros Dubreuil, quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Capital social au 31/12/2014	MAD 1 000 000

Répartition du capital de SOGECAPITAL PLACEMENT au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	99,94%
Divers	6	0,06%
TOTAL	10 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	6 892	4 976	5 459
Résultat net	873	633	854
Dividendes versés à SGMB	929	870	640
Situation nette	1 980	1 742	1 957

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

Entre 2012 et 2013, le chiffre d'affaires et le résultat net réalisés par SOGECAPITAL PLACEMENT ont enregistré des baisses respectives de 28% et 27% en raison de la baisse des encours des fonds gérés par SOGECAPITAL GESTION

Analyse 2013-2014

Entre 2013 et 2014 le chiffre d'affaires et le résultat net réalisés par SOGECAPITAL PLACEMENT ont enregistré des progressions respectives de 10% et 35% en raison de la hausse des encours des gérés, ainsi que la l'amélioration du résultat financier.

III.b.11. SOGEFINANCEMENT

SOGEFINANCEMENT est la filiale historique de crédit à la consommation de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEFINANCEMENT
Siège social	127 boulevard Zerktouni, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	6 Juillet 1993
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'a l'étranger</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La distribution de crédit ou plus généralement la mise à disposition de fonds à titre onéreux au profit d'un tiers, à charge pour lui de les rembourser, ainsi que l'engagement par signature, aval, cautionnement ou toute autre garantie au profit de tiers, ▪ La mise à la disposition de la clientèle de tout moyen de paiement ou sa gestion ; ▪ Accessoirement l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tout bien immobilier sous toutes ses formes notamment pour la mise en location ou sous location, avec ou sans faculté d'acquisition par le locataire et, plus généralement, faire toute opération de crédit bail et celle s'y rattachant directement ou indirectement et, le cas échéant, en participation ou en association avec des tiers ou des sociétés déjà existantes ou non. <p>Elle exercera son activité en tant que société de financement, dans le cadre de la loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6Juillet 1993) relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.</p> <p>Dans le cadre de cette activité, elle pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie ; souscrire tout engagement de garantie caution ou aval ; opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeubles ; ▪ Collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement, tel que ces fonds sont définis a l'article 2 du dahir précité, ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération, sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ; ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération entreprise, syndicat, association et société, existant ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ; ▪ D'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale ou autre susceptible de favoriser son essor et son développement.
Capital social au 31/12/2014	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000.</p> <p>Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000 et intégralement libérées.</p>

Répartition du capital de SOGEFINANCEMENT au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	499 994	99,999%
Autres	6	0,001%
TOTAL	500 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	17 124	1 025	1 394
Résultat net	6 306	2 499	3 307
Dividendes versés à SGMB	-	3 351	5 000
Situation nette	58 351	57 499	55 806

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

Compte tenu du rachat des encours de Sogefinancement par SGMA en date du 02/07/2012, SOGEFINANCEMENT a cessé de débloquer les crédits à la consommation depuis début juillet 2012. Depuis cette date, l'activité ne porte plus que sur la gestion des créances en souffrances (dossiers contentieux). Dans ce sens l'exercice 2013 n'a connu aucun déblocage de crédits et SOGEFINANCEMENT a continué de gérer uniquement les créances en souffrances (dossiers contentieux).

Cet arrêt de commercialisation des crédits à la consommation a eu comme conséquence la baisse de l'ensemble des indicateurs financiers de la société en 2013 par rapport à 2012.

Analyse 2013-2014

La hausse de 369 KMAD du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014 s'explique principalement par les récupérations réalisées en 2014 qui ont donné lieu à la constatation d'agios réservés en produits simultanément à des reprises de provisions.

Entre 2013 et 2014, le résultat courant a augmenté de 41% à 5 249 KDHS et le résultat net s'est établi à 3 307 KDHS soit une progression de 32%.

III.b.12. ATHENA COURTAGE

Créée en 2005, ATHENA COURTAGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Siège social	Rue El Mansour Saadi, n° 22 Résidence Courteline. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, au Maroc et dans tous pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation des opérations de courtage et d'intermédiation en assurance toutes tranches, et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fond de commerce, ce rapportant à l'activité sus indiquée ; ▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités, ▪ La participation directe ou indirecte de la Société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet. ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 908	96,93%
Autres ²³	92	3,07%
TOTAL	3 000	100,00%

Source : SGMB

²³ Autres : La Marocaine Vie détient 88 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	56 062	58 371	64 178
Résultat net	37 699	39 324	41 938
Dividendes versés à SGMB	33 669	36 565	38 128
Situation nette	37 699	39 324	41 938

Source : SGMB

Analyse 2012-2013

En 2013, ATHENA COURTAGE a enregistré une hausse de 4% du chiffre d'affaires qui se compose à hauteur de 97% de produits de Bancassurance et de 3% de produits d'affaires Corporate.
Le résultat net affiche la même progression que celle du chiffre d'Affaire, soit 4%.

Analyse 2013-2014

En 2014, ATHENA COURTAGE a enregistré une hausse de 10% du chiffre d'affaires qui se compose à hauteur de 97% de produits de Bancassurance et de 3% de produits d'affaires Corporate.
Le résultat net affiche la même tendance que celle du chiffre d'affaires, soit une hausse de 7%.

III.b.13. SOGECONTACT

Créée en 2005, Sogecontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECONTACT S.A
Siège social	Rue Galien Immeuble n°3 3ème étage Quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitation d'un centre d'appels ; ▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ; ▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ; ▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ; ▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; ▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ; ▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ; ▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ; ▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ; ▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de

	la société.
Capital social au 31/12/2014	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital de SOGECONTACT au 31/12/2014

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 996	99,87%
Divers	4	0,13%
TOTAL	3 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	16 090	15 555	16 608
Résultat net	269	112	-632
Dividendes versés à SGMB	-	-	-
Situation nette	2 178	2 290	1 659

Source : SGMB

III.c. Relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

III.c.1. Conventions conclues au cours de l'exercice :

III.c.1.1. Convention d'apport du Conseil et assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Investima

- ✓ Date de la Convention : 15/07/2014
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Direction du Conseil de SGMA est disposée à apporter conseil et assistance à la société Investima en vue de la cession à des acquéreurs potentiels, de la totalité ou d'une partie des actions et des droits de vote lui appartenant, directement dans les sociétés suivantes : MAPHAR, AIR LIQUIDE, SEDEC et CEMA BOIS DE L'ATLAS.

En KMAD HT	2014
Montant constaté en produits HT	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	360

Source SGMA

III.c.1.2. Convention d'intermédiation et d'assistance dans la cession d'actifs immobiliers SGMA conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Foncimm

- ✓ Date de la Convention : 01/04/2014
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la SGMA confie à la société FONCIMMO la cession de certains de ses biens immobiliers qui sont inexploités ou inexploitable. Cette convention concerne la cession des actifs suivants :

- Bien en exploitation : ce sont d'anciens locaux commerciaux en propriété ayant abrité des agences ou des bureaux inexploités ;
- Baux commerciaux : il s'agit des locaux à usage d'exploitation pour lesquels un droit au bail (pas de porte, indemnité...) a été payé et qui sont inoccupés
- Biens en hors exploitation : tout bien immeuble non affecté à des besoins d'exploitation bancaire (logement de fonction, terrain...) dont la banque souhaite s'en dessaisir dans le cadre de sa politique de gestion de patrimoine.

En KMAD HT	2014
Montant constaté en charges HT	518
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC	-

Source SGMA

III.c.1.3. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Foncimm

- ✓ Date de la Convention : 19/05/2014
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Foncimm des ressources humaines pour les besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle

En KMAD HT	2014
Montant constaté en produits HT	247
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	240

Source SGMA

III.c.1.4. Acte de substitution conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogecontact

- ✓ Date de la Convention : 30/12/2014
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de l'avenant n°2 au contrat de bail commercial conclu en date du 1^{er} juillet 2013 entre SGMB (le preneur) et Amlak Contempo (le bailleur), le preneur aura la faculté de se substituer totalement ou partiellement, dans les droits et obligations qu'il a en vertu du bail, une société dans laquelle il détient au moins 50% des actions ou parts sociales (dans le cas d'espèce Sogecontact). Cette substitution conclue avec Sogecontact concerne uniquement les plateaux titrés sous les numéros 9-9a/10-10a situés au 1^{er} étage. L'acte de substitution entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015

En KMAD HT	2014
Montant constaté en produits HT	1 709
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-

III.c.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

III.c.2.1. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société SOGELEASE MAROC

➤ Convention de contrôle périodique

- ✓ Date de la Convention : Premier semestre 2013
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE Maroc moyennant une rémunération annuelle.

En KMAD HT	2012	2013	2014
Montant constaté en produits	-	303	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice	-	-	363

Source SGMA

➤ **Convention de garantie « PROLEASE »**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2005
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit bail par le biais de SOGELEASE MAROC, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	598	380	184
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	391	149

Source SGMA

➤ **Convention de garantie « SOGEQUIP »**

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit «SOGEQUIP» destiné au financement en crédit bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000.000 MAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	246	222	219
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	677	20

Source SGMA

➤ **Convention de rémunération hors « SOGEQUIP »**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2003
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Les termes de la présente convention s'appliquent aux opérations dites « hors SOGEQUIP » n'entrant pas dans le cadre du produit SOGEQUIP.

SOGELEASE MAROC verse mensuellement aux agences du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques une commission flat sur les contrats mis en force et dont le prélèvement des loyers est domicilié auprès du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette rémunération concerne l'ensemble des contrats apportés ou non par le réseau de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à fixer à ses agences des objectifs de réalisation hors SOGEQUIP, en concertation avec SOGELEASE MAROC. Le montant de la commission est flat fixé à 1% du montant HT de l'investissement, plafonné à 50 000 MAD HT par contrat mis en force.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	3 632	4 411	4 618
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	8 661	3 696

Source SGMA

➤ **Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

- ✓ Date de la convention : 07/07/2005
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention prévoit le développement du produit «PMELEASE+» destiné au financement en crédit bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000.000 MAD H.T.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont supportées par SOGELEASE MAROC S.A.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	1 254	186	19
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	210	36

Source SGMA

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la convention : 20/05/2003
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE MAROC d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	1 307	1 794	1 534
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)		302	2 987

Source SGMA

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	60	71	83
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	72	85

Source SGMA

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	3 283	3 773	4 730
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	1 575	8 309

Source SGMA

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : Le 8/05/2012.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	7	17	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	8	-

Source SGMA

III.c.2.2. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	2 266	1 627	1 640
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	1 790	1 711

Source SGMA

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la MAROCAINE VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à LA MAROCAINE VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	109	120	118
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	131	144

Source SGMA

➤ **Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} février 2011.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	9	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source SGMA

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/07/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	45	47	51
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	54	56

Source : SGMA

III.c.2.3. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL GESTION

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	468	491	399
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	578	473

Source : SGMA

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	9 281	9 241	9 593
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	10 211	11 627

Source : SGMA

III.c.2.4. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL BOURSE

➤ Contrat de bail à usage commercial

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	405	281	273
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	328	351

Source : SGMA

➤ Convention de rétrocession de commissions de courtage

- ✓ Date de la convention : 31/12/1996
- ✓ Date de l'avenant de la convention : 01/01/2013

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Cette convention prévoit que SOGECAPITAL BOURSE rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5 % des commissions de courtage perçues par elle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	99	11	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	12	-

Source : SGMA

➤ Convention de mise à disposition du personnel

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	5 487	5 662	5 156
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	5 155	8 942

Source : SGMA

III.c.2.5. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGEFINANCEMENT

➤ Convention de distribution des produits SOGEFINANCEMENT conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGEFINANCEMENT

- ✓ Date de la convention : 28/04/2004
- ✓ Date de l'avenant de la convention : 11/02/2005.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
Cette convention stipule les éléments suivants:
 - En contrepartie des prestations de services spécifiées dans la convention de distribution, SOGEFINANCEMENT verse une commission à la Société Générale Marocaine de Banques selon une périodicité semestrielle ;
 - L'encours servant de référence au calcul de la commission sera la production en montants décaissés des prêts accordés par SOGEFINANCEMENT. La tarification sera de 0,125% de la production réalisée par SOGEFINANCEMENT.
 - Cette tarification est révisable annuellement.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	289	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMA

➤ Convention de mise à disposition des moyens humains

- ✓ Date de la convention : 14/11/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGEFINANCEMENT des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	500	426	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	567	17

Source : SGMA

➤ Convention de gestion du recouvrement

- ✓ Date de la convention : 01/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
Cette convention a pour objet de définir les pouvoirs conférés à la Société Générale Marocaine de Banques par SOGEFINANCEMENT dans le cadre de la procédure de recouvrement de ses créances.
En rémunération des prestations de service spécifiées dans ladite convention, la Société Générale Marocaine de Banques facturera selon une périodicité trimestrielle le Coût du J/H chargés de recouvrement avec une marge de 5%.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	979	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMA

III.c.2.6. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECONTACT (convention terminée en 2014)

➤ Contrat de bail à usage commercial

✓ Date de la convention : 01/04/2010

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat, prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECONTACT d'un local à usage de bureau sis à Casablanca, au 10, rue Caïd Najem (ex.Colonel Gros), Immeuble Ezzahra, Quartier des Hôpitaux, 20360, moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	972	810	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)		2 041	-

Source : SGMA

➤ Convention de prestation de service

✓ Date de la convention : 01/08/2006

Nature, objet et modalités de la convention: Ce contrat prévoit que SOGECONTACT fournisse à la Société Générale Marocaine de Banques un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25 000 MAD par position.

A compter du 1^{er} janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service, et en date du 1^{er} janvier 2011 un deuxième avenant a été établi pour modifier le prix de la position de 25.000 MAD à 22.000 MAD la position.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en charges (HT)	10 664	10 626	11 399
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)		19 061	13 015

Source : SGMA

III.c.2.7. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM

➤ Convention de garantie conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit «FLASH», clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMA

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.
Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	462	457	465
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	554	-

Source : SGMA

➤ **Convention de détachement du personnel**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention, non écrite, prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	6 311	7 311	6 000
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	6 035	-

Source : SGMA

➤ **Convention d'audit**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	328	408	146
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)		708	316

Source : SGMA

➤ **Convention de gestion et de centralisation du service titres**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	-	300	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	330	330

Source : SGMA

III.c.2.8. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD AUTOMOTIVE

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	73	82	65
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	137	98

Source : SGMA

➤ **Convention de commissionnement sur opérations avec les clients**

- ✓ Date de la convention : 10/12/2001
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	218	237	69
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	937	246

Source : SGMA

➤ **Convention d'Audit**

- ✓ Date de la Convention : le 10/12/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	276	229	8
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)		331	275

Source : SGMA

III.a.1.1. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques FONCIMMO

➤ **Contrat de bail**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2002
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	24	12

Source : SGMA

➤ **Convention de prestation de service**

- ✓ Date de la Convention : le 30/11/2012
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la SGMA.

- FONCIMMO intervient à la demande et pour le compte de la Direction du recouvrement SGMA (DREC). Elle analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de vente sont jugées difficiles.
- En rémunération des prestations de service spécifiées à l'article 1 de la présente convention, FONCIMMO facturera à SGMA selon une périodicité annuelle :
 - 5% du montant de la créance récupérée ;
 - Et à l'identique les débours engagés par FONCIMMO dans le cadre des expertises relatives aux dossiers transmis par la Direction du recouvrement.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en charges (HT)	1 027	1 503	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	3 036

Source : SGMA

III.a.1.2. Contrat de bail conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

- ✓ Date de la convention : 01/01/2002
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'INVESTIMA d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	36

Source : SGMA

III.a.1.3. Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Tanger Off Shore

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Tanger Off Shore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	1 058	1 185	1 659
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	1 227	1 668

Source : SGMA

III.a.1.4. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA COURTAGE

- ✓ Date de la convention : 29/04/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ATHENA COURTAGE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2012	2013	2014
Montant constaté en produits (HT)	1 059	657	275
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	750	313

Source : SGMA

III.d. Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Bilan

Actif (en KDH)	2012	2013	2014
Créances sur INVESTIMA	4 052		
Créances sur SOGELEASE	822 140	2 211 623	2 320 191
Créances sur FONCIMMO	12 887	31 900	31 900
Créances sur SG TOS		1 041 355	785 109
Créances sur SOGEFINANCEMENT			
Créances sur EQDOM	1 020 427	977 705	1 238 026
Créances sur ALD	437 378	530 102	628 128
Créances sur SOGECONTACT			
Créances sur SOGECAPITAL GESTION			
Créances sur SOGECAPITAL PLACEMENT			
Créances sur SOGECAPITAL BOURSE			
Passif (en KDH)	2012	2013	2014
Dettes SOGEBOURSE	665		
Dettes GESTAR	1 364		
Dettes INVESTIMA		5 220	58 486
Dettes SOGEPLACEMENT	95		
Dettes FONCIMMO	1 198	4 663	3 731
Dettes Tanger Off Shore	438 653	459 298	51 638
Dettes La Marocaine Vie	288 792	242 093	138 587
Dettes SOGEFINANCEMENT	58 321	62 104	63 939
Dettes ATHENA COURTAGE		383	315
Dettes EQDOM			34 787
Dettes SOGECONTACT	1 102	490	1 369
Dettes ALD AUTOMOTIVE			
Dettes SOGECAPITAL GESTION		1 618	38
Dettes SOGECAPITAL PLACEMENT		203	61
Dettes SOGECAPITAL BOURSE		3 592	1 306

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les créances et dettes de SGMA vis-à-vis de ses filiales du type prêts-emprunts ou autres crédits de trésorerie sont rémunérés aux conditions tarifaires négociées avec la contrepartie. Il s'agit ici pour la plupart des cas d'une autorisation de découvert ou de CMT en faveur des filiales.

Récapitulatif des flux intragroupe

Produits en provenance des filiales(en KDH)	2012	2013	2014
Produits INVESTIMA	10	10	310
Produits SOGECAPITAL BOURSE	5 991	5 954	5 429
Produits SOGELEASE	10 387	11 157	9 853
Produits FONCIMMO	1 037	1 513	257
Produits SG TOS	1 058	1 185	1 659
Produits LMV	2 429	1 794	1 809
Produits SOGEFINANCEMENT	1 768	426	-
Produits EQDOM	7 101	8 476	6 911
Produits SOGECONTACT	972	810	1 709
Produits ATHENA COURTAGE	1 059	657	275
Produits SOGECAPITAL GESTION	9 749	9 732	9 992
Produits ALD	567	548	142
Charges à destination des filiales (en KDH)	2012	2013	2014
Charges INVESTIMA	-	-	-
Charges SOGECAPITAL BOURSE	-	-	-
Charges SOGELEASE	-	-	-
Charges FONCIMMO	-	-	518
Charges SG TOS	-	-	-
Charges LMV	-	-	-
Charges SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Charges EQDOM	-	-	-
Charges SOGECONTACT	10 664	10 626	11 399
Charges ATHENA COURTAGE	-	-	-
Charges SOGECAPITAL GESTION	-	-	-
Produits ALD	-	-	-
Charges à destination de la maison mère	2012	2013	2014
Montant des charges	47 222	51 875	78 027
Dividendes perçus (en KDH)	2012	2013	2014
LA MAROCAINE VIE	1 017	1 196	808
SOGECAPITAL BOURSE	-	-	1 650
SOGECAPITAL GESTION	18 977	17 197	14 947
INVESTIMA	10 029	10 089	10 089
SOGECAPITAL PLACEMENT	929	870	640
SOGELEASE	16 000	34 999	24 999
SG TOS	-	-	-
SOGEFINANCEMENT	-	3 351	5 000
EQDOM	33 733	33 733	31 356
ALD AUTOMOTIVE	-	-	-
FONCIMMO	-	27 750	-
ATHENA COURTAGE	33 669	36 565	38 128

Source : Société Générale Marocaine de Banques

IV. Activité

IV.a. Le secteur d'activité : le secteur bancaire

IV.a.1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires au Maroc sont soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leur sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la comptabilité.

La loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) en révision de la loi bancaire de 1993 a reconsidéré les statuts de Bank Al Maghrib. Les principaux apports de la nouvelle loi consistent principalement à renforcer l'autonomie de BANK AL MAGHRIB en matière de politique monétaire et ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision. Par ailleurs, l'élargissement du rôle des commissaires aux comptes, la révision des règles régissant la gestion des crises, le renforcement de la protection des déposants et l'institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier ont également fait l'objet des modifications apportées par la révision de la loi de 1993.

Ce nouveau texte converge vers les principes fixés par le comité de Bâle dont l'esprit repose sur la différenciation des besoins en fonds propres en fonction des niveaux de risque encourus. Bank Al-Maghrib ainsi que les banques commerciales du royaume ont conjointement décidé de l'application des normes Bâle II.

Conjointement à la transition aux normes de Bâle II et conformément aux recommandations de la Banque mondiale, Bank Al-Maghrib a lancé le passage de la comptabilité des banques vers les normes comptables IAS/IFRS. A cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à plusieurs travaux de préparation en délimitant en premier lieu le périmètre d'application du projet, puis en réaménageant la structure du plan comptable des établissements de crédit pour obéir aux nouvelles normes. Depuis le début de l'année 2008, les banques doivent établir leurs états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS.

Par ailleurs, le cadre réglementaire du secteur bancaire a été complété récemment par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 5 mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir d'avril 2012.	≥12%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	≥100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤20%
Réserve monétaire	Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM. A partir du 26 mars 2014, les autorités monétaires ont fixé le niveau de réserves monétaire à 2%.	=2%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses=20% douteuses=50% contentieuses=100%
--	---	--

IV.a.2. Activité du secteur bancaire

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

Au cours de la dernière décennie le secteur bancaire marocain a connu un mouvement de consolidation qui a donné lieu à de nombreuses opérations de rapprochement. Suite aux multiples fusions et acquisitions opérées sur le marché, de 21 banques en 2000, le Maroc n'en compte plus que 16 aujourd'hui.

IV.a.2.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus lors de ces dernières années sont les suivants :

2005

Attijariwafa Bank crée une banque au Sénégal;
La BCP cède 20% du capital du CIH à la CDG ;

2006

Attijariwafa Bank rachète en consortium avec Grupo Santander 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie ;
Le Groupe des Caisses d'Épargne France acquiert 35% du holding Massira Capital Management, qui détient 67% du CIH;

2007

La Caja de Ahorros del Mediterraneo achète 5% du capital de BMCE Bank ;
Attijariwafa Bank acquiert 79,15% de la banque Sénégalaise CBAO.

2008

Attijariwafa Bank rachète 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BMI) en juillet 2008.

En novembre 2008, Attijariwafa bank s'est implantée simultanément dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Congo) et a conclu un accord avec le Crédit Agricole pour la cession des participations de ce dernier dans les banques suivantes : SCB Cameroun, Union Gabonaise de Banques, Société Ivoirienne de Banques, Crédit du Sénégal, Crédit du Congo. Le montant de l'acquisition s'élève à 2,8 Mrds Dh et le dénouement de l'opération est conditionné par l'autorisation des autorités de tutelle.

En parallèle et dans le cadre de ce partenariat, le Crédit Agricole SA renforce davantage sa participation dans sa filiale en acquérant 24% supplémentaires du capital du CDM détenus par Wafa Assurance, portant ainsi sa participation à 77%.

2009

Attijariwafa Bank a conclu, le 22 septembre 2009, les opérations d'acquisitions, agréées par les autorités de tutelle, du Crédit du Congo (91,0%) et de l'Union Gabonaise de Banques (58,7%)

2010

En mars 2010, BMCE Bank cède 8% de ses participations détenues en autocontrôle à CDG.

Fin juin 2010, le groupe français Crédit Mutuel CIC contrôle désormais 25% du capital de BMCE Bank via une augmentation de capital réservée de 2,7 Milliards de MAD.

En octobre 2010 intervient l'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire par apport en nature au titre d'une opération de fusion absorption de la Banque Populaire de Casablanca.

2011

En mai 2011, l'Etat Marocain cède 20% du capital de la BCP pour 5,339 milliards de MAD aux Banques Populaires Régionales

En Août 2011, Finance Com rachète la participation détenue par Caja de Ahorros del Mediterraneo (4,65%) dans le capital de CAM

En décembre, la BPCE cède sa participation (23,8%) dans le capital de CIH à CDG

2012

En janvier 2012, le CIH achète la participation de CDG dans le capital de Sofac (45,99%)

Au mois de mars, Bank Al Maghrib abaisse son taux directeur à 3%

Au mois d'avril, le Groupe français Banque Populaire et Caisse d'Epargne (BPCE) et le groupe marocain Banque Populaire (BCP) mettent en place un partenariat industriel, commercial et capitalistique. BPCE prend une participation de 5% dans le capital de BCP

2014

En mars 2014, Bank Al-Maghrib a décidé de réduire le taux de la réserve monétaire de 2 points, pour le ramener à 2%.

En mai 2014, la BMCI a absorbé sa filiale spécialisée en crédit à la consommation, BMCI Crédit Conso, anciennement dénommée Cetelem.

IV.a.2.2. Paysage du secteur bancaire

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de cinq. Attijariwafa Bank, BMCE Bank et trois filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques, BMCI et Crédit Du Maroc) constituent ce groupement.

Le Crédit Populaire du Maroc :

Cette catégorie renvoie à un organisme public engagé aujourd'hui dans un processus de privatisation : la Banque Centrale Populaire (BCP) et son réseau de 10 Banques Populaires Régionales (BPR).

Les anciens organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit du CIH, du CAM et de la BNDE (qui n'exerce plus d'activité bancaire depuis 2005).

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit de Bank Al Amal (financement de projets des MRE), MEDIAFINANCE, Casablanca Finance Markets (Opèrent sur le marché des titres négociables) et le Fond d'Equipeement Communal (financement des collectivités locales).

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les cinq premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,0% par le groupe Société Générale
- Le Crédit Du Maroc est détenu à hauteur de 78,6% par Crédit Agricole SA

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de BMCE Bank est détenu à 26,2% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,3% d'AttijariWafa Bank
- BPCE détient 4,7% du capital de BCP

IV.a.2.3. Evolution des performances des établissements bancaires marocains

Sont comprises dans le secteur bancaire :

Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, BMCE, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CF Markets, CIH, CitiBank, FEC, La Caixa, Media Finance, Sabadell, SG et UMB

Répartition du marché bancaire en 2014

En MMAD	AWB	BCP	BMCE	CAM	SGMB	BMCI	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	190 081	207 345	106 712	61 672	55 118	42 968	108 304	772 199
Crédits	197 646	188 287	112 532	62 412	64 259	48 631	92 192	765 959
Engagements hors bilan donnés	54 540	54 294	15 318	4 917	22 604	18 354	26 425	196 452
Engagements hors bilan reçus	17 278	9 662	5 160	-	8 007	7 232	14 024	61 363

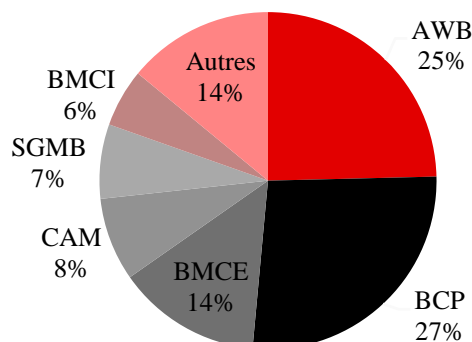
Source : GPBM

Le marché bancaire marocain est un marché très concentré. Les encours des six premières banques du Royaume, représentent 86% des dépôts, 88% des crédits et 87% des engagements hors bilan donnés.

Répartition des ressources

A fin 2014, BCP et AWB, se partagent un peu plus de la moitié des ressources du marché bancaire marocain. La BMCE arrive en troisième place avec 14% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 8% des dépôts, Société Générale Marocaine de Banques avec 7% des dépôts et enfin BMCI qui en détient 6%.

Répartition des ressources au 31/12/2014



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des ressources (en MMAD):

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

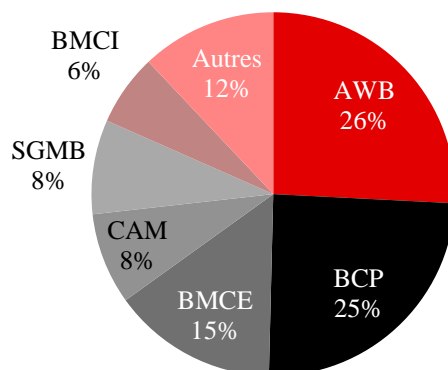
En MMAD	2012		2013		2014	
BCP	28%	184 687	27%	193 185	27%	207 345
AWB	26%	171 192	24%	173 466	25%	190 081
BMCE	15%	98 493	14%	98 325	14%	106 712
CAM	8%	51 810	8%	54 539	8%	61 672
SGMB	8%	50 789	7%	53 890	7%	55 118
BMCI	6%	43 052	6%	43 617	6%	42 968
Autres	9%	62 728	14%	101 899	14%	108 304
Total	100%	662 751	100%	718 922	100%	772 199

Part de marché dépôts-secteur bancaire-
Source GPBM

Répartition des crédits

Les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées et relatives aux encours des crédits se rapprochent des parts observées sur les encours des dépôts. En effet, AWB détient 26% du total des encours crédits, suivie de la BCP qui en détient 25%.

Répartition des crédits au 31/12/2014



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des crédits (en MMAD):

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

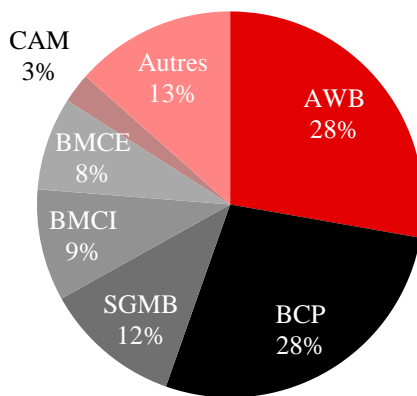
En MMAD	2012		2013		2014	
AWB	26%	187 531	26%	192 291	26%	197 646
BCP	24%	173 798	24%	182 633	25%	188 287
BMCE	15%	106 142	15%	113 365	15%	112 532
SGMB	8%	61 218	8%	62 520	8%	64 259
BMCI	7%	51 588	6%	48 086	6%	48 631
CAM	8%	55 241	8%	58 405	8%	62 412
Autres	12%	87 142	12%	90 845	12%	92 192
Total	100%	722 661	100%	748 144	100%	765 959

Part de marché crédit- secteur bancaire-
Source GPBM

Engagements hors bilan donnés

BCP et AWB concentrent 56% des engagements hors bilan sont donnés. Société Générale Marocaine de Banques, BMCI, BMCE, et CAM disposent respectivement de 12%, 9%, 8%, et 3% des parts de marché des engagements hors bilan donnés.

Répartition des engagements hors bilan donnés au 31/12/2014



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en MMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan donnés par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

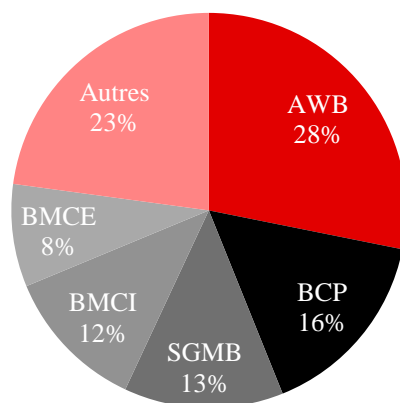
En MMAD	2012		2013		2014	
AWB	26%	49 141	25%	48 594	28%	54 540
BCP	28%	52 485	28%	56 237	28%	54 294
SGMB	11%	20 697	11%	21 446	12%	22 604
BMCI	11%	20 758	11%	20 848	9%	18 354
BMCE	10%	18 827	10%	19 134	8%	15 318
CAM	5%	6 084	6%	6 972	3%	4 917
Autres	9%	28 016	10%	33 094	13%	26 425
Total	100%	189 924	100%	199 352	100%	196 452

Part de marché engagements hors bilan donnés - secteur bancaire-
Source GPBM

Engagements hors bilan reçus

Les six premières banques commerciales marocaines concentrent à fin 2014 près de 77% des engagements hors bilan reçus.

Répartition des engagements hors bilan reçus au 31/12/2014



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en MMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En MMAD	2012		2013		2014	
AWB	29%	16 445	26%	14 504	28%	17 278
BCP	14%	7 980	12%	6 713	16%	9 662
SGMB	11%	6 072	14%	7 884	13%	8 007
BMCI	6%	3 180	13%	7 323	12%	7 232
BMCE	9%	5 237	8%	4 707	8%	5 160
CAM	0%	-	8%	-	0%	-
Autres	30%	16 939	17%	15 692	23%	14 024
Total	100%	55 853	100%	56 823	100%	61 363

Part de marché engagements hors bilan reçus- secteur bancaire-Source GPBM

IV.a.2.4. Evolution des ressources du secteur bancaire

Au cours de ces trois dernières années les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Dettes envers les Sociétés de Financement	812	1048	29%	2 480	137%	0%	0%	0%
Dépôts de la clientèle	661 938	683 337	3%	769 719	13%	88%	88%	89%
Comptes chèques	272 737	281 955	3%	311 455	10%	41%	41%	40%
Comptes courants	115 653	118 815	3%	127 407	7%	17%	17%	17%
Comptes d'épargne	91 462	98 658	8%	129 221	31%	14%	14%	17%
Dépôts à terme	152 502	156 057	2%	162 547	4%	23%	23%	21%
Autres dépôts et comptes créditeurs	29 584	27 852	-6%	39 089	40%	4%	4%	5%
Dettes subordonnées	22 304	22 780	2%	25 139	10%	3%	3%	3%
Emprunts Financiers Extérieurs	1 162	1 202	3%	3 467	188%	0%	0%	0%
Titres de créances émis	65 428	65 319	0%	62 075	-5%	9%	8%	7%
Créances titrisées	2 093	1 801	-14%	2 505	39%	0%	0%	0%
Total Ressources secteur bancaire	753 737	775 487	3%	865 385	12%	100%	100%	100%

Source : GPBM

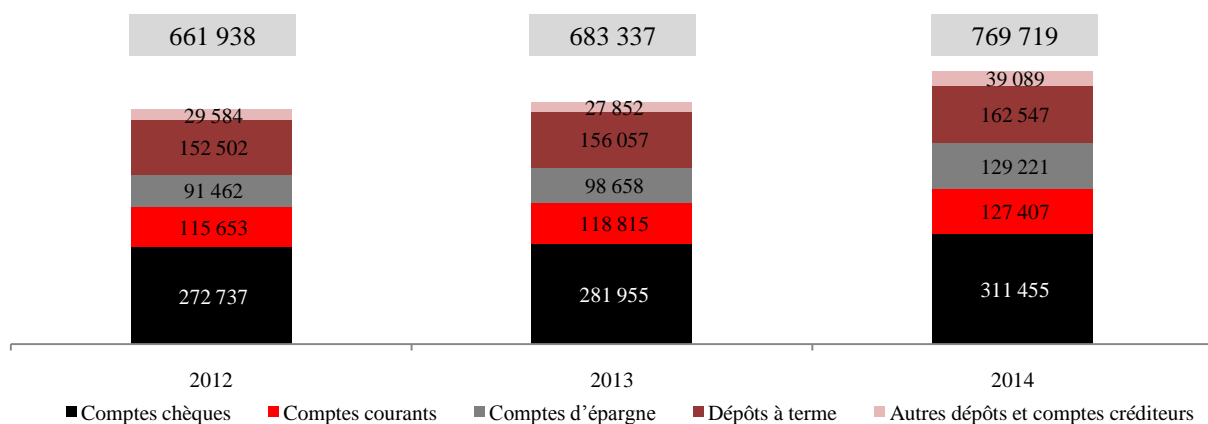
Entre 2012 et 2014, les ressources du secteur bancaire enregistrent une hausse de 111 649 MMAD (TCAM +7%) et se composent en moyenne de :

- 88% de dépôts de la clientèle ;
- 8% de titres de créances émis ;
- 3% de dettes subordonnées.

Entre 2013 et 2014, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 86 382 MMAD (+13%) contre une hausse de 21 399 MMAD (+3%) entre 2012 et 2013. Cette hausse des dépôts de clientèle entre 2013 et 2014 s'explique principalement par la hausse de l'encours des:

- comptes d'épargne de 30 654 MMAD (+31%) ;
- comptes chèques de 29 500 MMAD (+10%) ;
- autres comptes créditeurs de 11 237 (+40%)
- comptes courants de 8 592 (+7%)
- Dépôts à termes de 6 490 (+4%)

Répartition des dépôts de la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

IV.a.2.5. Evolution des emplois du secteur bancaire

Au cours de ces trois dernières années les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Créances sur les Sociétés de Financement	49 385	56 413	14%	55 944	-1%	8%	7%	7%
Comptes ordinaires des SF	4 657	5 352	15%	8 553	60%	9%	9%	15%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	-	3	-	-	-	0%	0%	0%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	9 347	7 427	-21%	6 744	-9%	19%	13%	12%
Prêts financiers aux SF	35 094	43 323	23%	40 339	-7%	71%	77%	72%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	100	26	-74%	0	-99%	0%	0%	0%
Provisions sur les créances en souffrances sur SF	186	283	52%	308	9%	0%	1%	1%
Créances sur la clientèle	673 277	691 731	3%	710 015	3%	92%	93%	93%
Crédits de trésorerie	187 033	177 375	-5%	182 557	3%	28%	26%	26%
Crédits à l'équipement	156 047	159 286	2%	161 512	1%	23%	23%	23%
Crédits à la consommation	39 305	40 126	2%	43 725	9%	6%	6%	6%
Crédits immobiliers	220 546	230 730	5%	237 748	3%	33%	33%	33%
Autres crédits	34 773	39 795	14%	31 906	-20%	5%	6%	4%
Créances en souffrance brutes	35 573	44 418	25%	52 567	18%	5%	6%	7%
Total Emplois Secteur Bancaire	722 662	748 144	4%	765 959	2%	100%	100%	100%

Source : GPBM

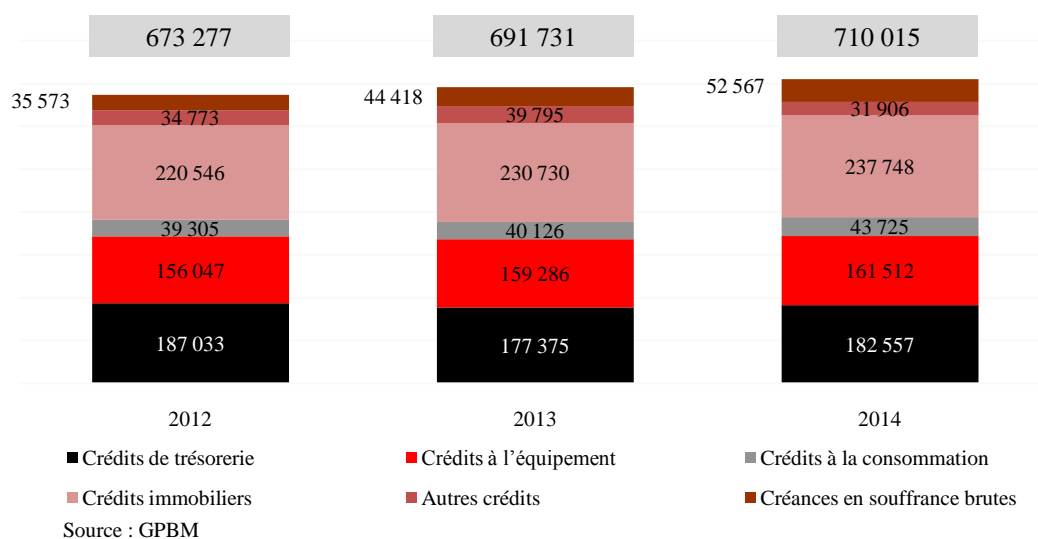
Entre 2012 et 2014, les créances sur la clientèle évoluent à un TCAM de 3% passant à 673 Mds MAD à 710 Mds MAD (+37 Mds MAD). Cette croissance des créances sur la clientèle est principalement tirée par la hausse des :

- ✓ créances en souffrance brutes qui évoluent à un TCAM de 22% (+17 Mds MAD) ;
- ✓ crédits à la consommation qui évoluent un TCAM de 5% (+4 Mds MAD) ;
- ✓ crédits immobiliers qui évoluent un TCAM de 4% (+17 Mds MAD) ;
- ✓ crédits à l'équipement qui affiche un TCAM de 2%

Le rythme de croissance du total des emplois du secteur se contracte de 200 pbs passant de 4% entre 2012 et 2013 à 2% entre 2013 et 2014.

Répartition des créances sur la clientèle (en MMAD)

TCAM 2012-2014 : 3%



IV.b. Positionnement de la banque

Société Générale Maroc occupe le 4^{ème} rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et 5^{ème} banque marocaine par la taille de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, Société Générale Maroc occupe une part de marché respectivement de 8,4% et de 7,1% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement dynamique sur les 5 dernières années lui a permis de conforter ces parts de marché, dans un contexte très concurrentiel

IV.c. Evolution des indicateurs

IV.c.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Clientèle commerciale	7 023	6 750	-4%	5 838	-14%	61%	63%	64%
▪ Crédit moyen terme	4 724	6 330	34%	5 345	-16%	41%	59%	59%
▪ Crédit long terme	2 300	420	-82%	493	17%	20%	4%	5%
Clientèle privée	4 427	3 888	-12%	3 294	-15%	39%	37%	36%
▪ Prêt personnel ordinaire	1 180	1 187	1%	986	-17%	10%	11%	11%
▪ Prêt personnel immobilier	3 247	2 702	-17%	2 308	-15%	28%	25%	25%
TOTAL crédits	11 450	10 638	-7%	9 132	-14%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2013, le total de la production de crédit baisse de 7% par rapport à 2012 pour s'établir à 10 638 MMAD. Cette baisse s'explique par le recul de 4% de la production de crédit à destination de la clientèle commerciale en raison du recul de 82% des crédits long terme.

Les crédits à moyen terme connaissent une hausse importante de 34% qui compense la forte baisse des crédits long terme.

Après le ralentissement constaté en 2012 des crédits à la clientèle privée, 2013 a connu une baisse importante notamment sur les crédits immobiliers (-17%) due en partie à la complexification de l'octroi par la mise en place début 2013 d'une loi stipulant la signature des contrats devant notaire par l'emprunteur et par les signataires de la Banque.

Par ailleurs, des efforts de relance de la production des prêts à la consommation ont permis de stabiliser celle-ci au niveau de 2012.

En 2014, le total de la production de crédit baisse de 14% (-1,5 Md MAD) par rapport à 2013 pour s'établir à 9 132 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par le recul de :

- ✓ 14% (-912 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle commerciale en raison de :
 - la baisse de 16% (-985 MMAD) des crédits moyen termes de la clientèle commerciale
 - la hausse de 17% (+73 MMAD) des crédits long terme ;
- ✓ 15% (-594 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée en raison
 - de la baisse de 17% (-201 MMAD) des prêts personnels ordinaires ;
 - de la baisse de 15% (-394 MMAD) des prêts personnels immobiliers.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours du total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 722	6 716	-13%	8 246	23%	12%	11%	13%
Créances nettes sur la clientèle	55 056	55 063	0%	56 206	2%	88%	89%	87%
▪ crédits de trésorerie et à la consommation	20 972	18 879	-10%	17 242	-9%	37%	34%	31%
▪ crédits à l'équipement	14 126	13 423	-5%	15 656	17%	33%	24%	28%
▪ crédits immobiliers	15 163	16 821	11%	17 000	1%	28%	31%	30%
▪ location-financement	0	0	-	0	-	0%	0%	0%
▪ autres crédits	7 536	9 282	23%	10 657	15%	8%	17%	19%
▪ Dont Créances en souffrance	2 536	3 619	43%	4 483	24%	na	na	na
▪ Dont Intérêts courus à recevoir	335	373	12%	405	9%	na	na	na
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	2 741	3 342	22%	4 349	30%	na	na	na
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	62 779	61 779	-2%	64 452	4%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2012 et 2014, le total de l'encours des crédits y compris les créances sur les établissements de crédits et assimilés se compose en moyenne à 88% de créances nettes sur la clientèle.

Entre 2012 et 2014, les créances nettes sur la clientèle se composent essentiellement de :

- ✓ crédits à la consommation qui représentent en moyenne 34% du poste ;
- ✓ crédits immobiliers qui représentent en moyenne 30% du poste ;
- ✓ crédits à l'équipement qui représentent en moyenne 28% du poste.

IV.c.2. Evolution des dépôts

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Comptes à vue créditeurs	29 689	32 363	9%	33 936	5%	59%	60%	62%
Comptes d'épargne	7 385	7 962	8%	8 523	7%	15%	15%	15%
Dépôts à terme	10 827	10 641	-2%	9 513	-11%	21%	20%	17%
Autres comptes créditeurs	2 749	2 801	2%	3 020	8%	5%	5%	5%
▪ Dont Intérêts courus à payer	131	131	0%	133	2%	-	-	-
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	50 651	53 767	6%	54 992	2%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2012 et 2014 le total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistrent un TCAM de 4% passant de 50,7 Mds MAD en 2012 à 55,0 Mds MAD en 2014. Cette croissance des dépôts trouve son explication principalement dans la hausse de 4,2 Mds MAD de l'encours des comptes à vue créditeurs

Les dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés se composent en moyenne entre 2012 et 2014 de 60% de compte à vue créditeurs, de 19% de dépôts à terme et de 15% de comptes d'épargne.

IV.c.3. Evolution des dettes envers les établissements de crédits

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Comptes à vue	187	425	128%	253	-40%	51%	15%	23%
Emprunts	102	1 751	ns	756	-57%	28%	62%	69%
Opération de pension	0	571		0	-100%	0%	20%	0%
Autres dettes	77	62	-19%	85	37%	21%	2%	8%
<i>Dont Intérêts courus à payer</i>	24	23	-4%	26	13%	-	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédits	366	2 809	ns	1 094	-61%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2012 et 2014, les dettes envers les établissements de crédits se composent principalement de comptes à vue et d'emprunts qui représentent en moyenne 83% du poste sur la période considérée.

Le total des dettes envers les établissements de crédits évolue de façon significative entre 2012 et 2014 passant de 366 MMAD en 2012 à 2 809 MMAD en 2013 et à 1 094 MMAD en 2014.

La hausse du total des dettes envers les établissements de crédits entre 2012 et 2013 s'explique principalement par :

- ✓ La hausse des emprunts JJ auprès des établissements de crédits ;
- ✓ Le recours de la filiale SG TOS au refinancement auprès de SG Paris dans le cadre de son activité.

La baisse des dettes envers les établissements de crédits entre 2013 et 2014 s'explique par :

- ✓ Une baisse de 1 230 MMAD des emprunts JJ auprès des EC
- ✓ Une baisse de 571 MMAD des valeurs données en pensions à terme à BAM

Répartition des ressources de financement

	Intitulé (chiffres en MMAD)	2012		2013		2014	
		Rémunéré	Non rémunéré	Rémunéré	Non rémunéré	Rémunéré	Non rémunéré
Dettes à vue	Comptes ordinaires des banques au Maroc					2	
	Comptes ordinaires des sociétés de financement au Maroc	103		68		110	
	Comptes ordinaires des autres établissements de crédit (EC)	37		47		67	
	Comptes ordinaires etab.de crédit à l'étranger	46		310		74	
	Emprunts de trésorerie jj auprès des EC et assimilés			1 230			
	Intérêts courus à payer			0,104			
	Nos chèques de banques aux EC		9		14		29
	Comptes à vue créditeurs de la clientèle ²⁴	59	29 630	880	31 483	661	33 275
	Comptes d'épargne de la clientèle	7 385		7 962		8 523	
	Autres comptes créditeurs de la clientèle	2 749		2 801		3 020	
Dettes à terme	Valeurs données en pension a terme a BAM			571			
	Intérêts courus à payer			0,285			
	Emprunts de trésorerie a terme auprès de BAM					600	
	Comptes et emprunts a terme auprès des EC et assimilés			513			
	Intérêts courus à payer			22		11	
	Emprunts financiers	102		8		156	
	Intérêts courus à payer	24		0		15	
	Divers autres comptes créditeurs	26		18		23	
	Diverses autres dettes en instance		18		8		7
	Titres de créance négociables	7 643		5 155		6 722	
	Dettes subordonnées	2 579		2 582		2 578	
	Dépôts à terme de la clientèle	10 958		10 772		9 645	
Total	31 711	29 657	32 939	31 505	32 207	33 311	
Total Général	61 368		64 444		65 518		

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

²⁴ Cette rubrique comprend également les valeurs données en pensions et d'autres comptes sur lesquels sont calculés des intérêts

IV.c.4. Evolution des engagements donnés par signature

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Engagements par signature en faveur de la clientèle	16 531	16 998	3%	17 846	5%	80%	79%	79%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	4 166	4 419	6%	4 679	6%	20%	21%	21%
Engagements donnés	20 697	21 417	3%	22 525	5%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2012 et 2014, les engagements donnés enregistrent un TCAM de 4% soit une hausse de 1,8 Mds MAD et se composent principalement des engagements par signature en faveur de la clientèle qui représentent en moyenne 79% des engagements donnés.

IV.c.5. Evolution des engagements reçus par signature

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	10 603	7 269	-31%	7 201	-1%	96%	92%	90%
Engagements par signature reçus de l'état et organismes de garantie financiers	420	615	46%	806	31%	4%	8%	10%
Engagements reçus	11 023	7 884	-28%	8 007	2%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques – activité sociale

Entre 2012 et 2014, les engagements reçus enregistrent un TCAM de -15% (-3,0 Mds MAD) et se composent principalement des engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers qui représentent en moyenne 93% des engagements reçus.

V. Organisation

V.a. Moyens Humains

➤ Le développement des compétences et des expertises en 2014

Le Groupe Société Générale Maroc poursuit son engagement dans la valorisation de son capital humain, en plaçant le développement du savoir-faire et du savoir-être de ses collaborateurs au centre de ses priorités.

En 2014, plus de 2000 formations ont été dispensées, avec un total de 77 000 heures de formation. 2800 collaborateurs ont ainsi bénéficié d'au moins une formation sur l'année 2014, en adéquation avec leur parcours professionnel et / ou domaine de compétences spécifique.

En tant qu'acteur majeur dans la conduite du changement lié aux évolutions de la Banque, le département formation a accompagné les projets structurants de la banque à travers des formations spécifiques ciblées (contrôle permanent et conformité, risque et crédit, ...).

Une formation « culture générale bancaire » en mode E-learning a également été déployée au profit de l'ensemble des collaborateurs sur plusieurs modules.

Dans l'objectif d'accroître l'efficacité commerciale de sa force de vente, un 2^{ème} lot de la formation « clé de l'efficacité » a profité à la population des chargés de clientèle entreprise. Une formation destinée aux chargés d'accueil a été déployée dans le même sens.

Afin de développer la culture managériale, le séminaire destiné aux managers de proximité a été organisé pour la 2^{ème} année consécutive et a profité à une centaine de managers.

Enfin, dans l'objectif de favoriser la coopération et l'esprit d'équipe, un certain nombre de formations a été mutualisé avec les filiales du Groupe (intégration, séminaires de management, formations juridiques, bureautiques...)

➤ Le recrutement

Dans un contexte sectoriel de plus en plus concurrentiel, le groupe Société Générale Maroc a maintenu une politique de recrutement active afin d'accompagner le développement de ses activités et l'extension de son réseau d'agences.

Près de 200 nouvelles recrues ont rejoint le Groupe Société Générale Maroc en 2014, portant l'effectif globale de la banque à 3195 collaborateurs et celui du groupe à près de 4000 collaborateurs.

Afin de rejoindre les standards internationaux en matière RH, la Direction des Ressources Humaines a vu son organisation se transformer avec la fusion des départements Recrutement et Gestion de Carrière. Ainsi a vu le jour une nouvelle fonction : Human Resources Business Partner (HRBP). Cette nouvelle organisation permettra une gestion individuelle plus proche des collaborateurs, un interlocuteur unique dédié pour répondre de manière personnalisée aux différents besoins RH : recrutement, accompagnement, mobilité, gestion de carrière, conseil en formation et en management. Les spécialistes RH permettront un meilleur suivi de chaque collaborateur dans la construction de son parcours professionnel et ce tout au long de son évolution de carrière. Dans le même esprit, des comités de carrières ont été instaurés au niveau du siège et dans les régions pour plus de proximité avec les collaborateurs.

Dans l'objectif d'accompagner la mobilité interne de ses collaborateurs avec d'avantage de visibilité et de transparence ; la Direction des Ressources Humaines a mis à la disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi -un nouvel outil accessible sur Intranet- leur permettant de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts et disponibles à la banque, en adéquation avec leurs projets professionnels. Enfin, Le Groupe Société Générale Maroc poursuit la consolidation de la marque employeur, en entretenant des relations étroites avec de nombreux établissements de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles

d'ingénieurs, universités...). Il s'est attaché à développer la notoriété et l'attractivité de la marque employeur en assurant une présence au travers de diverses opérations de proximité, en face à face (participations aux forums de recrutement) ou par Internet.

Enfin, Société Générale Maroc a participé à la 4ème édition du salon interactif de l'emploi au Maroc « I-DAYS ». Le salon a attiré de nombreux visiteurs sur le stand virtuel de Société Générale Maroc et a permis de recueillir une base importante de curriculum vitae.

Tableau récapitulatif des formations

	2012	2013	2014
Nombre de formations (participants avec doublons)	3 665	7 050	2 800
Durée des formations en heures	70 906	95 000	77 048
Nombre de participants (sans doublons)	2 368	2 843	2 020

Source : SGMB

Le personnel de la Banque (hors filiales) se présente comme suit :

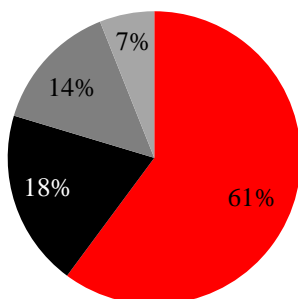
	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
Effectif total	3 170	3 164	-0%	3 195	1%	100%	100%	100%
Direction et Cadres	1 614	1 641	2%	1 692	3%	51%	52%	53%
Gradés	906	930	3%	946	2%	29%	29%	30%
Employés	650	593	-9%	557	-6%	21%	19%	17%

Source : SGMB

Répartition de l'effectif par tranche d'âge et par ancienneté en 2014 :

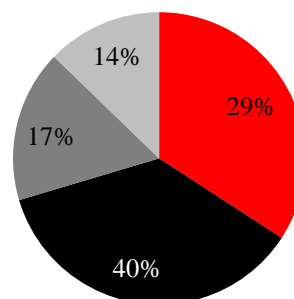
Répartition des effectifs par ancienneté

■ 0-10 ans ■ 10-20 ans ■ 20-30 ans ■ 30 ans et plus



Répartition des effectifs par tranche d'âge

■ 20-30 ans ■ 30-40 ans ■ 40-50 ans ■ 50-60 ans



Source : Société Générale Marocaine de Banques

V.b. Organisation commerciale

Société Générale Maroc s'appuie sur un dispositif de banque multi-canal étoffé, qui permet à chaque client d'accéder facilement à sa banque, par le canal de son choix.

Soucieuse de renforcer ses points de contacts et de proximité vis-à-vis de la clientèle, Société Générale Maroc poursuit le développement et le maillage de son réseau de distribution. A fin 2014, le dispositif d'exploitation comptait 414 agences et 462 guichets automatiques et automates de change.

Ce dispositif est efficacement complété par un service d'Internet banking, accessible 7j/7 et 24h/24 ainsi que par le Centre de Relation Clients, Sogetel, accessible par téléphone sur de très larges plages horaires (jusqu'à 20H30 en semaine et 18H le samedi). Sogetel s'est affirmé comme un support précieux à la clientèle qui, sur simple appel téléphonique, peut consulter son compte, effectuer un virement bancaire, recharger une carte prépayée ou recourir à un service d'urgence en cas de perte ou de vol d'un moyen de paiement (chéquier, carte). Bien plus, les Conseillers par téléphone de Sogetel sont à l'écoute de la clientèle pour tout besoin d'informations, de conseils ou de simulations personnalisées de crédits...

V.c. Moyens informatiques

Société Générale Maroc dispose d'une Direction des Systèmes d'Information (SI) dont l'organisation s'appuie sur deux principaux pôles (l'Infrastructure et les Services Applicatifs) ainsi que 4 départements ayant des fonctions transverses. Ils ont pour mission de satisfaire les besoins de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

➤ **Pôle Infrastructure**

Réseaux et Télécoms

- Assure l'exploitation du réseau WAN et LAN
- Est responsable de la sécurité opérationnelle au niveau du réseau
- Assure la supervision des réseaux informatiques
- Gère le câblage Téléphonique et Informatique, la téléphonie Siège et Agences
- Contribue à la réalisation des projets informatiques en apportant l'expertise réseau et télécom

Services aux utilisateurs

- Gère le parc du système d'information Siège et Agences « postes de travail, imprimantes, serveurs, automates bancaires »
- Gère les chantiers techniques agences (ouverture ; aménagements et déménagements)
- Assure l'administration, l'homologation et le déploiement sur poste de travail et serveurs départementaux
- Gère les incidents informatiques et téléphoniques ainsi que les réclamations clients internes par le biais de G2I

Middleware et base de données

- Gère et administre les systèmes, middleware et les bases de données
- Etudie les architectures techniques et leur intégration dans le Système d'Information
- Contribue à la réalisation des projets informatiques en apportant l'expertise middleware et base de données
- Intervient en support à la production informatique

Exploitation

- Gère par le biais du Bureau Technique les environnements, les configurations et le contexte technique de l'ensemble du Système d'Information
- Gère et pilote les traitements centraux et les serveurs métiers

Coordination Projets Infrastructures

- Assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques d'infrastructure et la coordination des différents acteurs techniques
- Accompagne les projets bancaires sur les composantes techniques tout en assurant le relais vers les expertises de l'infrastructure

➤ **Pôle « Services Applicatifs »**

Projets et Evolutions bancaires

- Assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques bancaires
- Gère les Applications : Homologation d'applications en phase projet; Suivi des applications en production (Paramétrage, Gestion des incidents en niveau 3, Qualification des corrections)
- Assure la maintenance évolutive et corrective des applications en production et la mise en œuvre des requêtes par le biais de l'entité TMA (Tierce Maintenance Applicative)

Maintenance Applicative

Assure la Hot-Line fonctionnelle de deuxième niveau auprès des utilisateurs du Système d'Information (assistance et traitement des incidents)

- Gère les Flux : Gestion des flux organismes externes; Virements/Prélèvements / Monétique; Gestion des flux internes (lots comptables, etc)

➤ **Départements transversaux**

Administratif, Contrôle de Gestion et Compétence

- Gère l'ensemble des dispositifs administratifs de la DSI (contrats, facturation...)
- Gère et suit les règlements fournisseurs
- Gère la logistique DSI
- Gère et pilote la procédure budgétaire DSI en collaboration avec la Direction Financière
- Gère les compétences de la DSI en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines (plan de formation, parcours professionnel)
- Assure la communication et les reporting IT

Risque et Sécurité

- Définit la politique de sécurité du Système Informatique
- Assure la fonction d'audit et de contrôle du système d'information de la banque
- Accompagne les projets bancaires et d'infrastructures sur le volet sécurité
- Contrôle et supervise la sécurité au quotidien
- Réalise et assure le suivi des audits informatiques

Relation client

- Est garant du suivi de la relation avec les clients de la DSI en termes de SLA et de budget
- Définit et gère la démarche qualité de la DSI
- Réalise la revue et l'amélioration continue des processus et des services IT
- Assure le suivi du portefeuille projet de la DSI par le biais de l'activité OPC (Ordonnancement, Planification et Contrôle)

Architecture

- Définit les normes et standards d'architecture
- Assure un support et de l'expertise technique aux projets infrastructures et business
- Coordonne et anime la communauté d'architecte
- Assure la veille technologique
- Garanti l'alignement du portefeuille projet avec le schéma directeur informatique

VI. Contrôle Interne

La structure organisationnelle du contrôle interne de la SGMA se présente comme suit :

VI.a. Le conseil de surveillance et le comité d'audit

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ainsi que des comités rattachés ont fait l'objet d'une formalisation des attributions de chaque organe et de leurs règles de fonctionnement dans le cadre d'une note globale sur la gouvernance de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette note tient compte des exigences réglementaires locales en matière de gouvernance ainsi que des règles du Groupe Société Générale.

Dans le cadre du contrôle interne, le Conseil de Surveillance a pour mission de s'assurer du bon fonctionnement de la Banque, et ce, conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun.

A cette fin, le Conseil de Surveillance a mandaté quatre de ses membres pour siéger dans le comité appelé « Comité d'Audit ».

Ce comité, présidé par le Président du Conseil de Surveillance, rend compte au Conseil de Surveillance de son évaluation des dispositifs de contrôle interne mis en place, de leur efficacité, ainsi que de la pertinence des mesures prises pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne.

VI.b. Le directoire et les comités spécialisés

Le Directoire assure la gestion et le suivi des différents types de risques. Il réunit à son niveau et en présence des Directions concernées des Comités spécialisés sur les différents aspects : Comité interne de Contrôle Permanent, Comité interne de Contrôle Périodique ...

VI.c. La direction de l'inspection générale

La Direction de l'Inspection Générale de la SG MAROC est rattachée fonctionnellement au Comité d'Audit. Elle a pour mission d'effectuer des contrôles périodiques sur l'ensemble du périmètre des activités et des entités opérationnelles de la Banque.

VI.d. Les corps d'audit du groupe société générale

Au rôle joué par l'Inspection Générale de la SG MAROC s'ajoute l'intervention de deux principaux corps de contrôle du GROUPE SOCIETE GENERALE, à savoir :

VI.d.1. Les audits du Groupe SG

La DCPE (Direction du Contrôle Périodique) exerce une supervision conjointe et effectue un suivi de l'activité de l'audit interne de la SG MAROC.

Elle apporte son assistance à la Direction de l'Inspection Générale de la SG MAROC, notamment en termes de méthodologie et d'appui technique.

La DCPE dispose par ailleurs d'équipes d'audit spécialisées qui peuvent effectuer des missions d'audit à la SG MAROC sur des thèmes ciblés, en associant les équipes de la DIG (risques informatiques, risques juridiques, risques de marché, etc. ...).

VI.d.2. L'Inspection Générale du Groupe Société Générale

L'Inspection Générale du Groupe SG constitue le dernier niveau du dispositif du contrôle périodique. Elle mène des missions de vérification portant sur tous les domaines d'activité et de fonctionnement des entités du Groupe SG.

VI.e. La surveillance permanente (contrôle de 1er niveau)

Le contrôle interne de la SG MAROC est constitué de deux niveaux de contrôle : le premier niveau est le dispositif de la Surveillance Permanente, et le deuxième niveau, celui présenté ci-dessus, relatif à l'Audit Interne exercé par la Direction de l'Inspection Générale de la SG MAROC et par les corps d'audit du Groupe SG.

VI.e.1. Définition de la surveillance permanente

La Surveillance Permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle correspond à l'ensemble des contrôles de premier niveau exercés par les services et unités opérationnels au sein du Siège, du Réseau et des Filiales.

Répondant aux prescriptions de la circulaire N° 4/W/2014 relative au contrôle interne, la Banque s'est dotée d'une entité chargée du contrôle permanent, des risques opérationnels et de la conformité. Ladite entité a procédé à la refonte du dispositif de la SP et a mis en place un outil d'aide à la surveillance permanente qui assure le suivi des travaux de contrôle. Cet outil a été déployé auprès des entités du siège et du Réseau en 2013/2014.

VI.e.2. Organisation et responsabilité

Compte tenu de l'importance manifeste de la Surveillance Permanente, son organisation a été revue et renforcée, afin de permettre à ce dispositif de constituer un niveau de contrôle performant.

VI.e.2.1. Le dispositif de Surveillance Permanente dans les Directions Régionales

Pour les entités du Réseau, chaque Directeur d'Agence est responsable des modalités d'exercice et de la qualité des travaux de la Surveillance Permanente des comptes et des procédures relevant de son agence.

Une revue de la Surveillance Permanente des procédures a été mise en place, permettant d'exercer une revue trimestrielle de la mise en œuvre effective des contrôles sur les procédures jugées sensibles.

Afin de renforcer le dispositif de Contrôle Permanent dans le réseau d'agences, une nouvelle fonction de Contrôleur Permanent de deuxième niveau, a été mise en place au niveau de la Direction de la Conformité (CPROC). Cette fonction a pour objectif d'animer et de suivre une équipe de 9 contrôleurs régionaux permanents déployés dans les Directions Régionales, et ce, pour orienter et planifier leurs travaux de contrôle sur l'ensemble des agences du Réseau (qualité de la SP, conformité, KYC, etc.).

VI.e.2.2. Le dispositif de Surveillance Permanente dans les Directions Centrales

A l'instar de l'organisation mise en place pour le Réseau, la Surveillance Permanente des entités du Siège a été placée sous la responsabilité des Directeurs du Siège. Ces derniers fixent des directives à chaque responsable de service, veillent à la qualité de la SP, mettent en place les plans d'actions nécessaires et rendent compte trimestriellement de la qualité des travaux réalisés et des principales anomalies détectées, qu'il s'agisse de problématiques comptables ou procédurales.

VI.f. La gestion des risques opérationnels

La gestion des risques, au sens large, constitue un pilier stratégique au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En tant qu'établissement financier, la SG MAROC est exposée à de nombreux risques (Risques de Crédit, Risques de liquidité, Risques Opérationnels...). Pour faire face à ces risques, la Banque a mis en place un certain nombre de dispositifs dédiés à leur identification, leur évaluation et leur maîtrise. Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre de la mise en application des accords de Bâle II en matière de suivi des risques et d'exigence en fonds propres.

La gestion des risques opérationnels constitue une composante essentielle de la gestion des risques au sein de la SG MAROC.

VI.f.1.1. Organisation et principe

La gestion et le pilotage des risques opérationnels sont assurés par le département « Contrôle Permanent, Risques Opérationnels et Conformité ». Cette entité joue le rôle de régulateur du contrôle interne et a pour objectif d'assurer sa pérennité et son efficacité au sein de la Banque.

Afin d'assurer son indépendance vis-à-vis des Directions commerciales, le département CPROC est rattachée directement au directoire de la SG MAROC, lui conférant ainsi un exercice de ses fonctions en toute objectivité.

La fonction Risques Opérationnels vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue. Ses missions sont les suivantes :

- Collecter et analyser les pertes opérationnelles conformément aux instructions en vigueur.
- Examiner les risques opérationnels induits par le développement de nouvelles activités.
- Suivre périodiquement les indicateurs de risque (KRI).
- Suivre les plans d'action issus du dispositif de contrôle (KRI, RCSA, Pertes Opérationnelles).
- Assurer la remontée des statistiques des risques opérationnels via des reportings réguliers.
- Réaliser des analyses de scénario afin de mesurer l'exposition de la Banque aux événements à forte sévérité.
- Promouvoir la culture Risques Opérationnels au sein de la Banque via des actions de formation et de sensibilisation du personnel.
- Superviser l'exercice annuel d'auto-évaluation des Risques et des Contrôles (RCSA).
- Reporter après validation les pertes opérationnelles à l'actionnaire majoritaire.

VII. Le recouvrement

L'organisation Recouvrement intègre la force commerciale en tant que dispositif à part entière dans le traitement et le suivi des Engagements irréguliers de la Banque et de leur recouvrement avec pour objectif majeur « le recouvrement des créances irréguliers ou en défaut dès leur apparition ».

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un dispositif de 3 phases de recouvrement comme présenté dans ce qui suit :

Phase	Entité concernée	Description
Phase Commerciale	Agence	Le 1er niveau, qui est du ressort de l'Agence, sera géré par les Chargés de Clientèle, le RCP et le Directeur d'Agence. Il vise le recouvrement rapide de l'irrégularité dès son apparition.

Phase Amiable	Direction Régionale /Recouvrement amiable	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la clientèle RETAIL, elle est gérée par la plate forme SOGETEL sous la supervision du Responsable du Recouvrement Amiable - Pour la Clientèle NON RETAIL, elle est gérée directement par le Recouvrement Amiable.
Phase Contentieuse	Direction Recouvrement/ Recouvrement Contentieux	<p>Le recouvrement contentieux constitue le 3ème et dernier niveau du recouvrement. Il s'agit de la gestion des dossiers déclassés au contentieux (Recouvrement Judiciaire). Cette phase est gérée par les Chargés de Recouvrement Contentieux (Senior et Junior) avec la collaboration d'avocats conventionnés.</p> <p>La banque reste néanmoins ouverte, pendant cette phase contentieuse, à toutes les solutions transactionnelles non judiciaires à même d'optimiser le recouvrement de ses créances.</p>

Ce découpage donne une importance primordiale au Recouvrement Commercial car il permet, une fois bien mené, d'améliorer considérablement l'activité Recouvrement à travers :

- Un traitement systématique des créances irrégulières dès leur apparition en Agence
- Une continuité des actions de récupération par escalade au niveau de la Direction Régionale
- Une diminution du volume de dossiers qui parviennent au Siège pour recouvrement amiable et contentieux.

VIII. Politique Qualité de la Banque

Société Générale Maroc confirme, par sa démarche qualité, sa volonté d'offrir à sa clientèle un service empreint de valeurs d'excellence. Améliorer la satisfaction de ses clients a été, cette année encore, un challenge relevé à travers une démarche qualité structurée et efficiente.

Cette démarche s'appuie sur une écoute client active, s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, au plus proche des besoins et attentes de la clientèle. Cette dernière est en effet en continuelle évolution et impose des adaptations régulières de l'offre et du niveau de service. A l'écoute de ses clients, Société Générale Maroc analyse régulièrement les facteurs clés de satisfaction / d'insatisfaction pour les convertir en actions concrètes de progrès.

Pour ce faire et depuis plusieurs années, Société Générale Maroc a mis en place un dispositif de mesure de la satisfaction clients, s'appuyant sur la réalisation d'un baromètre concurrentiel annuel. Ce baromètre permet de positionner Société Générale Maroc par rapport aux principales banques concurrentes. Les résultats 2013 traduisent l'efficacité et la pérennité de la démarche de proximité initiée vis-à-vis de la clientèle. En effet, 80% des clients Particuliers et Professionnels ainsi que 73% des clients Entreprises se déclarent « satisfaits à très satisfaits » des prestations offertes par la banque. De surcroît, le niveau de recommandation accordé à Société Générale Maroc est globalement plus élevé que celui des banques confrères.

En 2014, Société Générale Maroc a également lancé une étude qualitative sur la satisfaction et les attentes de sa clientèle afin d'identifier leurs besoins et mesurer leur satisfaction et d'évoluer par conséquent au même rythme que ses derniers. Une autre étude qualitative a été lancée durant cette période, concernant le crédit à la consommation, dont l'objectif principal était de sonder la perception et les attentes des clients et de ressortir ainsi par des engagements de service à valeur ajoutée.

L'optimisation des processus constitue aussi l'un des principaux axes de la politique qualité. La création de systèmes qualité par la mise en œuvre de la norme ISO 9001 ou par la création de sa propre norme « Engagements de services » permet à Société Générale Maroc de garantir un bon niveau de maîtrise de ses processus. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, quatre projets de certification ISO 9001 ont été réalisés. Ils font l'objet d'un audit annuel de suivi. En 2014, les certifications ISO 9001 des métiers de la Monétique, de l'International, des Titres et des Systèmes d'Informations ont toutes été renouvelées avec succès par les équipes du Bureau Véritas.

Les engagements de service à la clientèle ont quant à eux été audités par l'équipe d'Afaq Afnor, qui a maintenu sa confiance et renouvelé conséquemment la certification. Cette dernière répond à des attentes essentielles

exprimées par la clientèle en matière de rapidité de traitement des opérations, de disponibilité, d'écoute, d'efficacité et de transparence. Au global, le succès de la démarche de certification est une preuve de l'implication et de l'engagement de l'ensemble des équipes de Société Générale Maroc, que ce soit au niveau du siège ou des agences, pour améliorer leurs performances collectives et satisfaire au mieux la clientèle.

IX. Stratégie de développement

Filiale du Groupe Société Générale, la Société Générale Maroc est présente au Maroc depuis plus de 100 ans, et se positionne au 4^{ème} rang des banques sur le marché marocain en termes d'encours de crédits à fin 2014.

En plus de son activité de banque universelle, le Groupe Société Générale Maroc offre une gamme diversifiée de produits et de services couvrant plusieurs domaines d'activités à travers ses 13 filiales spécialisées dont certaines sont leader sur leurs marchés.

Dans le cadre de son plan stratégique 2013-2015, la Société Générale Maroc compte poursuivre les transformations engagées, dont les principaux objectifs s'articulent autour des deux axes suivants :

DEVELOPPEMENT DES LEVIERS BUSINESS

La Banque a entamé plusieurs chantiers visant à améliorer son efficacité commerciale et opérationnelle, via notamment :

- ✓ Une segmentation plus fine des clients ;
- ✓ La montée en puissance de la Banque Privée et des métiers spécialisés : Filière internationale, cash management, affacturage et activités de marché ;
- ✓ La refonte de la Banque d'Investissement et de Financement ;
- ✓ La professionnalisation de la Filière Administrative ;
- ✓ L'adaptation des canaux de distribution par le développement de la banque multi canal.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONTROLE ET DE SUIVI DES RISQUES

Une série de mesures ont été lancées par Société Générale Maroc, destinées à sécuriser davantage ses dispositifs de contrôle et de suivi des risques, à savoir :

- ✓ La professionnalisation de la Filière Risque et du Recouvrement Retail ;
- ✓ La montée en puissance du nouveau dispositif de contrôle permanent à travers une meilleure connaissance clientèle 'KYC' ;
- ✓ Le déploiement de la nouvelle version de l'outil de suivi des opérations de clientèle dans le cadre de la Lutte Anti-Blanchiment ;
- ✓ Une meilleure appropriation de l'outil d'aide à la Surveillance Permanente par l'ensemble des collaborateurs (Réseau et Siège).

En parallèle, la Société Générale Maroc vise à améliorer davantage la gestion des ressources humaines, techniques et financières. A ce titre, plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- ✓ La refonte de l'organisation RH pour plus de proximité envers les collaborateurs ;
- ✓ L'amélioration des modalités de gestion des carrières et des talents ;
- ✓ Le renforcement de la formation (formateurs occasionnels) ;
- ✓ La poursuite de la maîtrise des coûts d'exploitation ;
- ✓ L'optimisation des processus pour plus d'efficacité (Filière Administrative, Filière Flux, Qualité...)

IX.a. Réseau de distribution

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie de développement du réseau, de nouvelles agences ont été ouvertes en 2014, portant le dispositif d'exploitation à plus de 414 agences. De nouveaux centres de contact et de service qui visent à conforter la proximité de Société Générale Maroc vis-à-vis de tous ses clients, en leur offrant un meilleur accueil, de l'écoute et du conseil personnalisé.

Ce renforcement du réseau d'agence s'est accompagné de la consolidation du parc de guichets automatiques bancaires et automates de changes (462 à travers tout le Maroc au 31/12/2014), qui continuent d'offrir un excellent taux de disponibilité, supérieur à 99%.

Au-delà des canaux de contact classiques, Société Générale Maroc a maintenu et renforcé son dispositif de banque multi-canal. Sogetel, le Centre de Relation Clients par téléphone et les différents sites Internet de la banque ne cessent de gagner en réceptivité pour s'illustrer comme des modes de contact en forte progression. Ils représentent en effet une façon simple et rapide d'obtenir des informations, des conseils, des simulations de crédits personnalisés ou encore de réaliser des transactions bancaires à distance, même au-delà des horaires d'ouvertures de la banque.

Réseau	2012	2013	2014
Guichets permanents	374	393	414
DAB et GAB	431	444	462
Bureaux de représentation à l'étranger	5	3	2

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Guichet permanent : guichet bancaire classique

DAB : Distributeur automatique de billets

GAB : Guichet automatique bancaire

IX.b. Ambition Groupe SG 2015 : une croissance à moindre risque

Le plan « Ambition SG 2015 » est un plan stratégique défini par le Groupe qui a pour objectif de tracer les lignes directrices de la banque. Ce plan repose sur quatre principes :

- Le renforcement du modèle de banque universelle orienté client et recentré sur 3 piliers à fort potentiel (Banque de détail en France, Réseaux internationaux et Banque de financement et d'investissement) ;
- L'achèvement de l'optimisation du portefeuille d'activités du Groupe ;
- Le maintien d'une stricte gestion des risques ;
- La transformation du modèle opérationnel.

 PARTIE V. **Situation financière : Comptes de la Société Générale
Marocaine de Banques**

Données selon les chiffres consolidés en normes IFRS

I. Présentation des comptes consolidés IFRS 2012-2014

I.a. Périmètre de consolidation des exercices 2012, 2013 et 2014

Périmètre de consolidation 2014

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	99,99%	99,99%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	99,99%	99,99%	Intégration Globale
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	99,99%	99,99%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM*	Crédit à la consommation	19,97%	20,88%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Périmètre de consolidation 2013

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM*	Crédit à la consommation	19,97%	20,88%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Périmètre de consolidation 2012

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM*	Crédit à la consommation	19,97%	20,88%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

*intégration de la participation indirecte de SGMA dans EQDOM via INVESTIMA passant de 19,97% à 20,88% en 2012

I.b. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
+ Intérêt et produits assimilés	4 620	4 635	0%	4 771	3%
- Intérêts et charges assimilées	1 397	1 413	1%	1 447	2%
MARGE D'INTERET	3 223	3 221	0%	3 324	3%
+ Commissions (Produits)	924	896	-3%	870	-3%
- Commissions (Charges)	168	180	7%	141	-22%
MARGE SUR COMMISSIONS	756	716	-5%	729	2%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	33	-17	-151%	-4	76%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	40	58	45%	61	5%
+ Produits des autres activités	33	75	128%	50	-33%
- Charges des autres activités	31	-7	-122%	31	362%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 054	4 047	0%	4 128	2%
<i>Dont PNB SGMB</i>	<i>3 567</i>	<i>3 524</i>	<i>-1%</i>	<i>3 653</i>	<i>4%</i>
<i>PNB SGMB en % du PNB consolidé</i>	<i>88%</i>	<i>87%</i>	<i>-100 pbs</i>	<i>88%</i>	<i>+100 bps</i>
Charges générales d'exploitation	1 547	1 610	4%	1 615	0%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	137	138	1%	141	3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 370	2 299	-3%	2 371	3%
- Coût du risque	928	1 462	58%	1 463	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 442	837	-42%	908	8%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	65	53	-18%	51	-4%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	-104%	3	ns
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 511	891	-41%	962	8%
- Impôt sur les résultats	504	319	-37%	327	3%
RESULTAT NET	1 007	572	-43%	635	11%
Intérêts minoritaires	3	8	167%	7	-13%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 004	564	-44%	628	11%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

➤ Evolution du PNB

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
+ Intérêt et produits assimilés	4 620	4 635	0%	4 771	3%
- Intérêts et charges assimilées	1 397	1 413	1%	1 447	2%
MARGE D'INTERET	3 223	3 221	0%	3 324	3%
+ Commissions (Produits)	924	896	-3%	870	-3%
- Commissions (Charges)	168	180	7%	141	-22%
MARGE SUR COMMISSIONS	756	716	-5%	729	2%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	33	-17	-151%	-4	76%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	40	58	45%	61	5%
+ Produits des autres activités	33	75	128%	50	-33%
- Charges des autres activités	31	-7	-122%	31	362%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 054	4 047	0%	4 128	2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution des différentes filiales consolidées au PNB retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
SGMB	3 567	3 524	-1%	3 653	4%	88,0%	87,1%	88,5%
SOGLEASE	286	337	18%	320	-5%	7,1%	8,3%	7,8%
ATHENA courtage	57	53	-7%	64	20%	1,4%	1,3%	1,5%
GESTAR	34	30	-12%	31	3%	0,8%	0,7%	0,8%
OFFSHORE	23	19	-17%	30	57%	0,6%	0,5%	0,7%
INVESTIMA	10	17	70%	10	-42%	0,2%	0,4%	0,2%
SOGEBOURSE	6	9	50%	6	-33%	0,1%	0,2%	0,1%
SOGEMPLACEMENT	7	5	-29%	6	16%	0,2%	0,1%	0,1%
SOGCONTACT	4	5	25%	5	10%	0,1%	0,1%	0,1%
FONCIMMO	0	48	-	2	-96%	0,0%	1,2%	0,05%
SOGEFINANCEMENT	59	1	-98%	1	2%	1,5%	0,02%	0,2%
LMV	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT EQDOM	-	-	-	-	-	-	-	-
ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-	-	-
PNB GLOBAL	4 054	4 047	0%	4 128	2%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2012 et 2014, la contribution de SGMB au PNB global représente en moyenne 88%.

Analyse 2012-2013

Le PNB est resté stable en 2013 malgré la baisse de la marge sur commissions (-5%). La marge d'intérêt est restée inchangée grâce au maintien des produits d'intérêts et des charges d'intérêts au même niveau qu'en 2012 due à la baisse des comptes et prêts sur emprunts relatifs aux opérations avec la clientèle compensée par une hausse de 160 MMAD des opérations de pensions interbancaires entre 2012 et 2013.

➤ Marge d'intérêt :

Les produits d'intérêt sont globalement en stagnation, et comprennent :

- ✓ une baisse des intérêts aux établissements de crédit et à la clientèle expliquée principalement par un effet volume négatif, notamment sur la clientèle des entreprises qui pâtit d'une conjoncture difficile en 2013 et marque une année baissière en termes d'encours moyens de crédits de trésorerie et à l'équipement ;
- ✓ une hausse des intérêts perçus sur titres de créances, notamment les BDT, qui ont vu leur stock augmenter fortement au 2^{ème} semestre ;
- ✓ une hausse des produits sur titres de propriétés grâce aux bonnes réalisations des filiales du groupe.

Les charges d'intérêt sont en quasi-stagnation, avec d'une part, une hausse des taux de rémunération des comptes d'épargne, et d'autre part, une baisse du volume des certificats de dépôts en lien avec la faible tension sur la trésorerie, engendrée par le faible niveau de production des crédits à l'économie.

➤ Marge sur commissions :

Les commissions baissent de 5%, suite à la diminution des commissions sur flux en devises aussi bien sur les transferts que sur le change manuel, mais aussi des commissions sur credoc ou refinancements en devises en raison de la baisse du volume d'activité à l'international.

Le poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » est négatif à -17 MMAD en 2013 contre 33 MMAD l'année précédente en raison de la baisse du poste instruments financiers dérivés.

Le poste « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » s'est apprécié de 45% (+18 MMAD) sur la période en raison de la maîtrise des charges nettes de dépréciation des actions et autres titres à revenus variable.

Analyse 2013-2014

Entre 2013 et 2014, le PNB augmente de 81 MMAD (+2%) passant de 4 047 MMAD en 2013 à 4 128 MMAD en 2014. La hausse du PNB s'explique principalement par la hausse de 103 MMAD (+3%) de la marge d'intérêts.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt enregistre une hausse de 103 MMAD (+3%) passant de 3 221 MMAD à 3 324 MMAD. Cette hausse s'explique par la hausse plus importante en valeur absolue des intérêts et produits assimilés (+136 MMAD) que celle des intérêts et charges assimilés (+34 MMAD).

Les intérêts et produits assimilés enregistrent une hausse de 136 MMAD (+3%) qui s'explique principalement par :

- ✓ la hausse de 1% des intérêts sur la clientèle qui passent de 4 251 MMAD à fin 2013 à 4 291 MMAD en 2014, notamment sur les crédits immobiliers qui restent sur une tendance haussière malgré un marché qui se contracte, ainsi qu'à une hausse des crédits accordés aux entreprises ;
- ✓ la hausse des intérêts sur titres de créances, notamment des bons du trésor, dont l'augmentation est liée à l'acquisition par la banque en 2013 de Bons du Trésor à un rendement intéressant qui a permis de générer un surplus de PNB de 60 MMAD à fin décembre 2014, grâce au taux favorable de mise en pension de ce portefeuille auprès de Bank Al Maghrib.

Les charges d'intérêts enregistrent une hausse de 34 MMAD (+2 %) qui s'explique principalement par la hausse de l'encours des certificats de dépôts en 2014, qui ont permis à la banque de profiter de la baisse de la courbe des taux et diminuer ainsi la collecte de ressources plus coûteuse, les dépôts à terme notamment.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commission enregistre une hausse de 13 MMAD (+2%) passant de 716 MMAD à 729 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par la baisse plus importante des charges en valeur absolue (-39 MMAD) que celle des produits (-26 MMAD).

Les commissions-produits enregistrent une baisse de 26 MMAD (-3%) qui s'explique principalement par une baisse des commissions financières notamment sur les opérations de la salle des marchés. Hormis cette baisse, les produits de commissions progressent de 32 MMAD principalement sur les postes suivants :

- ✓ Les commissions sur crédits qui s'apprécient de 18 MMAD en lien avec une relance de l'activité crédit essentiellement sur le dernier trimestre 2014.
- ✓ Les commissions de tenue de compte qui augmentent de 7,6 MMAD, bénéficiant de la progression du fond de commerce de la banque et de son équipement en produits bancaires.

Les commissions-charges enregistrent une baisse de 39 MMAD (-22%) qui s'explique principalement par la réalisation d'une perte de change 40 MMAD.

La baisse des commissions-produits et de la perte de change s'explique à la fois par un recul de l'activité de change sur le marché, et à une baisse des marges en raison d'une compétition accrue sur les produits de base proposés par la salle des marchés, ainsi qu'une faible volatilité de l'EUR/USD sur le premier semestre de 2014.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Entre 2013 et 2014, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse de 76% passant de -17 MMAD à -4 MMAD. Cette hausse s'explique par la revalorisation au 31/12/2014 des contrats de change à terme en vie qui ont dégagé un résultat en mark to market de -4 MMAD.

Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire de la Société Générale Marocaine de Banques évolue comme suit, sur les trois dernières années :

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Encours brut de crédit (1)	68 623	69 761	2%	72 194	3%
Produit net bancaire (2)	4 054	4 047	0%	4 128	2%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>1 547</i>	<i>1 610</i>	<i>4%</i>	<i>1 615</i>	<i>0,3%</i>
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>137</i>	<i>138</i>	<i>1%</i>	<i>141</i>	<i>2%</i>
Frais généraux (3)	1 684	1 748	4%	1 756	1%
Coefficient d'exploitation (3) / (2)	41,53%	43,19%	166 pbs	42,54%	-64 pbs
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,45%	2,51%	6 pbs	2,43%	-7 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

Le coefficient d'exploitation ressort à 43,19% en 2013 contre 41,53% en 2012. Cette hausse s'explique par l'effet conjugué de la hausse de 4% des frais généraux qui passent de 1 684 MMAD à 1 748 MMAD et de la stagnation du PNB qui passe de 4 054 MMAD à 4 047 MMAD.

Le coût d'exploitation ressort à 2,51% en 2013 contre 2,45% en 2012. Cette hausse s'explique par une croissance des frais généraux (4%) beaucoup plus prononcée que celle de l'encours brut.

Analyse 2013-2014 :

Le coefficient d'exploitation ressort à 42,54% en 2014 contre 43,19% en 2013. Cette baisse s'explique par la hausse de 2% PNB (+81 MMAD), plus importante que la hausse des frais généraux qui n'augmentent que de 1% (+9 MMAD).

Le coût d'exploitation ressort à 2,43% en 2014 contre 2,51% en 2013. Cette baisse du coût d'exploitation s'explique par l'effet conjugué de la hausse de l'encours brut de crédit et par la maîtrise des frais généraux qui ont été impacté par une stagnation des charges générales d'exploitation.

➤ **Résultat Brut d'Exploitation**

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
PRODUIT NET BANCAIRE	4 054	4 047	0%	4 128	2%
Charges générales d'exploitation	1 547	1 610	4%	1 615	0,3%
<i>dont charges de personnel</i>	928	907	-2%	918	1%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	137	138	1%	141	2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 370	2 299	-3%	2 371	3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

En 2013, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 299 MMAD, en baisse de 3 % par rapport à l'année 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des charges générales d'exploitation (4%) malgré une baisse de 2% des charges de personnel qui passent de 928 MMAD en 2012 à 907 MMAD en 2013. La hausse de 4% des charges générales d'exploitation s'explique principalement par:

- ✓ La hausse des loyers et charges locatives, en lien avec le projet de construction du nouveau siège ;
- ✓ L'impact de la migration de toutes les cartes SGMA vers une nouvelle technologie ;
- ✓ La hausse des frais de communication et de réception liés aux festivités du centenaire de SGMA ;
- ✓ La hausse des charges de recouvrement en raison de l'augmentation du risque et des dossiers en contentieux des années antérieures ;
- ✓ Les dotations d'amortissement relatif à la mise à jour de la version du logiciel de gestion intégrée de la banque.

Analyse 2013 – 2014 :

Entre 2013 et 2014, le résultat brut d'exploitation enregistre une hausse de 72 MMAD (+3%). Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 81 MMAD du PNB (+2%) et par la stagnation des charges générales d'exploitation qui n'augmentent que de 5 MMAD (+0,3%).

➤ **Coût du risque**

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Dotations aux provisions	1 307	1 402	7%	2 968	112%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 286	1 321	3%	2 907	120%
Provisions engagements par signature	12	38	220%	42	11%
Autres provisions pour risques et charges	9	43	377%	19	-55%
Reprises de provisions	731	528	-28%	1 591	201%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	702	510	-27%	1 554	205%
Reprises de provisions engagements par signature	8	8	-1%	17	117%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	21	11	-49%	20	83%
Variation des provisions	352	588	67%	86	-85%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	17	219	1191%	26	-88%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	339	372	10%	61	-83%
Récupérations sur prêts et créances amorties	13	7	-44%	8	12%
Autres pertes	9	4	-60%	6	59%
Coût du risque	928	1 462	58%	1 463	0%
Encours en souffrance brut	6 580	8 261	25%	10 337	25%
Coût du risque / Encours en souffrance brut	14%	18%		14%	
Encours brut	68 623	69 761	2%	72 194	3%
Coût du risque / Encours brut	1%	2%	-	2%	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

Le coût du risque en 2013 a atteint 1 462 MMAD en forte progression par rapport à l'année précédente (+58%). Cette dégradation est liée à un ralentissement de la situation économique en 2013. Celle-ci se ressent plus particulièrement sur les secteurs du tourisme, de la sidérurgie et le portefeuille de la PME/PMI.

Entre 2012 et 2013 les autres provisions pour risques et charges augmentent de 34 MMAD et correspondent à des provisions constituées en couverture du risque opérationnel sur de nouveaux dossiers. Au cours de la même période, le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées augmente de 202 MMAD passant de 17 MMAD à 219 MMAD en raison de la comptabilisation au niveau de cette rubrique de l'effet de désactualisation des créances pour 146 MMAD du fait d'un déclassement en défaut d'un nombre important de dossier corporate courant 2013. Le solde de la variation restante de 56 MMAD s'explique par le passage en pertes de quelques engagements clients importants et non provisionnés. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées augmentent de 33 MMAD entre 2012 et 2013 passant de 339 MMAD à 372 MMAD sous l'effet de l'augmentation des créances radiées en 2013.

Analyse 2013 – 2014 :

Le coût du risque reste stable en 2014 par rapport à l'année précédente s'établissant à 1 463 MMAD. Cette stabilité est la résultante d'une conjoncture économique demeurant difficile. Les secteurs de la sidérurgie, de l'immobilier et du tourisme continuent à présenter des difficultés.

Entre 2013 et 2014, les provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 1 321 MMAD à 2 907 MMAD. Cette augmentation s'explique par le complément de dotations passé en 2014 sur les principales contreparties en défaut en 2013 (contreparties qui opèrent principalement sur les secteurs du tourisme, de l'immobilier et de la sidérurgie) ainsi que par les dotations sur de nouvelles entrées en défaut en 2014. Au cours de la même période, le montant des reprises a pratiquement triplé passant de 510 MMAD à 1 554 MMAD. Il est lié à un flux de contreparties passant du statut de douteux au statut de contentieux, qui ont généré une reprise mécanique de provision non déductible pour passer en provision déductible.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées baisse de 193 MMAD passant de 219 MMAD à 26 MMAD se situant ainsi à un niveau proche de celui de 2012. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées passent de 372 MMAD en 2013 à 61 MMAD en 2014 sous l'effet de la baisse des créances radiées en 2014.

➤ Résultat d'exploitation

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 370	2 299	-3%	2 371	3%
Coût du risque	928	1 462	58%	1 463	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 442	837	-42%	908	8%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012-2013

Entre 2012 et 2013, le résultat d'exploitation baisse de 42% passant de 1 442 MMAD en 2012 à 837 MMAD en 2013 sous l'effet de la baisse de 3% du résultat brut d'exploitation et de la hausse de 58% du coût du risque qui passe de 928 MMAD en 2012 à 1 462 MMAD en 2013.

Analyse 2013-2014

Entre 2013 et 2014, le résultat d'exploitation enregistre une hausse de 71 MMAD (+8%) passant de 837 MMAD en 2013 à 908 MMAD en 2014. Cette hausse s'explique par une hausse de 3% (+72 MMAD) du résultat brut d'exploitation et une stagnation du coût du risque qui s'établit à 1 463 MMAD en 2014 contre 1 462 MMAD en 2013.

Contribution des différentes filiales consolidées au résultat d'exploitation retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14	Part 2012	Part 2013	Part 2014
SGMB	1 113	475	-57%	595	25%	77,2%	56,7%	65,5%
SOGLEASE	171	214	25%	183	-14%	11,9%	25,5%	20,1%
ATHENA courtage	54	49	-8%	61	23%	3,7%	5,9%	6,7%
OFFSHORE	21	12	-40%	34	177%	1,4%	1,5%	3,8%
GESTAR	21	19	-7%	21	10%	1,4%	2,3%	2,3%
INVESTIMA	9	16	78%	9	-44%	0,6%	1,9%	1,0%
SOGEMPLACEMENT	7	5	-28%	6	14%	0,5%	0,6%	0,6%
SOGEFINANCEMENT	55	3	-94%	5	66%	3,8%	0,4%	0,6%
SOGEBOURSE	0,038	3	ns	0	ns	0,0%	0,3%	0,0%
FONCIMMO	-1	47	ns	0	ns	-0,1%	5,6%	0,0%
SOGCONTACT	-6	-5	-15%	-5	12%	-0,4%	-0,6%	-0,6%
LMV	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT EQDOM	-	-	-	-	-	-	-	-
ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 442	837	-42%	908	2%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

➤ **Résultat net part du groupe**

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 370	2 299	-3%	2 371	3%
Coût du risque	928	1 462	58%	1 463	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 442	837	-42%	908	8%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	65	53	-18%	51	-4%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	-0	ns	3	ns
RESULTAT AVANT IMPOT	1 511	891	-41%	962	8%
- Impôt sur les résultats	504	319	-37%	327	3%
RESULTAT NET	1 007	572	-43%	635	11%
Intérêts minoritaires	3	8	167%	7	-13%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 004	564	-44%	628	11%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

Le RNPG affiche une baisse de 44% au titre de l'exercice 2013 pour s'établir à 564 MMAD. Cette baisse s'explique par une forte dégradation du résultat d'exploitation qui baisse de 42% en 2013.

Analyse 2013 – 2014 :

Entre 2013 et 2014, le RNPG enregistre une hausse de 64 MMAD (+11%) passant de 564 MMAD en 2013 à 628 MMAD en 2014. Cette hausse du RNPG s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat d'exploitation qui s'apprécie de 71 MMAD (+8%) au cours de la période considérée en raison de la stagnation du coût du risque.

➤ **Contribution des filiales à la formation du RNPG**

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG au titre des exercices 2012, 2013 et 2014

Entité Consolidée	2012	2013	Var 2012/2013	2014	Var 2013/2014	Part 2012	Part 2013	Part 2014
SGMB	683,0	246,4	-64%	321,1	30%	68,0%	43,7%	51,1%
SOGLEASE	134,3	162,8	21%	160,9	-1%	13,4%	28,9%	25,6%
ATHENA courtage	36,6	33,4	-9%	40,7	22%	3,6%	5,9%	6,5%
CREDIT EQDOM	51,6	41,8	-19%	34,8	-17%	5,1%	7,4%	5,5%
OFFSHORE	19,4	11,0	-43%	31,9	190%	1,9%	2,0%	5,1%
GESTAR	13,0	12,1	-6%	13,6	12%	1,3%	2,2%	2,2%
LMV	12,0	8,5	-29%	12,3	45%	1,2%	1,5%	2,0%
INVESTIMA	2,5	7,6	199%	6,0	-21%	0,3%	1,3%	0,9%
SOGEMPLACEMENT	6,4	4,6	-28%	5,2	13%	0,6%	0,8%	0,8%
ALD AUTOMOTIVE	1,5	3,0	106%	4,0	35%	0,1%	0,5%	0,6%
SOGEFINANCEMENT	50,8	1,7	-97%	3,3	95%	5,1%	0,3%	0,5%
SOGEBOURSE	0,0	2,2	ns	-0,2	ns	0,0%	0,4%	0,0%
FONCIMMO	-1,5	33,3	ns	-0,2	-101%	-0,1%	5,9%	0,0%
SOGCONTACT	-5,8	-4,8	-16%	-5,4	13%	-0,6%	-0,9%	-0,9%
RNPG Global	1 003,8	563,7	-44%	627,9	11%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

➤ **Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs**

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Résultat net consolidé	1 007	572	-43%	635	11%
Fonds propres	8 774	9 081	4%	9 465	4%
Actifs	79 321	81 839	3%	84 395	3%
Return On Equity (ROE)	11,5%	6,3%	-520 pbs	6,7%	+40 pbs
Return On Assets (ROA)	1,3%	0,7%	-60 pbs	0,8%	+10 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2012 et 2014, les fonds propres de la banque évoluent à un TCAM de 4% passant de 8 774 MMAD à 9 465 MMAD.

Entre 2012 et 2014, les actifs de la banque évoluent à un TCAM de 3% passant de 79 321 MMAD à 84 395 MMAD.

La rentabilité des fonds propres (ROE) après avoir enregistré une baisse de 520 pbs entre 2012 et 2013, passant de 11,5% à 6,3%, enregistre une hausse de 40 pbs entre 2013 et 2014 pour s'établir à 6,7% en raison de la hausse du résultat net.

La rentabilité des actifs (ROA) après avoir enregistré une baisse de 60 pbs entre 2012 et 2013, passant de 1,3% à 0,7%, enregistre une hausse de 10 pbs entre 2013 et 2014 pour s'établir à 0,8% en raison de la hausse plus importante du résultat net que celle de la valeur des actifs.

I.c. Bilan consolidé IFRS**Tableau de passage des capitaux propres**

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2012 au 31/12/2014 se présente comme suit :

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2012	2 050	4 710		1 832	56	8 648	126	8 774
Opérations sur capital		572		-572				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-289		-289	-9	-297
Résultat de l'exercice				564				
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					18	18	-2	16
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					18	18	-2	16
Divers				17		17		17
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2013	2 050	5 282		1 551	74	8 958	123	9 081
Opérations sur capital		268		-268				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-267		-267	-9	-276
Résultat de l'exercice				628		628	7	635
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					55	55	-9	46
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					55	55	-9	46
Divers				-20		-20	0	-20
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2014	2 050	5 550		1 624	129	9 353	112	9 465

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Actif	79 321	81 839	3%	84 395	3%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 133	1 514	-52%	1 544	2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	12	101%	22	84%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 282	8 510	99%	7 777	-9%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 959	2 510	-15%	4 626	84%
Prêts et créances sur la clientèle	64 330	64 654	1%	65 893	2%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	891	786	-12%	588	-25%
Actifs d'impôt différé	801	1 002	25%	1 204	20%
Comptes de régularisation et autres actifs	570	495	-13%	386	-22%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	414	429	4%	441	3%
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 614	1 597	-1%	1 600	0%
Immobilisations incorporelles	260	268	3%	252	-6%
Ecarts d'acquisition	61	61	0%	61	0%
Passif	79 321	81 839	3%	84 395	3%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	33	199%	32	-3%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 297	6 785	58%	5 337	-21%
Dettes envers la clientèle	50 846	53 964	6%	55 158	2%
Titres de créance émis	10 016	6 721	-33%	8 705	30%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	1 175	929	-21%	1 359	46%
Passifs d'impôt différé	481	564	17%	461	-18%
Comptes de régularisation et autres passifs	926	795	-14%	846	6%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	215	383	78%	453	18%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 579	2 582	0%	2 578	0%
Capitaux propres	8 774	9 081	4%	9 465	4%
Capitaux propres part du groupe	8 648	8 958	4%	9 353	4%
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>6 760</i>	<i>7 333</i>	<i>8%</i>	<i>7 600</i>	<i>4%</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>828</i>	<i>988</i>	<i>19%</i>	<i>996</i>	<i>1%</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>56</i>	<i>74</i>	<i>32%</i>	<i>129</i>	<i>74%</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 004</i>	<i>564</i>	<i>-44%</i>	<i>628</i>	<i>11%</i>
Intérêts minoritaires	126	123	-2%	112	-9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :**Actif :**

Au terme de l'exercice 2013, le total actif consolidé s'est élevé à 81 839 MMAD en hausse de 3% par rapport à l'exercice 2012. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La variation du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » qui baisse de 52% passant de 3 133 MMAD en 2012 à 1 514 MMAD en 2013 ;
- La hausse de 99% du poste « Actifs financiers disponibles à la vente » passant de 4 282 MMAD en 2012 à 8 510 MMAD en 2013. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition d'un volume important de BDT ;
- La baisse de 15% en 2013 du poste « Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés » qui passe de 2 959 MMAD en 2012 à 2 510 MMAD en 2013 ;
- La hausse de 1% du poste « Prêts et créances sur la clientèle » qui passe de 64 330 MMAD en 2012 à 64 654 MMAD en 2013.

Passif :

Au terme de l'exercice 2013, le total passif consolidé s'est élevé à 81 839 MMAD en hausse de 3% par rapport à l'exercice 2012. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- La baisse de 33% du poste « Titres de créance émis » qui passe de 10 016 MMAD en 2012 à 6 721 MMAD en 2013. Ces titres sont composés essentiellement de titres de créances négociables émis sous forme de Certificats de Dépôts dans le cadre d'un programme validé par le CDVM et approuvé par la Banque Centrale pour un plafond de 13 000 MMAD. Les titres de créances représentent 8% du total bilan en 2013 contre 13% à fin 2012 ;
- La hausse de 6% du poste « Dettes envers la clientèle » qui passe de 50 846 MMAD en 2012 à 53 964 MMAD en 2013 sous l'effet de la hausse des comptes à vue créditeurs de la clientèle commerciale ainsi que la progression des comptes d'épargne ;
- La hausse de 58% du poste « Dettes envers les établissements de crédit et assimilés » qui passe de 4 297 MMAD en 2012 à 6 785 MMAD en 2013 ;
- La hausse de 78% du poste provision qui augmente de 168 MMD passant de 215 MMAD à 383 MMAD en raison :
 - d'une augmentation de 31 MMAD des provisions pour engagement par signature douteux.
 - d'une augmentation de 86 MMAD des provisions pour avantages au personnel suite notamment à l'application en 2013 de l'amendement de la norme IAS 19 qui rend obligatoire l'enregistrement des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestation définie, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat.
 - d'une augmentation de 51 MMAD des provisions constituées en couverture du risque opérationnel sur de nouveaux dossiers.
- La hausse de 4% des capitaux propres qui passent de 8 774 MMAD en 2012 à 9 081 MMAD en 2013. Cette hausse s'explique par :
 - La contribution du résultat consolidé au 31 décembre 2013 moins importante que celle de l'exercice précédent. Celui-ci affiche une baisse de 44% passant de 1 004 MMAD en 2012 à 564 MMAD en 2013 impacté essentiellement par la hausse du coût du risque.
 - La hausse de 4% des capitaux propres hors résultat qui passent de 7 588 MMAD en 2012 à 8 321 MMAD en 2013 suite à l'affectation en réserves liées au capital de près de 60% du résultat de 2012 pour un montant équivalent à 573 MMAD

- La baisse de la part des minoritaires qui affiche une légère baisse de 3 MMAD passant d'un montant total de 126 MMAD à 123 MMAD. Ce montant contient essentiellement la part des actionnaires de la filiale INVESTIMA.

▪ **Analyse 2013 – 2014 :**

Au terme de l'exercice 2014, le total de l'actif consolidé s'est élevé à 84 395 MMAD en hausse de 2 556 MMAD (+3%) par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 2 116 MMAD (+84%) des prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés. Cette hausse des prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés s'explique par l'augmentation des avoirs de SGMA au niveau du compte SG Paris qui s'établissent à 1 033 MMAD à fin 2014;
- La hausse de 1 239 MMAD (+2%) des prêts et créances sur la clientèle qui s'explique par la hausse de 16% des crédits à l'équipement et la hausse de 5% des crédits à l'habitat;
- La baisse de 733 MMAD (-9%) des actifs financiers disponible à la vente qui s'explique principalement par l'arrivée à échéance d'une partie du portefeuille de Bons du Trésor;
- La baisse de 109 MMAD (-22%) des comptes de régularisation et autres actifs.

Au terme de l'exercice 2014, le total du passif consolidé s'est élevé à 84 395 MMAD en hausse de 2 556 MMAD (+3%) par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 1 984 MMAD (+30%) des titres de créances émis qui s'explique par les émissions de certificats de dépôts et des intérêts courus non échus y afférant ;
- La hausse de 1 194 MMAD (+2%) des dettes envers la clientèle qui s'explique principalement par la hausse de 7% des comptes sur carnet et la hausse de 5% des comptes à vue créditeurs. La croissance des dettes envers la clientèle entre 2013 et 2014 (+2%) est moins importante que la croissance enregistrée entre 2012 et 2013 (+6%) en raison de la baisse de 11% des dépôts à terme ;
- La hausse de 430 MMAD (+46%) des passifs d'impôt exigible qui s'explique principalement par la taxe due au titre de l'opération de contribution libératoire sur les avoirs à l'étranger;
- La baisse de 1 448 MMAD (-21%) des dettes envers les établissements de crédits et assimilés qui s'explique principalement par un recours plus important aux émissions de certificats de dépôts pour la couverture du gap de liquidité;
- La hausse de 4% des capitaux propres qui passent de 9 081 MMAD en 2013 à 9 465 MMAD en 2014. Cette hausse s'explique par la contribution du résultat consolidé au 31 décembre 2014 qui enregistre une hausse de 11% passant de 564 MMAD en 2013 à 628 MMAD en 2014 ainsi que la hausse du poste capital et réserves liées qui augmentent de 4% passant de 7 333 MMAD à 7 600 MMAD.

▪ **Détail des dettes subordonnées en cours**

Date d'émission	Montant En KMAD	Mode de remboursement	Taux	Fixe / révisable	Date d'échéance
2009	50 000	In fine	5,60%	Fixe	2019
2009	50 000	In fine	5,00%	Révisable	2019
2009	377 300	In fine	5,60%	Fixe	2019
2009	680 700	In fine	4,84%	Révisable	2019
2009	842 000	In fine	5,60%	Fixe	2019
2012	324 200	In fine	5,98%	Fixe	2022
2012	175 800	In fine	5,98%	Fixe	2022
Total	2 500 000				

Source : Société Générale Marocaine de Banques

➤ **Tableaux du hors bilan consolidé IFRS**

Engagement de financement (MMAD)	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Engagement de financements donnés					
Aux établissements de crédit					
A la clientèle	5 613	4 356	-22%	5 106	17%
Ouverture de crédit ouvert					
Autre engagement en faveur de la clientèle					
Total des engagements de financement donnés	5 613	4 356	-22%	5 106	17%
Engagement de financement reçus					
des établissements de crédits	1 122	1 133	1%	1 109	-2%
de la clientèle					
Total des engagements de financement reçus	1 122	1 133	1%	1 109	-2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

En 2013, les engagements de financements donnés baissent de 22% passant de 5 613 MMAD en 2012 à 4 356 MMAD en 2013 et se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financements reçus sont en légère hausse (+1%) entre 2012 et 2013 passant respectivement de 1 122 MMAD à 1 133 MMAD.

Analyse 2013 – 2014 :

En 2014, les engagements de financements donnés augmentent de 17% passant de 4 356 MMAD en 2013 à 5 106 MMAD en 2014 et se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financements reçus enregistrent une baisse de 2% entre 2013 et 2014 passant respectivement de 1 133 MMAD à 1 109 MMAD.

➤ **Engagement de garantie**

Engagement de garantie (en MMAD)	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	4 157	4 415	6%	4 676	6%
D'ordre de la clientèle	7 990	9 075	14%	8 961	-1%
Cautions administratives et fiscal et autres cautions					
Autres garanties d'ordre à la clientèle					
Total des engagements de garantie donnés	12 146	13 490	11%	13 638	1%
Engagement de garantie reçus					
des établissements de crédit	4 563	6 154	35%	6 621	8%
de l'état et d'autres organismes de garantie	420	976	132%	806	-17%
Total des engagements de garantie reçus	4 984	7 130	43%	7 427	4%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

Entre 2012 et 2013, les engagements de garantie donnés ont augmenté de 11% pour s'établir à un montant de 13 490 MMAD. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 14% pour s'établir à 9 075 MMAD. Par ailleurs les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 6% pour afficher un montant de 4 415 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont augmenté de 43% à 7 130 MMAD en raison de la hausse de 35% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédits qui sont passés de 4 563 MMAD en 2012 à 6 154 MMAD en 2013.

Analyse 2013 – 2014 :

Entre 2013 et 2014, les engagements de garantie donnés augmentent de 1% pour s'établir à 13 638 MMAD (+148 MMAD). Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont baissé de 1% pour s'établir à 13 638 (-114 MMAD). Par ailleurs les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 6% et s'établissent à 4 676 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont augmenté de 4% (+297 MMAD) passant de 7 130 MMAD en 2013 à 7 427 MMAD en 2014. La hausse des engagements de garantie reçus s'explique principalement par la hausse de 8% (+467 MMAD) des engagements reçus des établissements de crédit.

➤ **Taux de couverture**²⁵

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Créances brutes en souffrances (1)	6 580	8 261	26%	10 335	25%
Provisions (2)	4 292	5 105	19%	6 301	23%
Taux de couverture (2) / (1)	65,0%	61,8%	-321 pbs	61,0%	-80 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le volume de créances en souffrance a augmenté entre 2012, 2013 et 2014 en raison de nouvelles créances en défaut, qui sont classées en majorité en pré-douteux. Elles sont donc provisionnées à 20%, conformément à la directive 19 G de la Banque Centrale, entraînant mécaniquement, on constate une baisse du taux de couverture.

Détail des créances brutes en souffrances

Nature	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Douteux	1 465	2 243	53%	3 409	52%
Pré douteux	1 093	1 794	64%	1 736	-3%
Compromis	2 915	3 109	7%	3 848	24%
Sur opérations CB	1 107	1 115	1%	1 344	21%
Total	6 580	8 261	26%	10 335	25%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2012 – 2013 :

Les créances brutes en souffrance marquent une hausse de 26% entre 2012 et 2013. Sur la même période, les provisions augmentent de 19%. L'augmentation du stock de créances brutes en souffrances en 2012 est liée principalement à la dégradation des secteurs de la métallurgie et du tourisme.

L'évolution des créances douteuses et pré-douteuses étant prépondérantes sur l'évolution globale des créances en souffrance, le taux de couverture s'en trouve diminué (-321 pbs) du fait du taux de provisionnement de ces créances qui demeure faible (inférieur à 35%).

²⁵ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance

Analyse 2013 – 2014 :

Les créances brutes en souffrance gardent la même tendance qu'en 2013 enregistrant ainsi une hausse de 25% en 2014 par rapport à 2013. Sur la même période, les provisions augmentent de 23%. L'augmentation du stock de créances brutes en souffrances en 2014 est liée principalement à la dégradation des secteurs de l'immobilier, de la sidérurgie et du tourisme.

Le taux de couverture enregistre une légère baisse par rapport à 2013 (-80 pbs), lié à l'effet des nouvelles créances entrant en défaut qui sont provisionnées en moyenne à 20%.

➤ **Taux de contentieux²⁶**

En millions de dirhams	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Créances brutes en souffrances (1)	6 580	8 261	26%	10 337	25%
Encours brut de crédits (2)	68 623	69 761	2%	72 194	3%
Taux de contentieux (1) / (2)	10%	11,8%	184 pbs	14,3%	252 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

Le taux de contentieux a enregistré en 2013 une hausse de 184 pbs pour s'établir à 11,8% contre 10% l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la hausse des créances brutes en souffrances qui augmentent de 26% par rapport à 2012 contre une augmentation de seulement 2% pour l'encours de crédit total.

Analyse 2013 – 2014 :

Le taux de contentieux garde la même tendance qu'en 2013 enregistrant une hausse de 252 pbs pour s'établir à 14,3% contre 11,8% l'exercice précédent. Le volume global des crédits enregistre une augmentation de 3% contre une hausse de 25% des créances en souffrance.

➤ **Ratio de transformation de la banque**

En MMAD	2012	2013	Var 12/13	2014	Var 13/14
Encours crédits bruts ^{27 *}	68 623	69 761	2%	72 194	3%
Encours ressources ²⁸	61 368	64 444	5%	65 518	2%
Encours crédits / Encours ressources	112%	108%	-	110%	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :

En 2013, le ratio encours crédits bruts / encours ressources a atteint 108%, en baisse par rapport à 2012 sous l'effet de la hausse plus importante de l'encours des ressources que de la hausse de l'encours des crédits bruts

Analyse 2013 – 2014 :

En 2014, le ratio encours crédits bruts / encours ressources a atteint 110%, en hausse par rapport à 2013 sous l'effet de la hausse plus importante de l'encours de crédits bruts que celle de l'encours des ressources.

²⁶ Créances en souffrances / Encours brut de crédits

²⁷Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation

²⁸ Encours ressources cf. Tableau des ressources de financement

➤ **Ratio de liquidité de la banque**

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de liquidité en 2014 et qui reflète la bonne situation de trésorerie de la banque :

Mois	Ratio de liquidité
Janv.-14	117%
Fév.-14	89%
Mars-14	116%
Avr.-14	113%
Mai-14	113%
Juin-14	100%
Juil-14	107%
Août-14	113%
Sept.-14	101%
Oct.-14	107%
Nov.-14	118%
Déc.-14	108%

➤ **Evolution du ratio de solvabilité**

Coefficient minimum de solvabilité (en KMAD)	2012	2013	2013
Fonds propres de base	7 655 965	8 058 501	8 188 458
Total des fonds propres admissibles	10 046 370	10 614 265	10 765 886
Total des actifs pondérés	72 692 770	72 016 203	75 082 365
Ratio de fonds propres de base (T1)	10,53%	11,19%	10,91%
Ratio de solvabilité réglementaire	13,82%	14,74%	14,34%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2014, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 14,34% et le ratio de fonds propres de base s'établit à 10,91%

Tableaux de flux de trésorerie consolidé IFRS

En millions de dirhams	2012	2013	2014
Résultat avant impôts	1 511	891	962
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	137	138	141
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-2	13	40
Dotations nettes aux provisions	928	911	1 796
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-65	-53	-51
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement			
Perte nette / (gain net) des activités de financement			
Autres mouvements	-59	17	4
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	939	1 025	1 930
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-83	1 567	-2 030
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-955	2 794	-46
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 565	-7 507	1 260
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-699	-163	268
Impôts versés	-725	-682	-445
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 026	-3 990	-993
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 577	-2 074	1 899
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	25	69	62
Flux liés aux immeubles de placement			
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-73	-128	-126
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-48	-59	-64
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-328	-289	-267
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	3	-5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-328	-285	-271
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 953	-2 418	1 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 432	3 479	1 061
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 325	3 133	1 514
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	107	346	-453
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 479	1 061	2 625
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 133	1 514	1 544
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	346	-453	1 081
Variation de la trésorerie nette	-1 953	-2 418	1 564

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2012 – 2013 :➤ **Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle**

Au 31 décembre 2013, l'activité opérationnelle génère un déficit de trésorerie de 2 074 MMAD contre un déficit de 1 577 en 2012. Cette évolution s'explique principalement par la diminution plus importante en valeur des flux affectant des actifs et passifs financiers par rapport à l'augmentation des flux liés aux opérations avec la clientèle.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement**

Au 31 décembre 2013, les flux nets de trésoreries liées aux opérations d'investissement ne génèrent pas de flux significatifs.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement**

Au 31 décembre 2013, les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 13% pour s'établir à -285 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par la distribution moins importante de dividendes en 2013 (289 MMAD) par rapport à 2012 (328 MMAD) au profit des actionnaires de SGMA.

Analyse 2013 – 2014 :➤ **Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle**

Au 31 décembre 2014, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 1 899 MMAD contre un déficit de 2 074 MMAD à fin 2013 soit une hausse de 4,0 Mds MAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ la hausse de 3,0 Mds MAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles sous l'effet conjuguée de :
 - la hausse de 8,8 Mds MAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers qui s'explique principalement par :
 - l'acquisition d'un stock important de BDT au cours de l'exercice 2013 (-4,4 Mds MAD par rapport à 2012) qui a commencé à s'amortir en 2014 (+0,7 Mds MAD) ;
 - l'amortissement en 2013 des certificats de dépôts émis en 2012 (-2,4 Mds MAD) avec un effet compensé en 2014 entre l'amortissement du même stock et une nouvelle émission (soit +1,6 Mds MAD par rapport à 2013).
 - la baisse de 2,8 Mds MAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
 - la baisse de 3,6 Mds MAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
- ✓ la hausse de 0,9 Md MAD du total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements en raison de la hausse de 0,9 Mds MAD des dotations nettes aux provisions.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement**

Au 31 décembre 2014, les flux nets de trésoreries liées aux opérations d'investissement ne génèrent pas de flux significatifs.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement**

Au 31 décembre 2014, les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (correspondant aux dividendes), baissent de 14 MMAD passant de 285 MMAD en 2013 à 271 MMAD en 2014.



PARTIE VI. **Perspectives**

Avertissement

Les perspectives ci après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Dans le cadre de son plan stratégique 2013-2015, la Société Générale Maroc compte poursuivre les transformations engagées, dont les principaux objectifs s'articulent autour des deux axes suivants :

DEVELOPPEMENT DES LEVIERS BUSINESS

La Banque a entamé plusieurs chantiers visant à améliorer son efficacité commerciale et opérationnelle, via notamment :

- ✓ Une segmentation plus fine des clients ;
- ✓ La montée en puissance de la Banque Privée et des métiers spécialisés : Filière internationale, cash management, affacturage et activités de marché ;
- ✓ La refonte de la Banque d'Investissement et de Financement ;
- ✓ La professionnalisation de la Filière Administrative ;
- ✓ L'adaptation des canaux de distribution par le développement de la banque multi canal.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONTROLE ET DE SUIVI DES RISQUES

Une série de mesures ont été lancées par Société Générale Maroc, destinées à sécuriser davantage ses dispositifs de contrôle et de suivi des risques, à savoir :

- ✓ La professionnalisation de la Filière Risque et du Recouvrement Retail ;
- ✓ La montée en puissance du nouveau dispositif de contrôle permanent à travers une meilleure connaissance clientèle 'KYC' ;
- ✓ Le déploiement de la nouvelle version de l'outil de suivi des opérations de clientèle dans le cadre de la Lutte Anti-Blanchiment ;
- ✓ Une meilleure appropriation de l'outil d'aide à la Surveillance Permanente par l'ensemble des collaborateurs (Réseau et Siège).

En parallèle, la Société Générale Maroc vise à améliorer davantage la gestion des ressources humaines, techniques et financières. A ce titre, plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- ✓ La refonte de l'organisation RH pour plus de proximité envers les collaborateurs ;
- ✓ L'amélioration des modalités de gestion des carrières et des talents ;
- ✓ Le renforcement de la formation (formateurs occasionnels) ;
- ✓ La poursuite de la maîtrise des coûts d'exploitation ;
- ✓ L'optimisation des processus pour plus d'efficacité (Filière Administrative, Filière Flux, Qualité...)

Par ailleurs, le Groupe Société Générale Maroc prévoit un PNB²⁹ en 2015e de 4 415 MAD en progression de 7% par rapport à l'exercice 2014 et un PNB en 2016p de 4 745 MMAD. Ceci serait soutenu par une croissance du portefeuille de crédits et par le développement des activités Global Transaction Banking (GTB) et des activités de marché. En outre, le Groupe prévoit également un RBE en 2015e de l'ordre de 2 590 MMAD en hausse de près de 9,2% par rapport à 2014 et un RBE de 2 862 MMAD en 2016p grâce à une croissance maîtrisée des frais généraux et une amélioration du coût net du risque. Par ailleurs, le ratio de solvabilité du Groupe Société Générale Maroc devrait s'établir à 14,30% en 2015e et 14,27 en 2016p.

²⁹ Données consolidées IFRS



PARTIE VII. Facteurs de Risques

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et dans celui des meilleures pratiques définies au niveau international, qui déterminent largement les procédures internes du Groupe en matière des Risques et de Contrôle Interne.

Le Groupe a défini une politique de gestion des risques, en conformité avec les recommandations du comité de Bâle et qui s'intègre dans le cadre de la politique du Groupe Société Générale.

Cette politique globale vise au pilotage et à la maîtrise de tous les risques inhérents à l'activité bancaire : Risques de Contrepartie, Risques de Marchés, Risques Structurels, Risques Opérationnels, Risque de Conformité, et au dispositif de Contrôle Interne qui sous-tend l'exercice effectif du pilotage des risques.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de Risques et de Contrôle Interne :

- **LE COMITE DES RISQUES**, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques structurels ;
- **LE COMITE D'AUDIT**, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est en charge du pilotage des Risques Opérationnels et du Contrôle Interne.

I. Risques de crédit

I.a. Organisation de filière risque de crédit

La **filière risques de crédits** est du ressort de la Direction des Risques et de la Direction du recouvrement, indépendantes des Pôles et Métiers, et rattachées directement au Directoire.

La Direction des Risques couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements.

La Direction du recouvrement est en charge du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants.

On distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, des garanties et de la notation des clients :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Risques (en régions et au Siège);
- Le Directoire

I.b. Rôle de la Direction des risques

La Direction des Risques est indépendante des unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi de crédits et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits.

Les **missions permanentes de la Direction des Risques** :

- Evaluer les risques de crédits attachés à un client ou à une transaction ;
- Contrôler la cohérence des décisions prises ;
- Recommander les modifications de structure et les protections souhaitables pour rester en conformité avec la Politique de Risque du Groupe ;
- Communiquer son avis sur l'acceptabilité de ces risques en rédigeant une évaluation de crédit dûment motivée.

I.b.1. Surveillance des risques

La Direction des risques doit aussi assurer une surveillance des risques qui :

- Détecte le plus tôt possible les irrégularités (non renouvellement d'autorisations, prise d'engagements non autorisés, dépassements d'autorisations, non constitution des garanties exigées, etc.) et en informe les responsables de la Direction des Risques et des entités.
- Détecte les engagements à classer en créances sensibles en vue d'en assurer un suivi rapproché.
- Détecte les engagements en défaut en vue de leur transfert en créances en souffrance et de leur provisionnement suivant les critères réglementaires par la Direction du recouvrement.

La Direction des Risques a également pour mission de vérifier l'efficacité de la Filière Risques mise en place dans les Directions Régionales et le respect des instructions en vigueur relatives à l'octroi des crédits et à la surveillance des risques.

I.c. Rôle de la Direction du recouvrement

La Direction du recouvrement gère le recouvrement des créances en pré-contentieux et compromises. A ce titre, elle:

- Est en charge de la politique et de l'organisation du recouvrement ;
- Traite tous les dossiers (clientèle commerciale et clientèle privée) de son ressort ;
- Gère les provisions en liaison avec la Direction des risques ;
- Assure l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction (reporting, comités de crédit, relations avec les autorités et auxiliaires de justice,...).

I.d. Les notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients Non Retail de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but :

- D'aider à la prise de décision,
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie,
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

II. Risques de marché

- 1) Le développement du marché des changes et du marché monétaire ont amené Société Générale Maroc à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux. Pour ce faire, outre l'investissement en moyens matériels et humains adéquats, elle a fait appel au savoir-faire de sa maison mère. En outre, des missions d'audit sont programmées régulièrement par la maison mère, des cabinets internationaux et en interne.
- 2) Les **mesures et méthodes d'évaluation des risques de marché** adoptées par Société Générale Maroc sont les mesures communément admises par les banques internationales :
 - Le risque de Change sur les opérations à terme est évalué par la méthode du CVAR à 99%, laquelle répond aux exigences du cadre prudentiel né de Bâle II.
 - Le risque taux est mesuré par un suivi quotidien du risque directionnel déterminé à partir des durations et sensibilités.
- 3) Les **limites** mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de BAM régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise. En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress-test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night ainsi que des limites de trading par opérateur Front Office. Quant au risque de taux, la limite est imposée aussi bien en termes de volume du portefeuille qu'en

sensibilité. Cette dernière est limitée à un maximum de 3%. Enfin, concernant le risque de Règlement Livraison, des limites par contreparties bancaires et clients sont instaurées et scrupuleusement contrôlées.

- 4) **Gouvernance et responsabilités** : le strict respect de la séparation et de l'indépendance du Middle Office-Back Office par rapport au Front Office est observé. Chacune de ces entités relève d'une direction opérationnelle différente. L'ensemble des activités de marché fait l'objet d'un Reporting quotidien, ainsi que d'un suivi régulier par la Direction Générale de Société Générale Maroc, par le Comité des Risques, émanation du Conseil de Surveillance, et par la maison mère.

II.a. Le risque global de taux d'intérêt et de liquidité

II.a.1. Généralité

Les **Risques Structurels** concernent les risques de taux, change et liquidité du portefeuille bancaire.

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, la Banque adopte actuellement une approche statique (à production arrêtée du bilan) dans laquelle toutes les données sont mises à jour mensuellement. La banque recourt à une modélisation des emplois et des ressources en s'appuyant sur :

- Le détail des contrats pour les produits échancés (en taux et en liquidité)
- Des règles d'écoulement pour les produits sans échéance.

La Banque dispose depuis 2007 d'un outil ALM (version actuelle : Ambit FOCUS 2014.1) pour le calcul des gaps (ou impasses) de liquidité et de taux, calcul de la sensibilité aux chocs de taux sous différents scénarios, production de reporting périodiques, simulations (stress-scénarios), et plus largement l'analyse des risques structurels.

SG MAROC mesure et gère ses risques ALM :

- Au niveau de la Banque (Société Générale Marocaine de Banques).
- Au niveau consolidé pour la maison mère (périmètre légèrement différent incluant SG TANGER OFF SHORE, SOGELEASE, SOGEFINANCEMENT, SOGECAPITAL GESTION, ATHENA COURTAGE et FONCIMMO).

II.a.2. Gouvernance

II.a.2.1. Une cellule ALM au sein de la Direction Financière

Une Cellule ALM est rattachée à la Direction Financière de SGMB. Son rôle est d'identifier et de suivre les risques structurels et de proposer et mettre en œuvre des actions correctrices le cas échéant. Une politique formalisée en date du 30/06/2011 (transmise à BAM le 21/09/2011) décrit et définit la stratégie et les modalités de gestion des risques de taux, de liquidité et de change de la banque.

L'établissement des reportings de gestion des risques structurels est du ressort de cette Cellule ALM. L'analyse des reportings est présentée au Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la Banque en matière de gestion globale du bilan (liquidité, taux et change).

II.a.2.2. Les instances de gouvernance en matière de risques structurels

II.a.2.2.1. Les Organes Internes

Le Comité d'Audit définit et valide les orientations d'Audit en matière de gestion des Risques Structurels. Il convient de noter que le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de Surveillance de SG Maroc, auquel il rend compte périodiquement. A ce titre, le Comité d'Audit valide les limites de Risques Structurels de SG Maroc.

La mise en œuvre des orientations stratégiques et le respect des limites opérationnelles de suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité Financier de SGMB, et est rapporté à la maison mère à travers des reportings trimestriels réguliers.

Un ensemble d'objectifs stratégiques et opérationnels a été fixé au Comité Financier :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer le coût de la collecte des ressources.
- Prévoir et gérer les impasses de liquidité et de taux.
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement.
- Maîtriser les ratios de liquidité
- Développer la démarche de gestion Actif - Passif
- Sensibilité au risque de taux encadrée par un seuil d'alerte et une limite globale et par groupe de maturité (court terme, moyen terme, long terme):
 - Seuil d'alerte à 180 MMAD depuis Mai 2013 contre 167 MMAD auparavant.
 - Limite maximale à 270 MMAD depuis Mai 2013 contre 250 MMAD auparavant.

II.a.2.2.2. Les Organes Externes

Le risque structurel de taux fait également l'objet d'un reporting périodique à Bank Al Maghrib. Ce reporting spécifique est établi trimestriellement depuis décembre 2007 pour BAM selon un modèle défini par le régulateur. SG Maroc diffuse à BAM un reporting social et un reporting consolidé.

La maison-mère (Groupe Société Générale) fixe pour ses implantations des niveaux de limites de risques de taux (sensibilité encadrée respectivement par un seuil d'alerte/limite de 17 MEUR/25,5 MMAD pour SG Maroc telle que notifié par le groupe SG depuis le 23/06/14 (équivalent MAD au 31/12/2014 : 186MMAD/280MMAD) contre 16MEUR/24MEUR au 29/05/2013 (équivalent MAD au 31/12/2014 de 175 MMAD/263 MMAD).

II.a.3. Les Méthodologies Employées Par SG Maroc

Cette partie traite des méthodes relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité telles que mises en œuvre par SG Maroc.

L'ensemble du bilan des différents périmètres d'analyse fait l'objet d'une gestion en termes de Risques Structurels. Ainsi, pour la modélisation des comptes de bilan, on adopte les méthodes suivantes :

- Comptes à vue (Comptes chèques/comptes courants créditeurs) : modèle statistique : des back testing sont régulièrement effectués (le dernier date de Novembre 2014)
- Comptes sur carnets : modèle statistique.
- Comptes à terme : détail du contrat.
- Découverts (Comptes chèques/comptes courants débiteurs) de la Clientèle: sur 1 an à 5 ans (en fonction de la cotation risque du client).
- Découverts (Comptes courants débiteurs) des Etablissements de Crédit : sur 12 mois
- Gestion propre (Capital, réserves, comptes de régularisation actifs et passifs, comptes de compensation, débiteurs et créditeurs divers, etc.) : Normes Groupe.

Pour la modélisation des options cachées :

- Remboursements anticipés : non modélisé car (i) leur volume est faible et (ii) ce ne sont pas véritablement des remboursements anticipés. Ils correspondent souvent à des dossiers qui sont ré-ouverts avec un capital initial identique au Capital restant du dossier initial et des conditions de taux et de maturités identiques ou quasi-identiques.
- Taux de passage du taux variable au taux fixe : non modélisé.

II.a.3.1. Le risque global de taux d'intérêt

II.a.3.1.1. Méthode d'évaluation et de surveillance du risque de taux d'intérêts utilisée

Cette méthode se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés (calcul de leur VAN) en utilisant les taux de la courbe des BdT marché secondaire (à la date d'arrêté).

Le différentiel de cette VAN, calculée avec les taux actuels auxquels on applique une variation non plus de 1%, mais de 1 point de base (0.01%) multipliée par 100, permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Le mode de calcul est enrichi par la prise en compte de l'effet coupon. Toutefois, l'approche repose sur le calcul de la sensibilité d'une couverture parfaite du gap (et non pas sur le calcul de la sensibilité du gap généré par les tombées des postes de bilan et de hors bilan).

Par ailleurs, pour plus de précision, la translation de courbe est de 1 point de base (0.01%) et est ensuite multipliée par 100.

SG Maroc distingue la sensibilité CT (maturités inférieures à 1 an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 5 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 5 ans) par le Groupe SG :

Depuis mars 2010, ces bandes de maturités sont fixées de la sorte :

- Court terme : de [0 mois à 1 an].
- Moyen terme : [1 -5 ans] contre [1-7ans] auparavant.
- Long terme : de [5 ans à l'infini] contre [7 ans à l'infini].

II.a.3.1.2. Observations sur les limites de Risque Structurel de taux

Seuils d'alerte et limites fixés en matière de risque de taux d'intérêts global et modalités de leurs révisions :

- Le seuil d'alerte (resp. limite) Groupe SG et SGMA de la sensibilité du bilan aux variations des taux est fixée à 17 MEUR – équiv. à 186 MMAD (resp. 25,5 MEUR équiv. à 280 MMAD). Ces intervalles ont été notifiés par la maison mère (DEVL/ SG France) le 23/06/2014 (pour entrée en application le 30/06/2014).

Dépassement de limites : tout dépassement de limite doit faire l'objet d'explications et donner lieu à un plan d'actions correctif. A cet égard, l'exercice 2009 a vu la mise en place d'un plan d'actions sur le respect des limites par SG Maroc, qui s'est traduit par un recul de la sensibilité.

Depuis mars 2010 jusqu'à aujourd'hui, la sensibilité est inférieure aux limites de sensibilité globales (périmètre Consolidation groupe SG).

II.a.3.1.3. Outils informatiques utilisés

La solution informatique utilisée pour l'ALM est le logiciel Ambit FOCUS 2014.1 – Sungard (suite à la mise à jour menée courant T3-2014) alimenté par des requêtes sur les systèmes métier Delta & KONDOR (pour SG Maroc), et données de gestions SG Tanger Off Shore, Sogelease et Sogéfinancement pour les filiales consolidées.

La solution permet une grande flexibilité en termes de stress-scénarii, de gestion des maturités (time-bands), de gestion des périmètres d'analyse,....

II.a.3.2. Le risque de liquidité

II.a.3.2.1. Modalités de Gestion et gouvernance

Les modalités de suivi du risque de liquidité sont définies par le Comité Financier, approuvées par le Comité d'Audit, et mises en œuvre de façon opérationnelle par le Comité Hebdomadaire de Trésorerie.

II.a.3.2.1.1. La gestion de la liquidité par le Comité Hebdomadaire de Trésorerie (CHT)

La gestion opérationnelle de la trésorerie immédiate (court terme : inférieure à 1 an) est assurée par la Salle des Marchés sous un mandat de gestion (contrat de service ou SLA), sous le contrôle du CHT.

Plusieurs reportings sont utilisés :

- Un tableau de bord quotidien : il est établi par le trésorier de la Banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde BAM, des flux entrant et sortant des agences et des emprunts/prêts sur le Marché Monétaire.
- Un tableau de bord CHT établi chaque semaine par l'ALM : prévisionnel de la trésorerie à 1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois et au-delà. Ce tableau de bord permet la mise en œuvre des actions de funding engagées par le CHT.

Sur la base des informations fournies par les reportings, le CHT met en œuvre les orientations stratégiques qui lui sont données par le Comité Financier afin de garantir la liquidité de la Banque et du Groupe SG Maroc.

II.a.3.2.1.2. La gestion de la liquidité par le Comité Financier

Le Comité Financier de SGMB définit les orientations en matière de refinancement et de liquidité. Il fixe les modalités du funding des filiales de SGMB et assure la liquidité pérenne de l'implantation, ainsi que le respect du ratio réglementaire pour SGMB.

Dans ce cadre, il utilise la méthode des gaps de liquidité et des comptes rendus des Comités Hebdomadaires de Trésorerie.

II.a.3.2.2. Méthodes et outils

Les méthodes d'évaluation de la trésorerie immédiate et prévisionnelle sont les suivantes :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, ..., 12 mois, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans).
- Etablissement d'un reporting liquidité à destination de la Maison mère (phase TRANSFO : gap ressources moins emplois sur les maturités 1 mois, 2 mois, ..., 12 mois, 2 ans, ..., 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans et plus de 20 ans). Ces calculs sont obtenus en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels. Ils correspondent au scénario central de liquidité.
- Etablissement d'un reporting hebdomadaire (Comité Hebdomadaire de trésorerie) à destination du CHT et de la Direction Générale afin de suivre la liquidité à court terme (1, 2, 3 mois et 6, 9 mois), dont l'analyse est fondée sur les flux prévisionnels de trésorerie (principaux encaissement et

décaissement prévus sur les périodes à venir : tombées/collecte de DAT ou CD, remboursements/débloquages de crédits importants ou tombées de titres...).

Les outils de levée de liquidité utilisés par le CHT et le Comité Financier sont les suivants :

- Modalités de révision des lignes de crédit ouvertes en faveur de la Banque et procédure de contrôle périodique de leur adéquation aux besoins : les lignes de crédit ouvertes en faveur de la Banque (emprunts à JJ ou terme conclus avec des confrères) sont suivies et révisées en fonction du gap quotidien de la trésorerie et du gap de liquidité prévisionnel.
- Un recours à la maison mère en cas de crise de liquidité sur le marché local : un engagement de financement « ligne filet » de 100MEUR...
- Une politique générale de funding mise en œuvre par le Comité Financier et qui porte principalement sur les outils suivants :
 - Une politique d'émission de Certificats de Dépôt (CD) en adéquation avec les besoins de funding à court, moyen et long terme pour le compte de l'activité commerciale.
 - Un funding structurel par l'émission de dette subordonnée, dans le cadre du respect des dispositions du corpus réglementaire bâlois (500 MMAD émis en Décembre 2012).
 - L'ajustement autant que de besoin du dispositif commercial en réseau et au Siège pour la collecte de dépôts de la clientèle, par une politique de prix ou de développement du réseau.
 - Souscription à partir de 2014 au programme de refinancement BAM garantis par des prêts TPME (Encours porté à 1150 MMAD courant janvier 2015).

II.a.3.2.3. Limites et respect des limites

Le ratio réglementaire qui mesure, sur le plan strictement comptable, la liquidité à 1 mois de la Banque, s'est situé tout au long de l'année sauf au mois de Février 2014 (jusqu'à fin décembre 2014) au dessus du minimum réglementaire (100%).

II.a.3.3. Le risque de change

Les opérations commerciales en devises doivent faire l'objet d'un adossement systématique. La position de change structurelle de la banque doit de ce fait être nulle (à l'exception des la position de change billets). Dans le cas inverse, la position doit être couverte par des instruments de couverture du risque de change.

Les Risques structurels de change concerne le bloc structurel de la banque (portefeuille bancaire) et est encadré par des limites fixées par le Groupe (position de change globale et par devise).

Le seuil d'alerte (resp. limite) Groupe SG et SGMB de la position de change structurelle est fixée à 7,3 MEUR – équiv. 80 MMAD (resp. 9,8 MEUR – équiv. 107 MMAD). Ces intervalles ont été notifiés par la maison mère (DEVL/ SG France) le 17/03/2014 (pour entrée en application le 31/03/2014).

La position de change SGMB est reportée trimestriellement au COFI (suivi mensuel au niveau de l'ALM) et sur l'année 2014 aucun dépassement de la limite n'a été constaté.

II.b. Le risque opérationnel

II.b.1. Principes et organisation de la fonction risques opérationnels

Dans le cadre du respect des exigences des accords de Bâle II et des prérogatives de la circulaire de BAM N°4/W/2014 en matière de contrôle interne, la Société Générale Marocaine de Banques s'est engagée depuis quelques années dans une démarche visant la mise en place d'un système de contrôle interne efficace et adapté à son contexte organisationnel et à son environnement (économique, politique et social) fortement évolutif.

Cette démarche vise à assurer la régularité, la fiabilité et la sécurité des activités de la Banque dans un environnement fortement exposé à plusieurs typologies de risques.

Le Risque Opérationnel se compose de l'ensemble des pertes avérées et éventuelles, mais aussi les quasi-pertes, gains et pertes de PNB non récupérables auxquelles la Banque est exposée. Ces pertes sont dues à une inadéquation ou défaillance des procédures, personnels et système d'information ou à des événements extérieurs. La Société Générale Maroc mène une politique de maîtrise et de gestion des Risques Opérationnels, en conformité avec les recommandations du comité Bâle II et qui s'intègre dans le cadre de la politique du Groupe Société Générale en matière de gestion des Risques Opérationnels et des pratiques généralement admises dans le monde bancaire.



PARTIE VIII. Faits Exceptionnels

A la date d'établissement de la présente note d'information, Société Générale Marocaine de Banques ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.



PARTIE IX. Litiges et Affaires Contentieuses

Néant



PARTIE X. Annexes

 **Annexe 1 : Données comptables et financières**

I. Principes comptables et méthodes d'évaluation – comptes sociaux

I.a. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux principes comptables applicables au Maroc, ainsi qu'à la réglementation édictée par la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib). La présentation des comptes est celle préconisée par le PCEC.

I.a.1. Principes généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et conformément aux hypothèses de continuité d'exploitation.

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices. Certaines catégories d'opérations (commissions, dividendes) sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

I.a.2. Conversion des opérations en devise

Les comptes sont tenus en dirhams pour les diverses devises dans lesquelles la Banque intervient. Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères résultent de la conversion des soldes correspondant en dirhams au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

I.a.3. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part de la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse.

Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

I.a.4. Titres de placement

Les titres de placement sont acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Conformément aux dispositions du PCEC, les titres de placement doivent être évalués à chaque arrêté comptable par référence au prix de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les primes d'acquisition sur titres de placement sont amorties linéairement sur la durée résiduelle du titre.

I.a.5. Crédits à la clientèle

Généralités

Conformément à la réglementation bancaire marocaine, les crédits à la clientèle sont classés suivant leur objet économique. Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans les comptes de produits. Cependant, dès qu'une créance devient à caractère compromis, les intérêts ne sont enregistrés en produits qu'à leur encaissement. La réservation d'agios sur les créances en souffrance préconisée par le PCEC n'est pas appliquée par la Banque (hors compromis).

Classification des engagements

Les règles de déclassement et de provisionnement édictées par Bank Al-Maghrib ne sont pas systématiquement appliquées par la Banque. Les engagements par signature ne font pas l'objet de classification systématique par opposition aux dispositions de Bank Al-Maghrib.

Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle

Les engagements difficiles ou classés en créance en souffrance (hors engagements à caractère compromis) sont provisionnés au cas par cas selon l'appréciation du risque par la Banque, sans que les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib en la matière soient strictement appliquées.

Décote des garanties

La Banque n'applique pas de manière exhaustive les règles de décote des garanties découlant de l'article 21 de la circulaire n°19/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

I.a.6. Provisions pour risques généraux et autres risques et charges

Provisions pour risques généraux

Cette provision résulte :

- A hauteur de MMAD 230 de décisions annuelles arrêtées par les Assemblées Générales de la Banque en vue d'affecter une partie du résultat distribuable dans une rubrique des comptes de passif intitulée « provisions pour risques généraux » ;
- A hauteur de MMAD 130 d'une dotation aux provisions en couverture de risques d'exploitation.

Provisions pour autres risques et charges

Cette provision résulte de dotations annuelles visant à couvrir des risques d'exploitation avérés et en particulier couvrir les risques opérationnels identifiés.

I.a.7. Engagements vis-à-vis des filiales

Dans le cadre des partenariats mis en place avec certaines entités du groupe, de crédit-bail et de crédit à la consommation, la Banque s'engage à couvrir le risque de contrepartie relatif aux contrats de crédit « Sogéquip ».

I.a.8. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée suivante :

Immeubles	:	20 à 40 ans
Matériel		
Mobilier et matériel de bureau	:	10 ans
Matériel informatique	:	5 ans
Matériel de transport	:	5 ans
Petit matériel	:	3 à 5 ans
Installations et agencements	:	10 ans

Le fait générateur retenu pour l'amortissement des éléments d'actifs, en particulier le nouveau siège, est la réception définitive et la date de mise en service.

I.a.9. Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 37% en 2014

Principes et méthodes de consolidation, principes comptables et méthodes d'évaluation – comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ont été préparés selon les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédits (P.C.E.C).

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

I.b. Principes comptables et méthodes d'évaluation – Comptes consolidés-

I.b.1. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des succursales étrangères

Les comptes des succursales étrangères sont convertis en utilisant la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits dans les capitaux propres.

I.b.1.1. Immobilisations

Immobilisations en non valeur

Elles sont constitués essentiellement des frais préliminaires et des charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les droits au bail et les brevets et marques. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

I.b.1.2. Titre de participation

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur cout d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

I.b.1.3. Titres de placement

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à cette date.

I.b.1.4. Intérêts sur crédits à la clientèle

Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement effectif.

I.b.1.5. Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail réalisées par SOGELEASE sont portées à l'actif du bilan consolidé pour leurs déterminés d'après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

I.b.1.6. Provisions d'exploitation

Des provisions d'exploitation sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non-recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance et inscrites au passif du bilan.

Les autres provisions destinées à couvrir des risques déterminés sont également classées au passif du bilan.

I.b.1.7. Provisions réglementées

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

I.b.1.8. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend :

- L'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt ;
- L'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des traitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

En 2014, le taux normal de l'impôt sur les sociétés sur le résultat réalisé au Maroc est de 37% pour les banques et établissements financiers, et de 30% pour les autres sociétés. A noter également que le Taux d'IS pour la Banque OFF SHORE est 10%.

I.b.2. Comparabilité des comptes

Le P.C.E.C est rentré en vigueur à partir de l'exercice 2000. À cette date le groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE avait établi sa première liasse consolidée.

I.b.3. Principes de consolidation

I.b.3.1. Périmètre de consolidation

Sont intégrés globalement les banques, établissements et holding à caractère financier contrôlés au moins à 50% par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés déjà intégrées globalement.

Sont mises en équivalence les banques, établissements et holding financiers dans lesquels le Groupe détient une participation comprise entre 20% et 50%, à condition que celle-ci assure une influence réelle et durable sur la gestion.

Les entreprises à caractère non financier sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sans tenir compte du type de dépendance.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas un caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

I.b.3.2. Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes le 31 décembre sauf la société FONCIMMO qui clôture ses comptes le 30 Novembre.

I.b.3.3. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées de la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Dans les cas exceptionnels où ils sont dégagés dans le cadre d'une fusion, ils sont imputés sur les capitaux propres.

S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » dans le poste « comptes de régularisation » et repris en résultat sur une durée n'excédant pas dix ans.

Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

I.b.3.4. Retraitements et opérations réciproques

Lorsque l'impact est significatif, les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après.

Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques significatifs, ainsi que les prêts et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

III. Etats de synthèse – comptes sociaux**BILAN**

ACTIF (en milliers de MAD)	2012	2013	2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 132 643	1 513 237	1 543 829
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 294 502	5 992 194	7 594 901
. A vue	1 404 188	1 700 826	2 899 277
. A terme	3 890 314	4 291 368	4 695 624
Créances sur la clientèle	54 851 362	54 816 801	55 876 207
. Crédits de trésorerie et à la consommation	21 024 951	18 927 479	17 291 727
. Crédits à l'équipement	14 323 301	13 641 458	15 887 808
. Crédits immobiliers	15 247 462	16 927 382	17 123 051
. Autres crédits	4 255 648	5 320 392	5 573 621
Créances acquises par affacturage	204 788	246 190	329 778
Titres de transaction et de placement	4 158 533	8 347 506	7 413 294
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 091 376	7 501 339	6 765 349
. Autres titres de créance	565 459	344 645	146 475
. Titres de propriété	501 698	501 522	501 470
Autres actifs	971 887	953 865	703 816
Titres d'investissement			
. Bons du Trésor et valeurs assimilées			
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	1 119 284	1 160 553	1 199 988
Créances subordonnées			
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Immobilisations incorporelles	228 617	233 008	223 797
Immobilisations corporelles	1 260 284	1 218 254	1 192 883
Total de l'Actif	71 221 900	74 481 608	76 078 493

BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	2012	2013	2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	366 333	2 809 131	1 093 975
. A vue	196 054	1 669 271	281 562
. A terme	170 279	1 139 860	812 413
Dépôts de la clientèle	50 781 761	53 897 627	55 124 639
. Comptes à vue créditeurs	29 689 114	32 362 626	33 935 845
. Comptes d'épargne	7 385 484	7 961 563	8 522 985
. Dépôts à terme	10 957 901	10 772 190	9 645 355
. Autres comptes créditeurs	2 749 262	2 801 248	3 020 454
Titres de créance émis	7 642 609	5 154 590	6 721 693
. Titres de créance négociables	7 642 609	5 154 590	6 721 693
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 420 195	1 331 230	1 572 610
Provisions pour risques et charges	812 563	839 931	839 881
Provisions réglementées			
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	2 578 874	2 582 225	2 577 711
Ecart de réévaluation			
Réserves et primes liées au capital	4 710 053	5 282 553	5 550 360
Capital	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Report à nouveau (+/-)	83	12	12
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Résultat net de l'exercice (+/-)	859 429	534 307	547 612
Total du Passif	71 221 900	74 481 608	76 078 493

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En KMAD	2012	2013	2014
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 031 642	5 072 264	5 179 006
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits	299 310	257 393	242 096
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 643 905	3 578 318	3 655 487
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	125 778	197 766	329 009
4. Produits sur titres de propriété	123 174	182 037	148 436
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
6. Commissions sur prestations de service	417 800	405 874	435 210
7. Autres produits bancaires	421 675	450 876	368 768
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 404 253	1 409 197	1 423 040
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	25 629	38 257	54 214
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	639 697	705 976	708 957
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	469 512	386 102	418 888
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
12. Autres charges bancaires	269 415	278 862	240 981
III. PRODUIT NET BANCAIRE	3 627 389	3 663 067	3 755 966
13. Produits d'exploitation non bancaire	50 608	43 570	50 444
14. Charges d'exploitation non bancaire	34 367	32 160	31 551
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 591 317	1 686 481	1 672 246
15. Charges de personnel	863 454	861 208	865 351
16. Impôts et taxes	26 094	35 188	34 295
17. Charges externes	537 521	572 300	597 301
18. Autres charges générales d'exploitation	7 353	54 512	12 261
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	156 895	163 273	163 038

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Suite)

(en milliers de MAD)	2012	2013	2014
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 526 234	2 160 532	2 078 411
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	857 053	1 419 750	1 748 848
21. Pertes sur créances irrécouvrables	365 518	450 162	94 278
22. Autres dotations aux provisions	303 663	290 620	235 285
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	940 745	1 088 569	983 888
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	733 584	769 164	694 548
24. Récupérations sur créances amorties	25 331	7 735	7 541
25. Autres reprises de provisions	181 830	311 670	281 799
VII.RESULTAT COURANT	1 466 824	916 033	1 008 090
26. Produits non courants	90 251	636	300
27. Charges non courantes	82 017	11 583	11 379
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	1 475 058	905 086	997 011
28. Impôts sur les résultats	615 629	370 779	449 399
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	859 429	534 307	547 612
TOTAL PRODUITS	6 113 246	6 205 038	6 213 638
TOTAL CHARGES	5 253 817	5 670 731	5 666 026
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	859 429	534 307	547 612

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	2012	2013	2014
1. (+) Intérêts et produits assimilés	4 068 993	4 033 477	4 226 592
2. (-) Intérêts et charges assimilées	1 134 837	1 130 335	1 182 059
MARGE D'INTERET	2 934 156	2 903 142	3 044 533
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
Résultat des opérations de crédit-bail et de location			
5. (+) Commissions perçues	491 150	478 601	504 552
6. (-) Commissions servies	22 971	24 022	25 993
Marge sur commissions	468 179	454 579	478 559
7. (±) Résultat des opérations sur titres de transaction			
8. (±) Résultat des opérations sur titres de placement	204	27 422	26 732
9. (±) Résultat des opérations de change	191 815	168 469	151 176
10. (±) Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	192 019	195 891	177 908
11. (+) Divers autres produits bancaires	129 646	216 951	165 100
12. (-) Diverses autres charges bancaires	96 611	107 496	110 134
PRODUIT NET BANCAIRE	3 627 389	3 663 067	3 755 966
13. (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	8 457	-361	5 253
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	44 694	43 510	44 714
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	31 331	32 160	31 551
16. (-) Charges générales d'exploitation	1 591 317	1 686 481	1 672 246
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 057 892	1 987 575	2 102 136
17. (±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-463 656	-1 093 013	-1 141 036
18. (±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-127 412	21 471	46 990
RESULTAT COURANT	1 466 824	916 033	1 008 090
RESULTAT NON COURANT	8 234	-10 947	- 11 079
19. (-) Impôts sur les résultats	615 629	370 779	449 399
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	859 429	534 307	547 612
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	156 895	163 273	163 037
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	172	1 302	1 129
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	294 646	246 359	214 792
23. (+) Dotations aux provisions réglementées			
24. (+) Dotations non courantes			
25. (-) Reprises de provisions	143 587	216 218	261 699
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	3 443	1 580	5 069
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		27	
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières	5 811		5 730
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières			
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues			
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 158 301	727 470	654 072
31. (-) Bénéfices distribués	328 000	287 000	266 500
(±) AUTOFINANCEMENT	830 301	460 970	387 572

HORS BILAN

HORS BILAN (en milliers de MAD)	2012	2013	2014
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	20 696 910	21 417 046	22 525 024
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 266 279	4 284 589	4 932 485
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 165 518	4 419 408	4 678 657
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 265 113	12 713 049	12 913 882
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	6 072 448	7 883 637	8 007 327
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 121 918	1 133 419	1 107 078
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 530 058	6 135 089	6 094 395
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	420 472	615 129	805 854
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	2012	2013	2014
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	4 908 188	4 856 417	6 008 368
2. (+) Récupérations sur créances amorties	25 331	7 144	7 541
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	131 605	78 060	40 154
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	1 755 043	1 826 767	3 501 450
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	116 384	518 137	45 613
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	1 591 317	1 686 480	1 669 563
7. (-) Impôts sur les résultats versés	615 629	370 779	449 399
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges	986 751	539 458	390 038
Variation des :			
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 542 970	697 692	1 602 707
9. (+) Créances sur la clientèle	3 315 275	6 841	1 142 994
10. (+) Titres de transaction et de placement	-148 898	4 188 973	-934 212
11. (+) Autres actifs	194 206	-18 022	-408 789
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location			
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-82 797	2 442 798	-1 715 156
14. (+) Dépôts de la clientèle	3 627	3 115 866	1 227 012
15. (+) Titres de créance émis	-2 235 853	-2 488 019	1 567 103
16. (+) Autres passifs	-177 258	-90 110	236 751
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 309 895	-1 894 949	-86 990
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-2 323 144	-1 355 491	303 048
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	5 811	0	5 730
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 982	5 270	5 069
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	11 851	41 269	39 435
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	169 009	121 919	124 095
21. (+) Intérêts perçus			
22. (+) Dividendes perçus	122 964	181 003	146 775
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-41 103	23 085	-5 956
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24. (+) Emission de dettes subordonnées	500 000		
25. (+) Emission d'actions			
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27. (-) Intérêts versés			
28. (-) Dividendes versés	328 000	287 000	266 500
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	172 000	-287 000	-266 500
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-2 192 247	-1 619 406	30 592
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 324 890	3 132 643	1 513 237
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 132 643	1 513 237	1 543 829

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2014		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2013		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2012		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2014

en milliers de DH						
Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	651 090	2	972 027	1 307 795	2 930 795	1 795 052
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie		<u>1 148 475</u>	<u>1 566 665</u>	40 330	<u>2 755 470</u>	2 222 151
- Au Jour Le Jour		600 000	123	0	600 123	593 828
- A Terme		548 475	1 566 542	40 330	<u>2 155 347</u>	1 628 323
Prêts financiers		39 304	2 357 254		<u>2 396 558</u>	2 546 709
Autres créances		57 015	32 655		<u>89 670</u>	85 887
Intérêts courus à recevoir			73 500		<u>73 500</u>	66 428
Créances en souffrance						
Total	651 090	1 244 796	5 002 101	1 348 006	8 245 993	6 716 227

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2013

en milliers de DH						
Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	724 034		995 472	75 546	1 795 052	3 802 108
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie		202 149	1 591 414	428 588	2 222 151	2 137 259
- Au Jour Le Jour		202 149	32 920	358 759	593 828	159
- A Terme			1 558 494	69 829	1 628 323	2 137 100
Prêts financiers		78 608	2 468 101		2 546 709	1 585 232
Autres créances		78 043	2 517	5 327	85 887	127 888
Intérêts courus à recevoir			66 428		66 428	69 999
Créances en souffrance						
Total	724 034	358 800	5 123 932	509 461	6 716 227	7 722 486

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2012

en milliers de DH						
Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Comptes ordinaires débiteurs	2 427 686	3	896 881	477 538	3 802 108	7 091 815
Valeurs reçues en pension			0		0	103 173
- Au Jour Le Jour			0		0	
- A Terme			0		0	103 173
Prêts de trésorerie	0	195 539	1 850 126	91 594	2 137 259	2 358 086
- Au Jour Le Jour		0	159	0	159	312 141
- A Terme		195 539	1 849 967	91 594	2 137 100	2 045 945
Prêts financiers		117 912	1 467 320	0	1 585 232	2 809 132
Autres créances		82 761	45 118	9	127 888	88 947
Intérêts courus à recevoir	293		69 706		69 999	90 578
Créances en souffrance						
Total	2 427 979	396 215	4 329 151	569 141	7 722 486	12 541 731

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2014

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2014	31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 639 310	656	11 157 423	1 965 568	14 762 957	16 293 401
- Comptes à vue débiteurs	1 016 324	656	6 324 507	1 949 822	9 291 309	8 697 809
- Créances commerciales sur le Maroc	122 573		2 392 416	14 622	2 529 611	2 985 264
- Crédits à l'exportation			91 153		91 153	121 660
- Autres crédits de trésorerie	500 413		2 349 347	1 124	2 850 884	4 488 668
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 478 909	2 478 909	2 585 399
CREDITS A L'EQUIPEMENT	3 120 795		12 018 610	516 371	15 655 776	13 422 980
CREDITS IMMOBILIERS			2 551 864	14 448 450	17 000 314	16 821 393
AUTRES CREDITS	200 000		252 989	637 049	1 090 038	1 705 018
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			329 778		329 778	246 190
INTERETS COURUS A RECEVOIR			0	405 088	405 088	373 375
CREANCES EN SOUFFRANCE	0	302	3 090 665	1 392 158	4 483 125	3 615 265
- Créances pré-douteuses		0	1 115 111	384 910	1 500 021	1 562 422
- Créances douteuses		3	1 594 894	471 023	2 065 920	1 389 517
- Créances compromises		299	380 660	536 225	917 184	663 296
TOTAL	4 960 105	958	29 401 329	21 843 593	56 205 985	55 062 991

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2013

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2013	31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	3 385 683	509	11 695 192	1 212 017	16 293 401	18 104 358
- Comptes à vue débiteurs	2 755 682	509	4 830 901	1 110 717	8 697 809	10 821 603
- Créances commerciales sur le Maroc			2 974 785	10 479	2 985 264	2 656 248
- Crédits à l'exportation			121 660		121 660	119 646
- Autres crédits de trésorerie	630 001		3 767 846	90 821	4 488 668	4 506 861
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 585 399	2 585 399	2 867 316
CREDITS A L'EQUIPEMENT	1 195 925		12 227 055		13 422 980	14 126 216
CREDITS IMMOBILIERS			3 097 192	13 724 201	16 821 393	15 162 979
AUTRES CREDITS	800 000		275 140	629 878	1 705 018	1 722 015
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			246 190		246 190	204 788
INTERETS COURUS A RECEVOIR			293 780	79 595	373 375	334 845
CREANCES EN SOUFFRANCE		4 375	2 573 804	1 037 056	3 615 265	2 533 633
- Créances pré-douteuses			1 275 915	286 507	1 562 422	973 690
- Créances douteuses		1 823	945 606	442 088	1 389 517	1 033 723
- Créances compromises		2 552	352 283	308 461	663 296	526 220
TOTAL	5 381 608	4 884	30 408 353	19 268 146	55 062 991	55 056 150

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2012

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2012	31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 945 765	1 298	14 782 140	1 375 155	18 104 358	16 410 522
- Comptes à vue débiteurs	1 945 764	1 298	7 684 822	1 189 719	10 821 603	10 635 089
- Créances commerciales sur le Maroc			2 638 645	17 603	2 656 248	2 524 300
- Crédits à l'exportation			119 646		119 646	163 329
- Autres crédits de trésorerie	1		4 339 027	167 833	4 506 861	3 087 804
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 867 316	2 867 316	1 626 183
CREDITS A L'EQUIPEMENT	1 284 864		12 837 425	3 927	14 126 216	15 966 322
CREDITS IMMOBILIERS			3 814 034	11 348 945	15 162 979	13 638 934
AUTRES CREDITS	600 000		1 115 187	6 828	1 722 015	1 940 062
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			204 788		204 788	142 507
INTERETS COURUS A RECEVOIR				334 845	334 845	340 956
CREANCES EN SOUFFRANCE	0	4 586	1 904 273	624 774	2 533 633	1 675 385
- Créances pré-douteuses		0	786 862	186 828	973 690	795 840
- Créances douteuses		2 000	766 465	265 258	1 033 723	512 034
- Créances compromises		2 586	350 946	172 688	526 220	367 511
TOTAL	3 830 629	5 884	34 657 847	16 561 790	55 056 150	51 740 871

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES 2014									
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2013	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
T043	A - Participations dans les entreprises liées			1 101 230	1 101 230				
SOGELEASE	ACTIVITES FINANCIERES	140 000	100%	250 600	250 600	31/12/2014	454 726	25 282	
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,92%	999	999	31/12/2014	17 886	16 782	
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2014	205 575	17 421	
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2014	16 765	-775	
SOGECONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,83%	300	300	31/12/2014	1 659	-632	
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,94%	999	999	31/12/2014	1 957	855	
FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2014	53 399	-1 650	
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	25,82%	182 002	182 002	31/12/2014	452 255	47 547	
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2014	42 294	41 938	
SG BANQUE OFFSHORE	BANQUE	500	99,92%	5 607	5 607	31/12/2014	8 815	2 940	
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2014	55 806	3 307	
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	19,97%	502 990	502 990	31/12/2014	1 503 019	166 835	
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2014	104 539	20 000	
T044	B - Autres titres de participation			77 068	66 133		1 493 946	465 195	
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	391	31/12/2013	82 659	1 211	
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	180	0,32%	224	224	31/12/2013	153 106	24 599	
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772		4 447	4 447	31/12/2013	19 591		
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	710	31/12/2013	738		
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 748	0	31/12/2013	100 998	192 127	
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005	6,67%	1 267	1 267	31/12/2013			
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2013	24 995	11 350	
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500		250	0	31/12/2013			
SANOPI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	44 513		22	22	31/12/2013	491 239	59 317	
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE			6 530	6 530		39 101	899	
SG ATS				1	0				
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES			20 110	20 110		84	3	
ISAAF-MONDIALE ASSISTANCES	ASSURANCE			0	0	31/12/2013	-	-	
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229	31/12/2013	93 305	12 668	
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2013	257 738		
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2013	246 694	127 709	
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES			0	0	31/12/2013	-	-	
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2013	24 029	4 999	
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	5 339	31/12/2013	84 845	32 443	
EXP Service Maroc	ACTIVITES INFORMATIQUES	90 000		2 700	1 039	31/12/2013	34 642	1 868	
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		990	990				
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	953				
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES			999	999				
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000		300	273	31/12/2013	5 463	372	
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			151	0				
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999				
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			900	900				
SOGEPOS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000	13,20%	4 622	4 622	31/12/2013	36 711	1 915	
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES			900	900				
T045	C - Emplois assimilés			32 624	32 624				
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724				
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS			31 900	31 900				
T046	Total Général			1 210 922	1 199 988				

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2013									
AU 31 DECEMBRE 2013 (en milliers de DH)									
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
T043 - A - Participations dans les entreprises liées				1 061 228	1 061 228				
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	100%	210 600	210 600		31/12/2013	454 726	25 282
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,92%	999	999		31/12/2013	18 305	14 949
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443		31/12/2013	212 302	17 851
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	99,99%	14 999	14 999		31/12/2013	17 554	1 636
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,83%	300	300		31/12/2013	2 178	112
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,94%	999	999		31/12/2013	1 980	633
FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	99,99%	50 000	50 000		31/12/2013	50 482	32 317
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	25,82%	182 002	182 002		31/12/2013	377 484	32 888
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291		31/12/2013	38 030	34 467
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 219	99,92%	5 605	5 605		31/12/2013	39 536	1 643
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000	30 000		31/12/2013	58 351	2 499
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	19,97%	502 990	502 990		31/12/2013	1 511 802	200 220
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000		31/12/2013	104 539	20 000
T044 - B - Autres titres de participation				77 218	66 701			1 299 405	124 733
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	392		31/12/2012	85 213	1 091
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	180	0,32%	224	224		31/12/2013	206	-23 123
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772		10 833	10 833		31/12/2012	19 591	
LÉSIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	738		31/12/2012	738	
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	868		31/12/2012	91 128	84 370
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005	6,67%	1 267	1 267		31/12/2012	20 628	
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840		31/12/2012	26 889	11 678
RECOURS	SOCIÉTÉ DE RECOURÈVREMENT	2 500		250	0		31/12/2012	3 167	
SANOPI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	44 513		22	22		31/12/2012	129 829	5 320
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE			6 530	6 530				
SG ATIS				1	1				
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES			13 533	13 533				
ISAAF-MONDIALE ASSISTANCES	ASSURANCES			0	0		31/12/2012	146 530	28 449
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229		31/12/2012	109 190	-5 726
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351		31/12/2012	239 514	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000		31/12/2012	232 896	66 163
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	5 610	10,00%	561	0		31/12/2012	-903	-1 408
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900		31/12/2012	23 818	5 031
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	5 339		31/12/2012	84 871	29 358
EXP Service Maroc	ACTIVITES INFORMATIQUES	90 000		2 700	1 212		31/12/2012	40 397	-8 552
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		990	990				
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	895				
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES			999	999				
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000		75	17		31/12/2012	1 320	-118
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			155	0				
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999				
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999				
SOGEPPOS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000	13,20%	4 622	4 622		31/12/2012	44 383	4 100
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES			900	900				
T045 - C - Emplois Assimilés				32 624	32 624				
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724				
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS			31 900	31 900				
T046	Total Général			1 171 070	1 160 553				

AU 31 DECEMBRE 2012 (en milliers de DH)								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net
T043 - A - Participations dans les entreprises liées				1 059 839	1 061 418			
SOGLELEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	100%	210 600	210 600	31/12/2012	454 726	62 046
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,92%	999	999	31/12/2012	18 305	17 201
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2012	212 302	3 489
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2012	17 554	-861
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,83%	300	300	31/12/2012	2 178	269
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,94%	999	999	31/12/2012	1 980	873
FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2012	50 482	-1 893
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	25,82%	182 002	182 002	31/12/2011	377 484	46 491
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2012	38 030	37 699
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 219	99,92%	4 216	5 795	31/12/2012	39 536	10 847
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2012	58 351	6 306
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	19,97%	502 990	502 990	31/12/2012	1 511 802	247 309
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2011	104 539	6 359
T044 - B - Autres titres de participation				57 152	47 042		4 013 042	337 971
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	392	31/12/2011	85 213	4 020
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	70 000	0,32%	224	224	31/12/2009	87 772	12 154
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772		10 833	10 833	31/12/2010	1 460 819	109 475
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	732	31/12/2010	1 409 675	152 843
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	0	31/12/2011	175 499	-20 677
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005	6,67%	1 267	1 394	31/12/2011	20 914	287
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2010	26 889	8 724
RECOURS	SOCIETE DERECOUVREMENT	2 500		250	215	31/12/2010	3 167	-1 001
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	44 513		22	22	31/12/2011	124 510	-1 673
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229	31/12/2011	86 363	-1 055
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2011	215 907	24 686
CMI	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2011	225 653	59 710
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	5 610	10,00%	561	0	31/12/2011	1 447	-512
SOGEPB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2011	23 090	5 084
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	5 339	31/12/2011	55 576	4 780
EXP Service Maroc		20 000		2 700	2 100	31/12/2010	- 20 148	-17 385
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		990	990			
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	889			
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
PORTNET				75	75			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			154	-2			
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
SOGEPoS		35 000	13,20%	4 622	4 622	31/12/2011	30 696	- 1489
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES			900	900			
T045 - C- Emplois Assimilés				10 824	10 824			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724			
C/C FONCIMMO				10 100	10 100			
T046	Total Général			1 127 815	1 119 284			

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2013 AU 31/12/2013 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2012 AU 31/12/2012 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles relatif à l'exercice 2014									
Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortis et/ou prov début de l'ex.	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortis sur immo. sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	618 947 424,25	27 911 058,22	-	646 858 482,47	389 148 458	34 201 164,96	-	423 349 623,39	223 508 859
- Droit au bail	134 065 948,00	3 000 000,00	-	137 065 948,00	-	-	-	-	137 065 948
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	484 881 476,25	24 911 058,22	-	509 792 534,47	389 148 458,43	34 201 164,96	-	423 349 623,39	86 442 911
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 834 048 075,14	103 712 234,38	7 528 328,76	2 930 231 980,77	1 612 585 392	128 836 451,30	4 297 523,11	1 737 124 320,34	1 193 107 660
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 319 410 550,41	31 946 214,22	6 480 998,36	1 344 875 766,27	604 880 785	45 871 245,84	3 778 837,80	646 973 193,47	697 902 573
. Terrain d'exploitation	104 570 472,20	963 116,83	-	105 533 589,03	-	-	-	-	105 533 589
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 214 840 078,21	30 983 097,39	6 480 998,36	1 239 342 177,24	604 880 785,43	45 871 245,84	3 778 837,80	646 973 193,47	592 368 984
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	299 368 642,21	16 749 832,17	24 533,40	316 093 940,98	219 415 703	16 824 390,06	23 614,00	236 216 478,86	79 877 462
. Mobilier de bureau d'exploitation	212 889 612,88	10 041 625,99	-	222 931 238,87	150 718 900,70	10 887 622,29	-	161 606 522,99	61 324 716
. Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Matériel informatique	86 409 427,40	6 708 206,18	24 533,40	93 093 100,18	68 665 373,59	5 928 820,22	23 614,00	74 570 579,81	18 522 520
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	69 601,94	-	-	69 601,94	31 428,51	7 947,55	-	39 376,06	30 226
. Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES EXPL	922 119 570,97	53 732 501,26	1 022 797,00	974 829 275,23	638 274 836,99	56 430 396,70	495 071,31	694 210 162,38	280 619 113
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPL	293 149 311,55	1 283 686,74	-	294 432 998,29	150 014 067	9 710 418,70	-	159 724 485,63	134 708 513
. Terrains hors exploitation	25 398 269,00	-	-	25 398 269,00	-	-	-	-	25 398 269
. Immeubles hors exploitation	76 955 407,30	-	-	76 955 407,30	36 616 212,50	2 937 949,90	-	39 554 162,40	37 401 245
. Mobilier et matériel hors exploitation	17 804 282,77	55 284,00	-	17 859 566,77	16 989 570,75	761 522,46	-	17 751 093,21	108 474
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	172 991 352,48	1 228 402,74	-	174 219 755,22	96 408 283,69	6 010 946,34	-	102 419 230,03	71 800 525
Total	3 452 995 499,40	131 623 292,60	7 528 328,76	3 577 090 463,24	2 001 733 851	163 037 616,26	4 297 523,11	2 160 473 943,73	1 416 616 520

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS
DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

en MAD

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
11/09/2014	Local Commercial Drissia	2 500 000,00	1 317 534,25	1 182 465,75	1 197 272,39	14 806,64	
11/09/2014	Gros Œuvre - Local Drissia	1 585 398,36	827 426,64	757 971,72	767 462,91	9 491,20	
11/09/2014	Matériel Telecom - Local Drissia	7 140,00	6 220,60	919,40	930,91	11,51	
11/09/2014	Matériel Informatique - Local Drissia	17 393,40	17 393,40	-	-	-	
11/09/2014	Agencements / Système Sécurité - Local Drissia	17 547,01	7 741,62	9 805,38	9 928,16	122,78	
11/09/2014	Installations Informatiques - Local Drissia	4 477,80	1 871,63	2 606,17	2 638,81	32,63	
11/09/2014	ENSEIGNES NIV - Local Drissia	58 944,30	24 192,61	34 751,70	35 186,85	435,15	
11/09/2014	Agencements d'exploitation - Local Drissia	941 827,89	461 265,45	480 562,44	486 579,97	6 017,52	
25/09/2014	Local MICHEL-ANGE	2 000 000,00	1 258 739,73	741 260,27	3 800 000,00	3 058 739,73	
25/09/2014	Local ANAFE	395 600,00	375 137,18	20 462,82	2 000 000,00	1 979 537,18	
TOTAL		7 528 328,76	4 297 523,11	3 230 805,65	8 300 000,00	5 069 194,35	-

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire

Au 31/12/2014 en milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
9	20 679 261	12 250 121	8 426 140	3 000

Au 31/12/2013 en milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
8	10 462 876	7 682 540	2 770 364	9 972

Au 31/12/2012 en milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
7	13 921 189	10 194 711	3 721 737	4 741

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES						
En milliers de dirhams						
Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		112 136	66 798	73 715	252 649	424 885
Valeurs données en pension						570 528
- au jour le jour						
- à terme						570 528
Emprunt de trésorerie	600 000	0	0	0	600 000	1 678 338
- au jour le jour						1 230 000
- à terme	600 000					448 338
Emprunts financiers	5 900	109 695	40 777		156 372	73 045
Autres dettes		47 689	11 429		59 118	39 528
Intérêts courus à payer	0	25 836		0	25 836	22 807
TOTAL	605 900	295 356	119 004	73 715	1 093 975	2 809 131

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs			115 184	309 701	424 885	186 747
Valeurs données en pension	570 528				570 528	
- au jour le jour						
- à terme	570 528				570 528	
Emprunt de trésorerie		1 230 000	448 338		1 678 338	
- au jour le jour		1 230 000			1 230 000	
- à terme			448 338		448 338	
Emprunts financiers	8 498		64 547		73 045	102 176
Autres dettes		29 487	10 041		39 528	53 690
Intérêts courus à payer	285	22 522			22 807	23 720
TOTAL	579 311	1 282 009	638 110	309 701	2 809 131	366 333

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams						
Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		102 984	37 269	46 494	186 747	259 243
Valeurs données en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunt de trésorerie						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts financiers	13 858		88 318		102 176	127 288
Autres dettes		33 559	20 131		53 690	38 791
Intérêts courus à payer		23 216		504	23 720	23 807
TOTAL	13 858	159 759	145 718	46 998	366 333	449 129

DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2014	31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	20 883	740 176	10 928 125	22 246 617	33 935 801	32 362 549
COMPTE D'EPARGNE				8 522 990	8 522 990	7 961 568
DEPOTS A TERME	0	1 084 000	771 353	7 657 219	9 512 572	10 641 065
AUTRES COMPTES CREDITEURS	74	9 942	830 947	2 179 491	3 020 454	2 801 248
INTERETS COURUS A PAYER				132 822	132 822	131 197
TOTAL	20 957	1 834 118	12 530 425	40 739 139	55 124 639	53 897 627

DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2013	31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	135 663	378 745	10 473 910	21 374 231	32 362 549	29 689 095
COMPTE D'EPARGNE				7 961 568	7 961 568	7 385 489
DEPOTS A TERME		1 069 225	2 125 516	7 446 324	10 641 065	10 826 770
AUTRES COMPTES CREDITEURS	229	10 075	954 981	1 835 963	2 801 248	2 749 262
INTERETS COURUS A PAYER				131 197	131 197	131 145
TOTAL	135 892	1 458 045	13 554 407	38 749 283	53 897 627	50 781 761

DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2012	31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	187 641	173 326	9 620 468	19 707 660	29 689 095	29 208 897
COMPTE D'EPARGNE				7 385 489	7 385 489	6 741 975
DEPOTS A TERME	200 145	1 839 948	1 423 988	7 362 689	10 826 770	12 295 078
AUTRES COMPTES CREDITEURS	993	11 105	881 001	1 856 163	2 749 262	2 382 413
INTERETS COURUS A PAYER				131 145	131 145	149 771
TOTAL	388 779	2 024 379	11 925 457	36 443 146	50 781 761	50 778 134

PROVISIONS 2014							
PROVISIONS	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Reprise devenues disponible	Ecart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2014
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR	3 360 696	1 685 713	60 975	625 019	-4	-205	4 360 206
Créances sur les établissements de crédit et assimilés							
Créances sur la clientèle	3 342 241	1 684 584	60 975	616 480	0	-205	4 349 165
Titres de placement	7 887	0	0	7 887	0	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	10 567	1 129	0	652	-4	0	11 040
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	839 932	298 421	6 341	292 130	0	1	839 882
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	71 093	42 203	0	17 323	0	1	95 973
Provisions pour risques de change							
Provisions pour risques généraux	667 832	214 792	0	261 047	0	0	621 577
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires							
Provisions pour autres risques et charges	101 007	41 426	6 341	13 760	0	0	122 332
Provisions réglementées	0						
TOTAL GENERAL	4 200 629	1 984 134	67 316	917 149	-4	-204	5 200 088

PROVISIONS 2013							
PROVISIONS	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Reprise devenues disponible	Ecart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2013
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 765 488	1 364 615	372 463	396 841	1	-104	3 360 696
Créances sur les établissements de crédit et assimilés							
Créances sur la clientèle	2 740 614	1 362 990	372 463	388 796	0	-104	3 342 241
Titres de placement	14 728	323	0	7 164	0	0	7 887
Titres de participation et emplois assimilés	10 145	1 302	0	881	1	0	10 567
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	812 563	346 078	23 412	295 282	0	-15	839 932
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	40 576	38 438	0	7 906	0	-15	71 093
Provisions pour risques de change							
Provisions pour risques généraux	636 810	246 359	0	215 337	0	0	667 832
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires							
Provisions pour autres risques et charges	135 177	61 281	23 412	72 039	0	0	101 007
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	3 578 051	1 710 693	395 875	692 123	1	-119	4 200 629

PROVISIONS 2012							
PROVISIONS	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises	Reprise devenues disponible	Ecart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2012
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 657 410	840 364	339 097	393 222	1	32	2 765 488
Créances sur les établissements de crédit et assimilés							
Créances sur la clientèle	2 641 196	825 464	339 097	386 981	0	32	2 740 614
Titres de placement	490	14 728	0	490	0	0	14 728
Titres de participation et emplois assimilés	15 723	172	0	5 751	1	0	10 145
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	661 052	335 079	13 321	170 264	0	17	812 563
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	36 280	11 785	0	7 506	0	17	40 576
Provisions pour risques de change							
Provisions pour risques généraux	480 000	294 646	0	137 836	0	0	636 810
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires							
Provisions pour autres risques et charges	144 772	28 648	13 321	24 922	0	0	135 177
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	3 318 461	1 175 443	352 418	563 486	1	49	3 578 051

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2014			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	200		
Autres titres	778 375		
Hypothèques	24 130 583		
Autres valeurs et sûretés réelles	10 930 960		
TOTAL	35 840 118		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 600		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	38 600		

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2013			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	200		
Autres titres	1 123 993		
Hypothèques	22 418 080		
Autres valeurs et sûretés réelles	10 333 056		
TOTAL	33 875 329		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	37 300		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	37 300		

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2012			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	0		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	319 948		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	319 948		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
AU 31 DECEMBRE 2014

Montant du capital: 20 500 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 687 416	11 667 418	57,01%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	-	3 167 790	3 167 788	15,45%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
AU 31 DECEMBRE 2013

Montant du capital: 2 050 000 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 667 202	11 687 416	57,01%
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	_	3 188 004	3 167 790	15,45%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 31 DECEMBRE 2012

Montant du capital: 2 050 000 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 667 202	11 667 202	56,91%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	_	3 188 004	3 188 004	15,55%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2014	
I – DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2014
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	20 JANVIER 2015
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2013	
I – DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2013
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	29 JANVIER 2014
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2012	
I – DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2012
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - IFRS -

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES PAR LE GROUPE :

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008.

1.1 CONSOLIDATION :

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Les cas d'exception sont :

- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

Regroupement d'entreprises:

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement :

Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Droit de vote > 40%
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agréée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence :

Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Droit de vote compris entre 15% et 40%
- Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité d'entités ad hoc.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés quant à sa localisation suite à l'inventaire physique, il faut la passer en charge.

Évaluation initiale :

Le coût d'acquisition du bien comporte :

Le prix d'achat,

- + Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,
- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables.
- + Les frais de transports,
- + Les frais de transit,
- + Les frais de réception,
- + Les frais d'assurance ...
- + Les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question.

Sont à exclure du coût d'acquisition :

- Les droits de mutation,
- Les honoraires et commissions,
- Les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2011, les frais d'acquisition étaient forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. Aussi, d'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation étaient incorporés dans le coût des immobilisations.

A partir de 2011, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction.
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Les principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros Oeuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10

Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations technique (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

Agence :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
GO	50	25

3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction font parties des immobilisations corporelles.

4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- La recherche : les dépenses sont passées en charge.
- Le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
 - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
 - La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Evaluation postérieure :**Modèles d'évaluation :**

À l'instar des immobilisations corporelles deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Réévaluation régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :*Mode d'amortissement :*

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont déjà traitées dans les comptes sociaux en deux phases :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5 CONTRATS DE LOCATION :**Contrat de location :**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un accord, comportant une transaction, n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements, peut être considéré comme un contrat de location (financement ou simple) et doit être comptabilisé comme tel.

Classification des contrats de location :

Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.
- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

Comptabilisation :**Location financement :***Comptabilisation chez le bailleur*

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminée chacune au commencement du contrat.

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable, appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques dans le cadre de la consolidation, est conforme aux IFRS.

6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Prêts et créances :

Ils sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêt est créances.

Exceptions :

- Avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.
- Désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.
- Désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.

Taux d'intérêts effectif (TIE) : C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.

Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

Evaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

Evaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

Crédit restructuré :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

Options retenues :**Prêts et créances :**

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficulté financière telle que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

7 TITRES :

Les titres sont classés suivant 4 catégories:

- Titres à la juste valeur par résultat (titres de trading, option juste valeur).
- Titres disponibles à la vente (AFS)
- Titres détenus jusqu'à échéance (HTM)
- Prêt et créances

Titres à la juste valeur par résultat :**Titres de trading :**

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat

Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

- Appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,
- Dépréciation inscrite en compte de résultat,
- Dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers.

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

- Ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.
- Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...
- L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.
- Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

- Interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.
- L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Titres disponible à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

- Des actifs de trading
- Des HTM
- Des prêts et créances émis par l'entreprise.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

- Produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période
- Résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultat de cession.
- Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappréciation sur titres à revenu fixe.
- Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts OPCVM).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Options retenues :

Divers options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

- Classement des titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories : AFS et prêts et créances.

AFS	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none"> - Titres de participation - Bons de trésor classé en portefeuille de placement. - Obligations et autres titres de créance 	<ul style="list-style-type: none"> - Bons CNCA - Bons CIH

- Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.
- Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.

- La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.
- Etalement actuariel des surcotes et décotes
- Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

8 PROVISIONS :

8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

Selon la norme IAS 37 le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critère de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 Provision sur créances

8.2.1 Provision individuelle :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit, sont proposées par la norme :

- Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actif financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Perte de valeur :

L'impairment se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.

Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

- Clients compromis ayant un risque net > 2.5 MMAD.
- Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

8.2.2 Provision collective :

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

9 GOODWILL :

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

Options retenues :

L'amortissement des Goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.

10 AVANTAGES AU PERSONNEL :

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisation définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés, la norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime, à moins que les services rendus lors des exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations sensiblement supérieurs à celui des exercices antérieurs
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, les changements dans les coûts médicaux futurs et certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel les obligations doivent être réglées
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime du montant comptable de l'obligation. Certains droits à remboursements qui ne sont pas qualifiés d'actifs du régime sont traités de la même façon que les actifs du régime, sauf qu'on les présente en tant qu'actifs distincts, et non en déduction de l'obligation

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services

passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

11 Dérivés :**Change à terme**

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12 IMPOT DIFFERE :

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat IAS

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

BILAN CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS

En millions de dirhams	2012	2013	2014
Actif	79 321	81 839	84 395
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 133	1 514	1 544
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	12	22
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 282	8 510	7 777
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 959	2 510	4 626
Prêts et créances sur la clientèle	64 330	64 654	65 893
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-
Actifs d'impôt exigible	891	786	588
Actifs d'impôt différé	801	1 002	1 204
Comptes de régularisation et autres actifs	570	495	386
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	414	429	441
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	1 614	1 597	1 600
Immobilisations incorporelles	260	268	252
Ecarts d'acquisition	61	61	61
Passif	79 321	81 839	84 395
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	33	32
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 297	6 785	5 337
Dettes envers la clientèle	50 846	53 964	55 158
Titres de créance émis	10 016	6 721	8 705
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux		-	-
Passifs d'impôt exigible	1 175	929	1 359
Passifs d'impôt différé	481	564	461
Comptes de régularisation et autres passifs	926	795	846
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	215	383	453
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 579	2 582	2 578
Capitaux propres	8 774	9 081	9 465
Capitaux propres part du groupe	8 648	8 958	9 353
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>6 760</i>	<i>7 333</i>	<i>7 600</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>828</i>	<i>988</i>	<i>996</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>56</i>	<i>74</i>	<i>129</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 004</i>	<i>564</i>	<i>628</i>
Intérêts minoritaires	126	123	112

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS

En MMAD	2012	2013	2014
+ Intérêt et produits assimilés	4 620	4 635	4 771
- Intérêts et charges assimilées	1 397	1 413	1 447
MARGE D'INTERET	3 223	3 221	3 324
+ Commissions (Produits)	924	896	870
- Commissions (Charges)	168	180	141
MARGE SUR COMMISSIONS	756	716	729
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	33	-17	-4
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	40	58	61
+ Produits des autres activités	33	75	50
- Charges des autres activités	31	-7	31
PRODUIT NET BANCAIRE	4 054	4 047	4 128
<i>Dont PNB SGMB</i>	<i>3 627</i>	<i>3 663</i>	<i>3 948</i>
<i>PNB SGMB en % du PNB consolidé</i>	<i>89%</i>	<i>91%</i>	<i>96%</i>
Charges générales d'exploitation	1 547	1 610	1 615
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	137	138	141
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 370	2 299	2 371
- Coût du risque	928	1 462	1 463
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 442	837	908
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	65	53	51
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	3
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 511	891	962
- Impôt sur les résultats	504	319	327
RESULTAT NET	1 007	572	635
Intérêts minoritaires	3	8	7
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 004	564	628

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En MMAD	2012	2013	2014
Résultat avant impôts	1 511	891	962
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	137	138	141
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-2	13	40
Dotations nettes aux provisions	928	911	1 796
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-65	-53	-51
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement			
Perte nette / (gain net) des activités de financement			
Autres mouvements	-59	17	4
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	939	1 025	1 930
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-83	1 567	-2 030
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-955	2 794	-46
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 565	-7 507	1 260
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-699	-163	268
Impôts versés	-725	-682	-445
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 026	-3 990	-993
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 577	-2 074	1 899
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	25	69	62
Flux liés aux immeubles de placement			
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-73	-128	-126
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-48	-59	-64
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-328	-289	-267
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	3	-5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-328	-285	-271
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 953	-2 418	1 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 432	3 479	1 061
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 325	3 133	1 514
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	107	346	-453
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 479	1 061	2 625
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 133	1 514	1 544
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	346	-453	1 081
Variation de la trésorerie nette	-1 953	-2 418	1 564

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2012	2 050	4 710		1 832	56	8 648	126	8 774
Opérations sur capital		572		-572				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-289		-289	-9	-297
Résultat de l'exercice				564				
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					18	18	-2	16
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					18	18	-2	16
Divers				17		17		17
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2013	2 050	5 282		1 551	74	8 958	123	9 081
Opérations sur capital		268		-268				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-267		-267	-9	-276
Résultat de l'exercice				628		628	7	635
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					55	55	-9	46
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					55	55	-9	46
Divers				-20		-20	0	-20
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2014	2 050	5 550		1 624	129	9 353	112	9 465

Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Titres de créance négociables	6 829 973	7 535 624	3 342 582
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	6 765 619	7 501 932	3 106 374
Autres titres de créance négociables	64 354	33 692	236 208
Obligations	6 091	47 913	49 743
Obligations d'Etat			
Autres Obligations	6 091	47 913	49 743
Actions et autres titres à revenu variable	988 829	974 599	939 194
dont titres cotés	586 825	646 134	618 374
dont titres non cotés	402 004	328 465	320 820
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	7 824 893	8 558 136	4 331 519
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	48 126	48 014	49 155
Total des actifs disponibles à la vente nets de dépréciations	7 776 767	8 510 122	4 282 364

Immobilisations

	31/12/2014			31/12/2013			31/12/2012		
	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC
Terrains et constructions	1 457 491	-485 479	972 012	1 445 206	-473 107	972 099	1 448 472	-449 456	999 016
Equip. Mobilier, installation	1 289 233	-913 531	375 703	1 227 622	-826 988	400 635	1 165 001	-750 333	414 668
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	252 634	-	252 634	224 040	-	224 040	199 943	-	199 943
Total Immobilisations corporelles	2 999 358	-1 399 009	1 600 349	2 896 868	-1 300 094	1 596 774	2 813 416	-1 199 789	1 613 627
Logiciels informatiques acquis	475 907	-443 380	32 527	451 272	-403 524	47 748	418 708	-367 470	51 238
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporées	219 323	-	219 323	220 418	-	220 418	208 598	-	208 598
Total Immobilisations incorporelles	695 230	-443 380	251 850	671 690	-403 524	268 166	627 306	-367 470	259 836
Total Immobilisations	3 694 588	-1 842 389	1 852 199	568 558³	703 618⁻¹	864 940¹	440 722³	567 259⁻¹	873 463¹

Provisions pour risques et charges au 31/12/2014 (en KMAD)

	31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Impact réserves	31/12/2014
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	71 091	42 203	17 323	-	-	95 970
Provision pour engagements sociaux	228 301	37 282	15 219	-	24 705	275 069
Autres provisions pour risques et charges	83 821	19 364	21 235	-	-	81 949
Provisions pour risques et charges	383 213	98 848	53 778	-	24 705	452 988

Provisions pour risques et charges au 31/12/2013 (en KMAD)

	31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises	Impact IAS19 Révisée	Autres variations	31/12/2013
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	40 575	38 438	-	7 906	7 906	-	16	71 091
Provision pour engagements sociaux	142 508	23 368	9 868	-	9 868	72 293	-	228 301
Autres provisions pour risques et charges	32 260	42 958	2 989	813	11 773	-	20 375	83 821
Provisions pour risques et charges	215 343	104 764	12 857	8 718	29 546	72 293	20 359	383 213

Provisions pour risques et charges au 31/12/2012 (en KMAD)

	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variation	31/12/2012
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	31 080	-	11 785	7 506	-	5 216	40 575
Provision pour engagements sociaux	112 156	-	39 949	9 597	-	-	142 508
Provision pour litige et garanties de passif	31 247	-	4 484	13 460	-	-	22 270
Autres provisions pour risques et charges	17 229	-	4 360	7 805	-	3 794	9 990
Provisions pour risques et charges	191 712	-	60 578	38 368	-	1 422	215 343

Marge d'intérêt (en KMAD)

	31/12/2012			31/12/2013			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 333 924	809 859	3 524 065	4 251 060	871 016	3 380 044	4 291 103	872 861	3 418 242
Comptes et prêts/emprunts	3 866 681	782 916	3 083 765	3 788 167	854 672	2 933 495	3 844 063	834 185	3 009 878
Opérations de pensions	4 976	26 943	-21 967	3 698	16 344	-12 646	5 015	29 117	-24 102
Opérations de location-financement	462 267		462 267	459 195		459 195	442 025	9 559	432 466
Opérations interbancaires	286 425	587 372	-300 947	383 649	542 432	-158 783	479 997	574 518	-94 521
Comptes et prêts/emprunts	252 552	573 765	-321 213	186 358	526 179	-339 821	152 622	548 841	-396 219
Opérations de pensions	33 873	13 607	20 266	197 291	16 253	181 038	327 375	25 677	-301 698
Emprunts émis par le Groupe									
Instrument de couverture de résultats futurs									
Instrument de couverture des portefeuilles couverts en taux									
Portefeuille de transactions									
Titres à revenu fixe									
Opérations de pensions									
Prêts/emprunts									
Dettes représentées par un titre									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs détenus jusqu'à échéance									
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 620 349	1 397 231	3 223 118	4 634 709	1 413 448	3 221 261	4 771 100	1 447 379	3 323 721

Commissions nettes au 31/12/2014 (en KMAD)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	761 547	140 703	620 844
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	410 301	31 147	379 154
sur titres	21 719	4 207	17 512
de change	329 527	105 349	224 178
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-		-
Prestation de services bancaires et financiers	108 068	-	108 068
Produits nets de gestion d'OPCVM	7 588		7 588
Produits nets sur moyen de paiement	89 274		89 274
Assurance	2 347		2 347
Autres	8 859		8 859
Produits nets de commissions	869 615	140 703	728 912

Commissions nettes au 31/12/2013 (en KMAD)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	786 657	180 021	606 636
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	368 967	29 339	339 628
sur titres	25 148	3 366	21 782
de change	392 542	147 316	245 226
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-		-
Prestation de services bancaires et financiers	109 489	-	109 489
Produits nets de gestion d'OPCVM	11 089		11 089
Produits nets sur moyen de paiement	85 184		85 184
Assurance	2 539		2 539
Autres	10 677		10 677
Produits nets de commissions	896 146	180 021	716 125

Commissions nettes au 31/12/2012 (en KMAD)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	813 574	168 094	645 480
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	391 793	29 974	361 819
sur titres	22 178	7 208	14 970
de change	399 603	130 912	268 691
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	110 643	-	110 643
Produits nets de gestion d'OPCVM	8 157	-	8 157
Produits nets sur moyen de paiement	89 619	-	89 619
Assurance	2 234	-	2 234
Autres	10 633	-	10 633
Produits nets de commissions	924 217	168 094	756 123

Coût du risque (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions	-2 968 133	-1 401 932	- 1 306 666
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 906 566	-1 320 536	- 1 286 036
Provisions engagements par signature	-42 203	-38 438	- 11 785
Autres provisions pour risques et charges	-19 365	-42 959	- 8 845
Reprises de provisions	1 591 261	528 084	731 172
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 553 837	509 531	702 400
Reprises de provisions engagements par signature	17 323	7 906	7 506
Reprise des autres provisions pour risques et charges	20 100	10 648	21 266
Variation des provisions	-86 488	-588 072	- 352 464
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-26 468	-219 391	- 17 479
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-61 492	-372 305	- 339 202
Récupérations sur prêts et créances amorties	7 813	7 234	13 060
Autres pertes	-6 341	-3 609	- 8 843
Coût du risque	-1 463 360	-1 461 920	- 927 958

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	1 411 623	188 419	680 175
Prêts	3 214 601	2 321 628	2 278 852
Opérations de pension	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	4 626 224	2 510 047	2 959 027
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	4 626 224	2 510 047	2 959 027

Dettes envers les établissements de crédits et assimilés (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	330 905	641 183	333 968
Emprunts	5 006 257	5 572 958	3 963 226
Opérations de pension	-	570 528	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	5 337 162	6 784 669	4 297 194

Prêts et créances sur la clientèle (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires	8 253 567	10 257 314	10 858 465
Prêts consentis à la clientèle	56 818 922	52 518 355	50 886 200
Opérations de pension	147 031	69 050	-
Opérations de location-financement	6 974 604	6 916 233	6 877 903
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	72 194 124	69 760 952	68 622 568
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-6 300 705	-5 107 114	- 4 292 398
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	65 893 419	64 653 838	64 330 170

Dettes envers la clientèle (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	35 205 676	33 088 042	31 190 100
Comptes à terme	7 560 886	8 504 400	8 484 551
Comptes d'épargne à taux administré	8 522 990	7 961 568	7 385 489
Bons de caisse	3 307 190	3 410 840	3 461 761
Opérations de pension	561 301	999 400	324 381
Total des dettes envers la clientèle	55 158 043	53 964 250	50 846 282

Engagements de financements (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financements donnés			
Aux établissements de crédit	-	-	-
A la clientèle	5 105 750	4 355 904	5 613 446
Ouverture de crédit ouvert	-	-	-
Autre engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	5 105 750	4 355 904	5 613 446
Engagements de financements reçus			
des établissements de crédit	1 109 214	1 133 419	1 121 918
de la clientèle	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	1 109 214	1 133 419	1 121 918

Engagements de garanties (en KMAD)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de garantie donnés			
D'ordre des établissements de crédit	4 676 267	4 414 738	4 156 508
D'ordre de la clientèle	8 961 370	9 075 448	7 989 501
Cautions administratives et fiscales et autres cautions			-
Autres garanties d'ordre à la clientèle			-
Total des engagements de garantie donnés	13 637 637	13 490 186	12 146 009
Engagements de garantie reçus			
des établissements de crédit	6 620 714	6 153 912	4 563 498
de l'état et d'autres organismes de garantie	805 854	976 445	420 472
Total des engagements de garantie reçus	7 426 568	7 130 357	4 983 970

 **Annexe 2 : Rapport de notation du 18/09/2014**

FitchRatings

Banks

Morocco

Société Générale Marocaine de Banques

Update

Ratings

National

Long-Term Rating	AAA(mar)
Short-Term Rating	F1+(mar)
Support Rating	2

Sovereign Risk

Foreign-Currency Long-Term IDR	BBB-
Local-Currency Long-Term IDR	BBB
Country Ceiling	BBB

Outlooks

National Long-Term Rating	Negative
Sovereign Foreign-Currency Long-Term IDR	Stable
Sovereign Local-Currency Long-Term IDR	Stable

Financial Data

Société Générale Marocaine de Banques

	31 Dec 13	31 Dec 12
Total assets (USDm)	10,041	9,405
Total assets (MADm)	81,838	79,321
Total equity (MADm)	9,081	8,774
Operating profit (MADm)	890.6	1,507.4
Published net income (MADm)	571.7	1,006.9
Operating ROAA (%)	1.1	1.9
Operating ROAE (%)	10.1	17.9
Fitch core capital ratio (%)	11.4	10.4

Key Rating Drivers

Support-Driven Ratings: Société Générale Marocaine de Banques' (SGMB) ratings are based on Fitch Ratings' belief that there would be a high probability of support from its majority (57%) shareholder, Société Générale (SG; A/Negative; 1). This reflects SG's strong ability (as indicated by its rating) and willingness to provide support to SGMB.

The Negative Outlook on SGMB's National Long-Term Rating mirrors that on SG's Long-Term IDR. SG's Long-Term IDR is based on potential support from the French state, in case of need. In Fitch's view, this support would flow through to SGMB given the strategic importance of the Moroccan subsidiary, whereas not providing support would materially damage SG's reputation.

Strategically Important Subsidiary: Fitch sees SGMB as a strategically important subsidiary for SG given SG's majority ownership and SGMB's important role in the development of SG's retail banking business in the Mediterranean Basin. SGMB is SG's largest subsidiary in North Africa and Morocco's fourth-largest bank by total assets, and is consistently profitable. SGMB is of limited size compared with SG, which makes it easier for SG to provide support. SG holds a long-standing controlling stake in SGMB, and Fitch does not foresee a reduction in SG's presence in Morocco. Overall, SG has a strong history of supporting group entities.

Strong Integration Into SG: SG tightly controls its Moroccan subsidiary, at which senior management responsibilities are broadly shared with SG group members. SG oversees SGMB's credit, country, market, operational and liquidity risks, and the subsidiary benefits greatly from SG's organisation, procedures, systems and tools. In addition, SGMB shares the same branding as its parent.

Modest Asset Quality: SGMB's impaired loan ratio is higher than that of larger Moroccan peers owing to its exposure to Moroccan corporates/SMEs (64% of its loan book) and stricter classification guidelines. Fitch believes SGMB's asset quality will remain under pressure in 2014 – albeit at stable levels compared to 2013 – given economic pressures.

Resilient Profitability: SGMB's revenue generation and loss absorption capacity remain adequate in light of economic pressures in Morocco. Fitch expects its profitability to improve in 2014, driven by lower loan impairment charges and higher growth forecasts for Morocco.

Only Acceptable Capitalisation: Fitch considers SGMB's Fitch core capital (FCC) ratio to be only acceptable given credit risk arising from unreserved impaired loans and significant loan book concentration. The 20 largest credit exposures net of SG guarantees represented a significant 2.4x SGMB's FCC at end-2013.

Comfortable Liquidity: SGMB is funded by client deposits. It has a comfortable liquidity buffer, which generously covers one year of short-term market funding (excluding funding from SG). In addition, SGMB has a large available (and unused) short-term facility line from SG.

Rating Sensitivities

Sovereign Risks, Strategic Importance: Unless SGMB's ownership, integration with or strategic importance to SG diminishes, a one-notch downgrade of SG's Long-Term IDR would trigger a similar action on SGMB's National Rating. A downgrade of SGMB's Support Rating would only result from a multiple-notch downgrade of SG's Long-Term IDR, which Fitch views as unlikely. SGMB's Support Rating would be downgraded if Morocco's Country Ceiling were revised down by at least two notches, which Fitch also views as unlikely.

Related Research

Morocco (April 2014)

Société Générale – Ratings Navigator (April 2014)

Analysts

Sonia Trabelsi
+33 1 44 29 91 42
sonia.trabelsi@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

www.fitchratings.com

18 September 2014

FitchRatings

Banks

Societe Generale Marocaine de Banques
Income Statement

	31 Dec 2013			31 Dec 2012			31 Dec 2011			31 Dec 2010		
	Year End USDm Unqualified	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	
1. Interest Income on Loans	521.8	4,251.1	5.59	4,333.9	6.02	4,014.8	5.84	3,517.5	5.12			
2. Other Interest Income	47.1	383.6	0.50	286.4	0.40	433.6	0.61	583.5	0.85			
3. Dividend Income	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
4. Gross Interest and Dividend Income	568.6	4,634.7	6.09	4,620.3	6.42	4,448.2	6.24	4,101.0	5.97			
5. Interest Expense on Customer Deposits	106.9	871.0	1.14	809.9	1.12	828.8	1.18	787.1	1.15			
6. Other Interest Expense	86.5	542.4	0.71	587.3	0.82	825.2	1.18	814.8	1.15			
7. Total Interest Expense	193.4	1,413.4	1.85	1,397.2	1.94	1,654.0	2.04	1,601.9	2.04			
8. Net Interest Income	375.2	3,221.3	4.23	3,223.1	4.48	2,794.2	4.20	2,499.1	3.93			
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	7.1	57.9	0.08	40.0	0.06	37.4	0.05	24.0	0.03			
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	(2.1)	(16.8)	(0.02)	33.0	0.05	(41.3)	(0.06)	(32.2)	(0.05)			
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00			
13. Net Fees and Commissions	87.9	716.1	0.94	796.1	1.05	797.1	1.12	777.3	1.13			
14. Other Operating Income	8.4	88.2	0.09	1.6	0.00	1.5	0.00	1.8	0.00			
15. Total Non-Interest Operating Income	101.3	825.3	1.06	830.7	1.16	794.7	1.12	770.9	1.12			
16. Personnel Expenses	111.3	906.9	1.19	n.k.	-	887.0	1.22	777.7	1.13			
17. Other Operating Expenses	103.1	840.5	1.10	1,883.5	2.34	870.0	1.04	701.5	1.02			
18. Total Non-Interest Expenses	214.4	1,747.4	2.30	1,883.5	2.34	1,637.0	2.16	1,479.2	2.15			
19. Equity-accounted Profit/Loss - Operating	5.5	53.3	0.07	85.1	0.09	59.4	0.08	56.3	0.08			
20. Pre-impairment Operating Profit	266.6	2,352.5	3.09	2,438.4	3.38	2,311.3	3.24	2,048.1	2.98			
21. Loan Impairment Charge	174.1	1,418.7	1.88	944.8	1.31	534.4	0.75	487.3	0.68			
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	5.3	43.2	0.06	(16.8)	(0.02)	(44.7)	(0.06)	(8.3)	(0.01)			
23. Operating Profit	100.3	890.6	1.17	1,507.4	2.09	1,621.6	2.26	1,560.1	2.31			
24. Equity-accounted Profit/Loss - Non-operating	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
25. Non-recurring Income	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	143.1	0.21			
26. Non-recurring Expense	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	0.0	0.00			
27. Change in Fair Value of Own Debt	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
28. Other Non-operating Income and Expenses	(0.0)	(0.1)	(0.00)	3.4	0.00	1.6	0.00	0.2	0.00			
29. Pre-tax Profit	100.3	890.6	1.17	1,510.8	2.10	1,623.2	2.26	1,733.4	2.52			
30. Tax expense	30.1	316.8	0.42	503.9	0.70	898.7	1.07	815.9	1.00			
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
32. Net Income	70.1	571.7	0.75	1,006.9	1.40	1,134.5	1.69	1,116.5	1.63			
33. Change in Value of AFS Investments	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
34. Revaluation of Fixed Assets	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	0.0	0.00	0.0	0.00			
35. Currency Translation Differences	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-	n.k.	-			
36. Remaining OCI Gains/(Losses)	n.k.	n.k.	-	(22.4)	(0.03)	(10.9)	(0.02)	(18.4)	(0.03)			
37. Fitch Comprehensive Income	70.1	571.7	0.75	984.5	1.37	1,123.6	1.58	1,098.1	1.60			
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	1.0	8.0	0.01	3.1	0.00	13.5	0.02	46.6	0.07			
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	69.2	563.7	0.74	1,023.8	1.39	1,121.0	1.57	1,087.9	1.55			
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	32.7	286.5	0.35	288.2	0.40	340.0	0.48	360.4	0.52			
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.k.	n.k.	-	n.k.	-	0.0	0.00	0.0	0.00			

Exchange rate

USD1 = MAD8.15060

USD1 = MAD8.43950

USD1 = MAD8.57720

USD1 = MAD8.35690

Related Criteria

Global Financial Institutions Rating Criteria
(January 2014)

National Scale Ratings Criteria (October 2013)

Rating FI Subsidiaries and Holding Companies
(August 2012)

Société Générale Marocaine de Banques
September 2014

2



Banks

Societe Generale Marocaine de Banques Balance Sheet

	31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010		
	Year End USDm	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Other Consumer/Retail Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	8,550.5	69,691.8	85.16	88,622.6	86.51	66,896.7	83.40	62,291.3	84.14
6. Less: Reserves for Impaired Loans	626.6	5,107.1	6.24	4,202.4	5.41	3,567.5	4.45	3,501.2	4.73
7. Net Loans	7,923.9	64,584.7	78.92	84,330.2	81.10	63,329.2	78.96	58,790.1	79.41
8. Gross Loans	8,550.5	69,691.8	85.16	88,622.6	86.51	66,896.7	83.40	62,291.3	84.14
9. Memo: Impaired Loans Included above	1,013.5	8,291.0	10.09	6,580.1	8.30	4,882.8	6.09	3,977.8	5.37
10. Memo: Loans at Fair Value Included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	308.0	2,510.0	3.07	2,950.0	3.73	3,423.9	4.27	5,951.2	8.04
2. Reverse Repos and Cash Collateral	8.5	89.1	0.08	0.0	0.00	103.2	0.13	139.8	0.19
3. Trading Securities and at FV through Income	1.5	12.1	0.01	6.3	0.01	30.6	0.04	16.5	0.02
4. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Available for Sale Securities	1,044.1	8,510.1	10.40	4,282.4	5.40	3,971.2	4.95	3,442.0	4.65
6. Held to Maturity Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Equity Investments in Associates	52.7	429.5	0.52	413.9	0.52	373.5	0.47	350.4	0.47
8. Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Total Securities	1,106.8	9,020.8	11.02	4,702.6	5.93	4,478.5	5.58	3,948.7	5.33
10. Memo: Government Securities Included Above	920.4	7,501.9	9.17	3,106.4	3.92	2,610.1	3.25	1,575.0	2.13
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Insurance Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	9,338.6	78,115.5	93.01	71,991.8	90.76	71,231.6	88.81	68,690.0	92.78
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	185.7	1,513.6	1.85	3,132.7	3.95	5,324.9	6.64	1,953.4	2.64
2. Memo: Mandatory Reserves Included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Fixed Assets	195.9	1,596.8	1.95	1,613.6	2.03	1,593.1	1.99	1,502.1	2.15
5. Goodwill	7.5	61.2	0.07	61.3	0.08	61.2	0.08	61.2	0.08
6. Other Intangibles	32.9	268.2	0.33	259.8	0.33	223.2	0.28	211.0	0.29
7. Current Tax Assets	96.5	786.3	0.96	891.1	1.12	734.5	0.90	536.1	0.72
8. Deferred Tax Assets	123.0	1,002.4	1.22	800.6	1.01	562.8	0.70	471.0	0.64
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	60.7	494.5	0.60	570.3	0.72	486.9	0.61	516.7	0.70
11. Total Assets	10,040.8	81,838.5	100.00	79,321.2	100.00	80,208.2	100.00	74,031.5	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	4,059.6	33,088.0	40.43	31,190.1	39.32	30,374.7	37.87	28,184.1	38.07
2. Customer Deposits - Savings	976.8	7,061.6	9.73	7,385.5	9.31	6,742.0	8.41	6,040.7	8.16
3. Customer Deposits - Term	1,461.9	11,915.2	14.56	11,948.3	15.06	12,664.3	15.79	13,731.7	18.55
4. Total Customer Deposits	6,498.3	52,064.8	64.72	50,523.9	63.69	49,781.0	62.06	47,956.5	64.78
5. Deposits from Banks	762.4	6,214.1	7.59	4,297.2	5.42	4,948.4	6.17	2,034.7	2.75
6. Repos and Cash Collateral	192.6	1,589.9	1.92	324.4	0.41	1,019.3	1.27	2,191.4	2.96
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	7,453.3	60,748.8	74.23	55,143.5	69.52	55,748.7	69.50	52,162.6	70.49
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	824.6	6,720.9	8.21	10,016.1	12.63	11,246.1	14.02	9,593.9	12.96
10. Subordinated Borrowing	316.8	2,582.2	3.16	2,578.9	3.25	2,077.1	2.59	2,078.2	2.81
11. Other Funding	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Total Long Term Funding	1,141.4	9,303.1	11.37	12,595.0	15.88	13,323.2	16.61	11,672.1	15.77
13. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Trading Liabilities	4.0	32.9	0.04	11.1	0.01	56.8	0.07	23.6	0.03
15. Total Funding	8,598.7	70,084.8	85.64	67,748.6	85.41	69,130.7	88.19	63,878.3	86.29
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Credit Impairment Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Penalties and Other	47.0	383.2	0.47	215.3	0.27	191.7	0.24	248.9	0.34
4. Current Tax Liabilities	114.0	929.5	1.14	1,175.2	1.48	1,130.7	1.41	956.9	1.29
5. Deferred Tax Liabilities	69.3	564.5	0.69	481.3	0.61	472.4	0.59	413.9	0.56
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Other Liabilities	97.6	795.3	0.97	925.8	1.17	1,190.7	1.48	1,021.7	1.38
10. Total Liabilities	8,626.6	72,757.3	88.90	70,547.2	88.94	72,116.2	89.91	66,519.7	89.85
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	1,090.0	8,884.1	10.96	8,591.9	10.83	7,864.7	9.81	7,078.6	9.56
2. Non-controlling Interest	15.1	123.1	0.15	125.9	0.16	138.2	0.17	343.0	0.46
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	9.1	74.0	0.09	56.2	0.07	89.1	0.11	90.2	0.12
6. Total Equity	1,114.2	9,061.2	11.10	8,774.0	11.06	8,092.0	10.09	7,511.8	10.15
7. Total Liabilities and Equity	10,040.8	81,838.5	100.00	79,321.2	100.00	80,208.2	100.00	74,031.5	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	1,007.1	8,208.6	10.03	7,554.8	9.52	7,715.5	9.52	7,156.4	9.67
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate USD1 = MAD6.15060 USD1 = MAD6.43350 USD1 = MAD6.57720 USD1 = MAD6.35690




Societe Generale Marocaine de Banques Summary Analytics

	31 Dec 2013	31 Dec 2012	31 Dec 2011	31 Dec 2010
	Year End	Year End	Year End	Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	6.19	6.38	6.20	5.97
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	1.69	1.62	1.71	1.67
3. Interest Income/ Average Earning Assets	6.35	6.41	6.35	6.18
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	2.09	2.04	2.19	2.22
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.42	4.47	4.28	4.06
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	2.47	3.16	3.51	3.36
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Assets	4.42	4.47	4.28	4.06
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	20.39	20.49	20.97	22.22
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	43.18	41.53	40.57	42.63
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	2.20	2.11	2.00	2.04
4. Pre-Impairment Op. Profit/ Average Equity	26.62	28.98	29.72	29.61
5. Pre-Impairment Op. Profit/ Average Total Assets	2.97	3.06	3.00	2.82
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-Impairment Op. Profit	62.14	38.10	21.19	22.40
7. Operating Profit/ Average Equity	10.08	17.93	23.42	22.98
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.12	1.89	2.37	2.19
9. Taxes/ Pre-tax Profit	35.80	33.35	37.77	35.59
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	3.27	3.35	3.27	2.94
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	1.24	2.07	2.57	2.28
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	6.47	11.98	14.59	16.13
2. Net Income/ Average Total Assets	0.72	1.26	1.47	1.54
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	6.47	11.71	14.45	15.87
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	0.72	1.24	1.46	1.51
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	n.a.	n.a.	1.47	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	0.79	1.39	1.60	1.60
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	0.79	1.35	1.59	1.58
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/ Risk Weighted Assets	11.40	10.39	10.90	10.28
2. Fitch Eligible Capital/ Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	10.26	9.79	9.77	9.82
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	11.19	10.53	9.75	9.53
5. Total Regulatory Capital Ratio	14.74	13.82	12.42	12.65
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	11.19	n.a.	n.a.	n.a.
7. Equity/ Total Assets	11.10	11.06	10.09	10.15
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	46.62	28.62	29.97	32.28
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	46.62	29.27	30.26	32.82
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Internal Capital Generation	3.36	8.19	9.82	10.07
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	3.17	(1.11)	8.34	4.99
2. Growth of Gross Loans	1.56	2.58	7.39	11.57
3. Impaired Loans/ Gross Loans	11.85	9.59	7.30	6.39
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	7.33	6.26	5.33	5.62
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	61.82	65.23	73.06	88.02
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	38.42	30.28	17.05	6.66
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	34.73	26.07	16.25	6.34
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	2.07	1.39	0.82	0.79
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	0.44	0.51	n.a.	n.a.
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Assets	11.85	9.59	7.30	6.39
F. Funding				
1. Loans/ Customer Deposits	131.58	136.71	137.19	134.54
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	40.39	68.86	69.19	292.49
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	75.57	74.57	72.01	75.07



Banks

Societe Generale Marocaine de Banques
Reference Data

	31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	Year End USDm	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	Year End MADm	As % of Assets
A. Off-Balance Sheet Items								
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.00	0.0
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
3. Guarantees	1,855.1	13,490.2	16.48	12,149.0	15.31	14,559.0	18.15	0.0
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	234.4	4,355.9	5.22	5,813.4	7.06	5,177.8	6.48	0.0
5. Committed Credit Lines	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
6. Other Contingent Liabilities	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
7. Total Business Volume	12,230.2	99,984.8	121.81	97,080.9	122.39	99,944.9	128.81	100.00
8. Means Risk Weighted Assets	8,435.7	72,076.2	89.00	72,082.9	91.64	72,799.1	89.26	89,839.4
9. Risk Adjustments to Risk Weighted Assets	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
10. Risk Adjusted Risk Weighted Assets	8,435.7	72,076.2	89.00	72,082.9	91.64	72,799.1	89.26	89,839.4
B. Average Balance Sheet								
Average Loans	8,423.0	69,852.3	89.89	67,953.8	85.84	64,799.9	80.77	59,945.7
Average Earning Assets	8,851.3	72,958.4	89.15	72,083.3	80.89	70,039.9	87.32	66,412.5
Average Assets	9,724.9	79,283.7	96.85	79,874.4	100.37	77,076.2	96.02	72,893.4
Average Managed Securitised Assets (MSA)	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.00	0.0
Average Interest Earning Liabilities	8,933.7	67,890.3	82.70	68,326.5	86.14	66,373.8	82.75	63,980.1
Average Common Equity	1,041.5	8,651.7	10.57	8,185.8	10.33	7,474.5	9.24	8,503.8
Average Equity	1,284.2	8,838.8	13.80	8,405.0	10.80	7,779.1	9.70	8,933.2
Average Customer Deposits	6,223.8	51,542.8	62.99	50,034.0	63.08	48,423.5	60.37	47,085.2
C. Maturities								
Asset Maturities								
Loans & Advances < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans & Advances 3 - 12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans and Advances 1 - 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans & Advances > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Debt Securities < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Debt Securities 3 - 12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Debt Securities 1 - 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Debt Securities > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans & Advances to Banks < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans & Advances to Banks 3 - 12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans & Advances to Banks 1 - 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Loans & Advances to Banks > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Liability Maturities								
Retail Deposits < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Retail Deposits 3 - 12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Retail Deposits 1 - 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Retail Deposits > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Other Deposits < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Other Deposits 3 - 12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Other Deposits 1 - 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Other Deposits > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Deposits from Banks < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Deposits from Banks 3 - 12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Deposits from Banks 1 - 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Deposits from Banks > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Senior Debt Maturing < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Senior Debt Maturing 3-12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Senior Debt Maturing 1-5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Senior Debt Maturing > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Total Senior Debt on Balance Sheet	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Fair Value Portion of Senior Debt	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Covered Bonds	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Subordinated Debt Maturing < 3 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Subordinated Debt Maturing 1-5 Year	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	318.8	2,582.2	3.18	2,579.9	3.25	2,077.1	2.59	2,076.2
Fair Value Portion of Subordinated Debt	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
D. Equity Reconciliation								
1. Equity	1,114.2	8,081.2	11.70	8,774.0	11.06	8,080.0	10.09	7,511.8
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
3. Add: Other Adjustments	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
4. Published Equity	1,114.2	8,081.2	11.70	8,774.0	11.06	8,080.0	10.09	7,511.8
E. Risk Weighted Capital Reconciliation								
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	1,114.2	8,081.2	11.70	8,774.0	11.06	8,080.0	10.09	7,511.8
2. Fair value effect incl. in own debt/borrowings at from the IFRS-CC on	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
3. Non-risk-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
4. Goodwill	7.5	61.2	0.07	61.3	0.08	61.2	0.08	61.2
5. Other Intangibles	22.9	258.2	0.23	258.9	0.32	223.2	0.28	211.0
6. Deferred tax assets deduction	33.7	437.9	0.34	430.8	1.07	0.0	0.00	0.0
7. Net asset value of insurance subsidiaries	12.9	105.3	0.13	97.5	0.12	92.1	0.11	83.2
8. Fair loss reserves of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
9. Risk Core Capital	1,207.1	8,205.8	10.82	7,984.8	9.82	7,795.2	9.82	7,196.4
10. Risk-weighted Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
12. Risk Weighted Capital	1,207.1	8,205.8	10.82	7,984.8	9.82	7,795.2	9.82	7,196.4

Exchange Rate: LMR1 = MADR 15000 LMR2 = MADR 42000 LMR3 = MADR 57720 LMR4 = MADR 35960



The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2014 by Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 30 Whitehall Street, New York, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 904-6000. Fax: (212) 904-4030. Reproduction or transmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings, Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information received upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisors, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and completed third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisors are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion is based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have stated authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will bill an additional number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.



Annexe 3 : Modèle de bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE**EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES S.A**

Destinataire : [] Date : []

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale : Nom du teneur de compte :

N° de compte : Dépositaire :

Téléphone : Fax :

Code d'identité¹ : Qualité souscripteur² :

Nationalité du souscripteur : Nom et Prénom signataire :

Siège social : Fonction :

Adresse (si différente du siège social) : Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée	Tranche C Cotée	Tranche D Non Cotée
Plafond	800 000 000 MAD			
Nombre de titres	8.000 obligations subordonnées			
Valeur Nominale / prix d'émission	100 000 MAD			
Taux	Taux fixe.	Taux fixe.	Révisable annuellement	Révisable annuellement
	4,77% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque de 110 bps soit 4,77%)	4,77% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 3,67%, augmenté d'une prime de risque de 110 bps soit 4,77%)	3,51% (Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 2,61% augmenté d'une prime de risque de 90 bps, soit 3,51% pour la première année)	3,51% (Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 02/06/2015, soit 2,61% augmenté d'une prime de risque de 90 bps, soit 3,51% pour la première année)
Prime de Risque	110 bps	110 bps	90 bps	90 bps
Maturité	10 ans			
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Remboursement	In fine			
Période de souscription	Du 17/06/2015 au 19/06/2015 inclus			
Méthode d'allocation	Au prorata			

MODALITES DE SOUSCRIPTION

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Nombre de titres demandés				
Montant global en dirhams				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations subordonnées Société Générale Marocaine de Banques à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Société Générale Marocaine de Banques qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Société Générale Marocaine de Banques pour chaque tranche.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05 % du montant des souscriptions plafonnée à 10 000 DH HT. La TVA appliquée est de 10%. Aucune autre commission ne sera facturée au souscripteur.

Nous déclarons avoir pris connaissance que conformément à la circulaire 07/G/2010 de Bank al Maghrib :

- Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank al Maghrib ;
- Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice ;
- Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.

Cachet et signature du souscripteur**Avertissement :**

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la bourse de Casablanca »

1Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

2Qualité du souscripteur : A) OPCVM B) Compagnies financières C) Etablissements de crédit, D) Entreprises d'assurance et de réassurance E) Caisse de Dépôt et de Gestion F) Organismes de retraite et de pension